

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au proces-verbal de la séance du 19 novembre 1991.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1992 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME IV

Défense

SECTION COMMUNE

Par M. Xavier de VILLEPIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM Jean Lecanuet, *président* ; Michel d'Aillieres, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, *vice-présidents* ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, *secrétaires* ; Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Anédée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cosse-Brissac, Michel Cruets, André Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, M^{lle} Nicole de Hauteclouque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malene, Marc Lauriol, Édouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 39), 2257 (tome XII), 2258 (tomes V à XI) et T.A. 533.

Sénat : 91 et 92 (annexes n°s 47 et 48) (1991-1992).

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE : EXAMEN D'ENSEMBLE DE L'ÉVOLUTION GLOBALE DES CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE	11
A - L'évolution globale des crédits de la section commune : la confirmation d'un mouvement d'érosion	12
B - Le titre III de la section commune : une lente érosion	13
1. Les rémunérations et charges sociales	13
2. Le fonctionnement	14
C - Les titres V et VI : la poursuite de la déflation	15
1. Les évolutions : la déflation se poursuit	15
2. Les programmes majeurs : l'abandon du programme M45 et la poursuite, parfois étalée, des autres projets	15
DEUXIÈME PARTIE : LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES ET L'ESPACE	17
CHAPITRE PREMIER : LES MUTATIONS GÉOSTRATÉGIQUES EN COURS AFFECTENT LE RAISONNEMENT TRADITIONNEL DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE DISSUASION	19
A - La philosophie des accords START et des propositions Bush : vers un duopole nucléaire entre les États-Unis et l'URSS	19
1. Les armes à courte portée	20
2. Les armes stratégiques	21
3. La défense antimissile	22

	<u>Pages</u>
B - L'existence d'un déséquilibre nucléaire grandissant en Europe	26
1. Les accords START : une conception extensive de la suffisance, qui n'exclut d'ailleurs pas la poursuite de la sophistication des vecteurs	26
2. Les potentiels militaires non stratégiques	26
3. Les armes nucléaires à courte portée	27
C - Les incertitudes à l'Est : de la menace aux risques	29
1. Les incertitudes et les risques de nature politique	29
2. Les risques concernant les armements stratégiques	31
3. Les risques concernant les armements tactiques	31
D - Le Sud : la confirmation de risques manifestes	32
E - Les crédits nucléaires sont-ils surabondants ?	36
1. La part du nucléaire dans le budget de la défense décroît	37
2. Les crédits de paiement consacrés au nucléaire décroissent ..	38
3. Le coût du nucléaire doit être apprécié en fonction d'autres facteurs qui incitent à le relativiser	38
 CHAPITRE II : LES CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS INTERNATIONALES EN GESTATION SUR L'ORGANISATION DES MOYENS NUCLÉAIRES ET SPATIAUX DE LA DISSUASION EN FRANCE	 40
A - L'évolution de l'environnement international et les postulats de la dissuasion	41
1. Le nécessaire maintien de la crédibilité d'une dissuasion suffisante	41
2. De l'accumulation des armements nucléaires à la suffisance ..	41
3. La recherche d'une nécessaire sélectivité du nucléaire	42
4. Dissuasion nationale ou dissuasion européenne ?	42
B - Les atouts et les faiblesses du système de dissuasion française face aux évolutions en gestation	43
1. Une suffisance du nombre des têtes nucléaires et une bonne capacité de durcissement et de pénétration des vecteurs stratégiques prévus	43

	<u>Pages</u>
2. Un acquis technologique de premier plan	44
3. Une insuffisance des plates-formes de lancement	45
4. Le risque d'un glissement vers le "tout ou rien" en raison de l'inadaptation de nos moyens préstratégiques à l'évolution de la menace	46
5. Les insuffisances dans le domaine de la localisation des menaces	46
 C - Les évolutions envisageables des moyens nucléaires de la France	 47
 D - La composante sous-marine : les forces et les faiblesses de la composante essentielle de la dissuasion	 48
1. La détection des champs électromagnétique	50
2. Le risque de disparition non élucidée d'un S.N.L.B.	50
3. Les armes nucléaires dans la lutte anti sous-marine	50
4. Les vecteurs à trajectoire balistique et les progrès de la défense ABM	50
5. La transmission des ordres	50
6. Quid de la pérennité à moyen terme de systèmes privilégiant les frappes massives contre les centres de vie d'un adversaire potentiel ?	50
 E - L'avenir du plateau d'Albion et l'éventuelle mise en place d'un successeur à tête multiple au missile S3D actuellement en service	 52
1. Les vulnérabilités du système S 3 D	52
2. Les vertus sanctuarisantes spécifiques de tout système sol sol	52
3. L'inopportunité de l'abandon du site d'Albion	53
4. La coûteuse et peu convaincante solution qui consisterait à mettre en silo un dérivé du M5	53
 F - L'abandon du projet de missile à tête unique 45 : une grande erreur	 54
1. L'aspect financier : une décision qui a son coût	54
2. L'aspect technique : une solution évolutive qui comblait certaines lacunes du système actuel de dissuasion	55
3. L'aspect stratégique : un vecteur adapté à la persistance et à l'éloignement de la menace	56
4. L'aspect politique : vers un "vide nucléaire" en Europe occidentale	56

	<u>Pages</u>
5. La crédibilité de notre dissuasion en jeu : la nécessité grandissante de pallier le risque d'une dérive vers le "tout ou rien" ?	57
6. Les vertus sanctuarisatrices spécifiques propres à tout système sol-sol	58
7. Rappel du caractère actuellement déterminant -mais qui risque de devenir relatif à terme- de la valeur de la composante sous-marine	59
8. Le caractère non stratégique de la composante aérobie et comme de ses développements envisagés	59
G - La seule composante aérobie suffit-elle pour assurer la crédibilité de la dissuasion aux côtés de la FOST	60
H - Le missile Hadès : un vecteur désormais peu adapté à l'évolution géopolitique en Europe	62
I - La confirmation des lacunes de la France dans le domaine du renseignement spatial	64
J - Les essais nucléaires : de la réduction à une pérennité incertaine	66
1. La sécurité des tirs	66
2. La réduction continue du nombre des tirs annuels	67
3. Les expériences en cours ou prévues : la mise au point des têtes des futurs missiles de la force de dissuasion et le maintien de la capacité d'innovation de la DAM	68
4. La pérennité du site de Mururoa et de Fangataufa est assurée à moyen terme	69
K - L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions fait l'objet d'un programme cohérent et continu	70
1. Le programme Hermès	70
2. Le programme Astarté	71
3. Le programme Ramsès	71
4. La refonte de la commutation Jupiter	72
5. Le programme Telemac	72
CHAPITRE III ; Analyse détaillée des crédits consacrés aux armements nucléaires dans le projet de budget pour 1992 : la première année d'exécution d'une loi de programmation clandestine	73

	<u>Pages</u>
A - Le chapitre 51-88 : l'atome stratégique et préstratégique : la poursuite d'une forte décroissance des crédits en termes réels	73
1. L'atome stratégique	73
2. L'atome préstratégique	74
B - Le chapitre 51-89 : les engins stratégiques et préstratégiques : la poursuite de l'érosion des crédits en termes réels	75
1. Les engins stratégiques	75
2. Les engins préstratégiques	77
C - La Direction des Centres d'Expérimentation nucléaire (DIRCEN) - (action 12)	80
1. L'évolution des crédits de la DIRCEN pour 1992 : la poursuite de l'érosion : 2 262 MF contre 2 453 en 1991 et 2 441 en 1990	81
2. Les moyens de la DIRCEN	82
D - Le chapitre 51-89 à 70 : l'espace	83
1. Le programme du satellite d'observation Hélios	83
2. Les programmes Syracuse	85
E - L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions	86
1. Le programme Hermès	86
2. Le programme Astarté	86
3. Le programme Ramsès	86
4. La rénovation du réseau Jupiter	86
5. Le programme Telemac	87
Quelques conclusions sur l'avenir de la dissuasion française	87
1. Des pressions grandissantes vont s'exercer à l'encontre des "forces nucléaires tierces"	87
2. Les évolutions internationales en cours à l'Est comme au Sud militant en faveur d'une adaptation de la doctrine et des moyens de la dissuasion nucléaire en France	88

	<u>Pages</u>
3. Le coût de cette adaptation ne devrait pas impliquer une augmentation de la part -décroissante- du nucléaire dans le budget militaire de la France	88
4. La refonte de la commutation Jupiter	89
5. La décroissance des crédits consacrés au nucléaire : une évolution normale mais qui a désormais atteint un point plancher	89
6. Les lignes directrices d'une nouvelle définition des moyens	90
 TROISIÈME PARTIE : LES AUTRES ACTIONS POURSUIVIES AU TITRE DE LA SECTION COMMUNE	 95
 A - L'administration centrale	 96
1. Les crédits de fonctionnement	96
2. Les dépenses en capital	98
B - Les personnels civils extérieurs	98
1. Généralités	98
2. L'évolution globale des crédits pour 1992	99
3. L'évolution des effectifs	99
4. L'évolution des salaires	100
 C - La Délégation générale pour l'Armement	 101
1. L'évolution générale des crédits	101
2. La situation générale de la DGA en 1991	102
3. Le point sur la transformation du GIAT	105
4. La recherche de la maîtrise des surcoûts et dérivés des coûts	109
5. La politique internationale de la DGA	110
 D - Le contrôle général des Armées	 115
 E - Les affaires pénales	 115
 F - Le service de santé des armées	 117
1. Le titre II	117
2. Le titre V	117
3. Les concours perçus en 1991 au titre des activités rémunérées du service de santé des armées	118

	<u>Pages</u>
4. Les objectifs principaux de la politique de gestion des personnels	118
5. Les moyens du service de santé	119
6. Le soutien sanitaire de l'opération Daguet	121
G - La Direction générale de la sécurité extérieure	124
1. Un net ralentissement des crédits consacrés à la remise à niveau de la DGSE	124
2. La politique d'amélioration des moyens de la DGSE	125
H - Les postes permanents à l'étranger	126
I - Le service d'information et de relations publiques des armées	126
1. Le titre III	126
2. Le titre V	127
3. Le rôle du SIRPA pendant la crise du Golfe	127
J - L'action sociale des armées	132
K - La Direction de la protection et de la sécurité défense (DPSD)	132
L - Direction des Centres d'expérimentation nucléaire	134
M - Organismes interarmées - Sport et compétition	134
N - Dépenses communes	135
O - Le service des essences des armées	135
LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR	137

Mesdames, Messieurs,

La section commune du budget de la défense constitue un **agrégat budgétaire fort hétéroclite** puisqu'elle regroupe -de manière parfaitement artificielle- **quinze séries d'actions tout à fait disparates**, tant en ce qui concerne leur objet -qui va des forces nucléaires au soutien au sport militaire ou à l'action sociale des armées-, qu'en ce qui concerne leur ampleur budgétaire qui va de **26 739 MF** (titres III - V et VI) pour la Délégation générale à l'armement à **41,7 MF** pour les affaires pénales.

L'ensemble de la «section commune» du budget de la Défense représente une part importante du budget des armées puisqu'avec un total de **46 973,9 MF hors pensions**, elle absorbe **24 % du budget des armées (hors pensions)**.

Cet ensemble, en dépit de son caractère disparate, **n'échappe cependant pas à la principale caractéristique du budget de la Défense pour 1992 : la déflation et, dans les meilleurs cas, la stagnation des crédits.**

Même en francs courants, les crédits de la section commune décroissent (de **1,54 %**) par rapport à l'exercice 1991. La part de la section commune diminue au demeurant au sein du budget des armées puisqu'elle passe de **24,52 % en 1991 à 24 %**.

L'ampleur et les conséquences de ce mouvement général sont fort différents selon les divers secteurs couverts par la «section commune». Mais les situations de «plancher» auxquelles on était parvenu l'année dernière et au-delà desquelles l'érosion des crédits génère des **dysfonctionnements ou des pertes de potentiel qu'il sera difficile de combler**, se multiplient et sont dans certains cas dépassées. Cette situation est particulièrement sensible pour les **investissements** qui conditionnent l'avenir et qui déjà, en francs courants, stagnaient en 1991 (+ 0,75 %) pour désormais décroître (-1,84 %) en francs courants.

Afin de tenter de rendre aussi claire que possible une matière qui ne l'est guère, nous organiserons le présent rapport autour de trois parties.

Dans la **première partie**, il sera procédé à un **bref examen d'ensemble des crédits de la section commune et de leur évolution**.

Dans une **seconde partie**, qui constituera le coeur du présent rapport, nous extrairons de la masse confuse de cette vaste section du budget des armées, les crédits consacrés à nos **forces nucléaires et à l'espace**. L'examen de ces crédits sera l'occasion de faire le point sur les moyens nucléaires de la politique française de dissuasion dans le **contexte d'un environnement international changeant et incertain**.

Dans une **troisième partie** de ce rapport, nous ferons rapidement état de la situation et de l'évolution des crédits de **chacune des autres actions** poursuivies au titre de la section commune.

PREMIÈRE PARTIE

**EXAMEN D'ENSEMBLE DE L'ÉVOLUTION GLOBALE DES
CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE**

L'examen de l'évolution globale des crédits de la section commune n'a qu'une **signification limitée compte tenu de la multiplicité et de la diversité des actions englobées dans cette section budgétaire.**

A - L'ÉVOLUTION GLOBALE DES CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE : LA CONFIRMATION D'UN MOUVEMENT D'ÉROSION

Avec un total de **46 973,9 MF** hors pensions, soit **24 % du budget de la Défense**, dont **19 663,9 MF** de crédits du titre III (**21,30 %** du total des crédits du titre III du budget des armées) et **27 310 MF** de crédits des titres V et VI (**26,48 %** des crédits des titres V et VI du budget des armées), le projet de budget de la section commune reste l'une des **parties majeures du budget de la Défense.**

L'évolution du budget de la section commune **confirme le mouvement général d'érosion des budgets militaires.**

Malgré les ambitions affichées en matière de rattrapage des rémunérations, le **titre III** diminue en termes réels. Le **titre V** continue, comme l'ensemble du titre V des armées, d'être sévèrement touché. Les autorisations de programmes diminuent de **12,98 %** et les crédits de paiement de **1,94 %**. Les autorisations de programmes du titre VI augmentent de **13,48 %** et les crédits de paiement de **4,17 %**.

La diminution des crédits des titres V et VI du projet de budget 1992 par rapport à l'annuité 1992 de la loi de programmation résulte notamment de la décision d'arrêter le développement du missile balistique sol-sol S45, de ne pas déployer le système Hadès et de repousser le programme Sarigue.

En revanche, le lancement effectif du développement M5 est avancé à 1992 et les programmes M4-M45 se poursuivent. En

outre, l'effort entrepris en 1991 en faveur de la composante spatiale de la Défense a été amplifié. Les programmes Hélios, et Syracuse se déroulent de façon satisfaisante. Le premier satellite du programme Syracuse II devrait être lancé fin 1991, le deuxième mi-1992.

SECTION COMMUNE (en MF)

	1990	1991	1992	% d'évolution 1991-1992
- Titre III	18 276,6	19 886,5	19 663,9	- 1,12
- Titres V et VI	27 615,0	27 821,0	27 310,0	- 1,84
TOTAL	45 891,6	47 707,5	46 973,9	- 0,54

B - LE TITRE III DE LA SECTION COMMUNE : UNE LENTE ÉROSION

Le montant global des crédits du titre III de la section commune s'élève à **19 663,9 MF**. Il est en diminution sensible par rapport à 1991 (- 1,12 % en francs constants). Il représente **21,30 %** du titre III du ministère de la Défense.

1. Les rémunérations et charges sociales : 14 163 MF (- 2,05 %)

Avec **14 163 MF**, les rémunérations et charges sociales diminuent. Cette évolution s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la suppression de 3 480 emplois civils (- 212,5 MF) ;
- la réduction des crédits inscrits en provision au titre des hausses générales de la fonction publique (250 MF au lieu de 425 MF en 1991) ;

- la création de 107 emplois à la D.G.S.E. (20,781 MF) et de 50 emplois de polytechniciens (1,680 MF) ;
- le transfert aux armées et services des charges de rémunération des personnels en poste à l'étranger (- 106,4 MF) ;
- les mesures catégorielles accordées au personnel civil et militaire, y compris les mesures Durafour (158,087 MF) ;
- la traduction du plan d'amélioration de la condition ouvrière (31,021 MF) ;
- l'augmentation des crédits A.S.A. (25,221 MF) ;
- les hausses générales de la fonction publique, des salaires ouvriers et des charges sociales.

2. Le fonctionnement : 5 500,5 MF (+ 1,37 %)

Avec 5 500 MF, les crédits de fonctionnement proprement dits décroissent en termes réels.

L'évolution globale du fonctionnement de la section commune est la résultante d'une évolution de :

- + 3,46 % pour l'alimentation,
- 0,91 % pour l'indemnité compensatrice S.N.C.F. Cette indemnité avait été remise à niveau en 1991,
- + 2,40 % pour le fonctionnement résiduel, produits pétroliers compris.

C - LES TITRES V ET VI : LA POURSUITE DE LA DÉFLATION

1. Les évolutions : la déflation se poursuit

Les titres V et VI de la section commune s'élèvent à 27 310 MF, soit une **diminution en termes réels** par rapport à l'exercice 1991 qui accusait déjà une diminution. L'ensemble représente **26,48 %** des titres V et VI du budget de la Défense.

Les autorisations de programmes du titre V diminuent de **12,98 %** et les crédits de paiement de **1,94 %**. Pour le titre VI, les autorisations de programmes diminuent de **13,48 %** et les crédits de paiement de **4,17 %**.

2. Les programmes majeurs : l'abandon du programme M45 et la poursuite, parfois étalée, des autres projets

L'évolution des crédits de la section commune devrait permettre notamment le maintien :

- des programmes nucléaires fin de phase de fabrication (ASMP - M4) dont le coût diminue ;
- des programmes nucléaires en développement (M45 - M5) dont le développement de l'un (M45) est en voie d'achèvement et celui de l'autre (M5) n'en est qu'à sa phase préliminaire ;
- des deux grands programmes spatiaux de communications militaires et d'observation Syracuse II et Hélios ainsi que les études au profit des systèmes spatiaux futurs ;
- des programmes d'études et de développements classiques ;
- des programmes de transmissions (Telemac - Rénovation Ritter - Entame - Sica) ;

- des programmes de guerre électronique (Egide - Enigme) ;
- des équipements des directions et service de la section commune notamment dans le domaine de l'informatique et de l'infrastructure.

*

* *

Au total le budget de la section commune pour 1992 sera, comme l'ensemble du budget des armées, particulièrement tendu.

Il s'inscrit, de surcroît, dans un contexte budgétaire très difficile pour les armées. La sous-évaluation du prix des carburants et les difficultés de trésorerie qui résultent -dans l'attente d'un collectif budgétaire- de la nécessité pour les armées de **gager les surcoûts occasionnés par la guerre du Golfe** (environ 6 milliards de francs) **sur les crédits courants**, accroissent les difficultés budgétaires des armées dont les crédits sont en retrait croissant -7 milliards en 1991 ; 14 milliards en 1992- avec le référentiel d'une loi de programmation qui était pourtant apparue d'emblée insuffisante après sa révision à la baisse une année après son vote par le Parlement.

*

* *

DEUXIÈME PARTIE

LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES ET L'ESPACE

L'environnement international dans lequel s'inscrit la politique française de dissuasion a fortement évolué au cours des dernières années : effondrement du monde communiste, instabilité en URSS, maintien d'une surabondance d'armement nucléaire en URSS comme aux États-Unis, performances accrues des armements conventionnels, pressions croissantes à l'encontre des "forces nucléaires tierces".

En revanche, si les moyens budgétaires consacrés au nucléaire connaissent depuis quelques années une érosion sensible, la doctrine française de la dissuasion semble marquée par une remarquable intangibilité.

Cette situation justifie selon nous un examen particulier que nous organiserons autour de trois chapitres.

Le premier chapitre sera consacré à l'examen des mutations géostratégiques et politiques récentes et à l'évaluation de leur impact sur les données traditionnelles du raisonnement français en matière de dissuasion.

Le second chapitre s'efforcera de tirer quelques conséquences des évolutions en cours quant à la définition concrète des moyens de notre dissuasion nucléaire.

Le troisième chapitre retracera l'évolution des crédits budgétaires consacrés à l'aspect nucléaire et spatial de la dissuasion dans le projet de budget pour 1992, ainsi que les enseignements que l'on peut tirer de l'érosion (hors espace) de ces crédits.

*

* *

CHAPITRE PREMIER - LES MUTATIONS GÉOSTRATÉGIQUES EN COURS AFFECTENT LE RAISONNEMENT TRADITIONNEL DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE DISSUASION

A. La philosophie des accords START et des propositions Bush : vers un duopole nucléaire entre les États-Unis et l'URSS ?

Il existe une convergence entre la réduction des armements nucléaires stratégiques, principalement balistiques, prévue par les accords START et les propositions formulées par le président des États-Unis le 29 septembre 1991. Ces accords -non encore ratifiés- ou ces propositions -en gestation- concourent vers l'idée d'une neutralisation réciproque des États-Unis et de l'URSS à un niveau d'armement réduit et mutuellement dissuasif. On ne peut que se féliciter de cette évolution, surtout si elle est confirmée dans les faits ce qui, en tout état de cause, prendra du temps.

Mais la seconde dominante de ces deux projets tend incontestablement à augmenter la pression contre la dissémination du nucléaire dans les "pays tiers", à renforcer les moyens les plus adaptés contre ces pays (missiles de croisière) et à mettre en place des systèmes de défense de nature à préserver principalement les deux Grands contre les menaces en provenance des "pays tiers" (renégociation du traité concernant les armes antibalistiques, poursuite du programme "G.P.A.L.S").

Ne nous y méprenons pas, au delà d'une nouvelle, importante et opportune impulsion au mouvement de réduction des armements, les accords START comme les propositions Bush tendent à confirmer la prééminence américaine et soviétique dans le domaine nucléaire.

C'est la raison pour laquelle il nous apparaît nécessaire d'apporter ici quelques commentaires sur les récentes propositions formulées par le Président Bush en matière de désarmement.

Une double observation liminaire s'impose. Les propositions Bush confirment deux données importantes :

- La remarquable aptitude du président des Etats-Unis à gérer les évolutions historiques qui caractérisent notre époque. Les propositions du président des Etats-Unis tirent opportunément les conséquences stratégiques des bouleversements à l'Est. Elles permettent aux Etats-Unis et accessoirement à l'URSS, de se doter opportunément d'un argument important dans la lutte contre la dissémination des armes nucléaires, les armements concernés par le projet de réduction tendant à renforcer habilement la position des Etats-Unis, au détriment de l'URSS mais surtout des puissances nucléaires "tierces" ; enfin le projet tend à renforcer la position des "colombes" au détriment de celle des "faucons" dans la lutte pour le pouvoir actuellement installé en URSS.

- La prééminence grandissante de Boris Eltsine par rapport à M.S. Gorbatchev. Une fois de plus, Gorbatchev paraît continuer de rester prisonnier de schémas, voire d'influences, qui relèvent de l'ancien monde soviétique. Alors que Boris Eltsine a aussitôt répondu au président des Etats-Unis, la réponse du président de l'URSS, au demeurant habile et réaliste, a été plus circonspecte et elle n'a pas été immédiate.

Le plan Bush comporte trois volets principaux.

1. Un premier volet concerne les armes à courte portée. Les propositions concernant ce type d'armement apparaissent tout à la fois très opportunes et très habiles. En effet :

- Ces armes sont les plus nombreuses : près d'une trentaine de milliers de têtes au total ;

- Ces armes sont les plus anciennes et les moins fiables sur le plan de la sécurité : ce sont plus des armes de bataille

que des armes de dissuasion ; leur mise en oeuvre obéit à des procédures moins rigoureuses que les armes stratégiques, ce qui pose actuellement un problème majeur du côté de l'URSS. Or ce problème est de nature à affecter la sécurité mondiale.

- Ces armes ont perdu de leur efficacité sur le théâtre européen, notamment pour l'Occident : elles ne peuvent pas atteindre la profondeur du dispositif adverse. Le retrait en cours des forces soviétiques d'Europe centrale vers l'URSS supprime une grande partie de la valeur militaire de ces armes pour l'Alliance atlantique. De fait, ces armements sont de moins en moins bien tolérés par les opinions publiques.

Pour toutes ces raisons, ces armes étaient en train de disparaître du dispositif de l'Alliance atlantique ; leur nombre diminuait ; leur modernisation n'était plus assurée ; leur emploi et donc leur valeur dissuasive devenaient de moins en moins crédibles.

L'on doit observer que les propositions Bush sont assorties d'une concession intéressante pour l'URSS. La proposition de retrait des armes nucléaires à courte portée -et notamment certains missiles de croisière- basées sur des navires, des porte-avions ou des sous-marins est favorable à l'URSS qui dispose d'un retard dans ce domaine.

Quoi qu'il en soit de ce premier volet des propositions Bush, force est néanmoins de constater que le processus de destruction des charges sera fort long, voire aléatoire car aucune disposition ne semble interdire la réutilisation de matières fissiles sur d'autres vecteurs. On ajoutera que rien n'est prévu s'agissant de la vérification, qui serait en tout état de cause particulièrement difficile à mettre en oeuvre avec toutes les garanties souhaitables pour ce type d'armements très nombreux et très disséminés.

2. Le second volet des propositions du président des Etats-Unis concerne les armes stratégiques. Ne sont visés que les missiles intercontinentaux basés à terre, à têtes multiples. Les Etats-Unis ont annoncé une accélération de l'échéancier START qui prévoyait initialement une mise en oeuvre des réductions des armements stratégiques dans des proportions largement inférieures

à 50 %. Des réductions supplémentaires seraient proposées concernant l'élimination des missiles intercontinentaux basés à terre.

Les propositions Bush tendent donc à éliminer le risque d'une première frappe saturante et principalement anti-cités. Mais l'on doit observer :

- que les Etats-Unis comme l'URSS conserveront leur **triade dissuasive** avec des moyens qui resteront très diversifiés : missiles balistiques, et notamment les missiles mobiles SS.24 et SS.25 soviétiques ; missiles aérobie basés au sol et portés par avions ; bombes à gravitation ; missiles stratégiques à têtes multiples portés par les sous-marins.

- que les **missiles aérobie** (type missile de croisière à longue portée) basés sur terre et sur avions, et peut-être une partie de ceux basés sur navires, très difficiles à comptabiliser, resteront, semble-t-il, à l'écart de l'accord. Or, ce type de missile a vocation à se développer car les plafonds des accords START ne sont atteints ni par les USA ni surtout par l'URSS, qui pourra pratiquement doubler les armements de ce type.

3. Le troisième volet des propositions Bush concerne la défense antimissile.

Les propositions du président américain comportent un volet tendant à la renégociation de l'accord sur les **armes antimissiles**. Il s'agit donc, pour les Etats-Unis -éventuellement en l'offrant à certaines conditions à d'autres partenaires- de poursuivre la mise en place d'une **défense antimissile minimale** (système dit "G.P.A.L.S.") contre une centaine de missiles dont les experts s'accordent à penser qu'elle pourrait être efficace. Ce projet renforcera la dissuasion mutuelle entre les Etats-Unis et l'URSS. Mais il affectera la crédibilité des "forces tierces". Il faut s'en féliciter pour le cas de certaines puissances nucléaires "émergentes" qui pourraient s'avérer particulièrement dangereuses. **Mais la crédibilité de la force de dissuasion française serait elle aussi affectée.** Quant à la mise en place d'un parapluie antimissile minimal, en Europe, sous l'égide des Etats-Unis, il y a fort à penser qu'elle ne serait pas sans répercussion sur l'autonomie politique de l'Europe occidentale ni sur la perennité des forces nucléaires qui y subsistent encore.

*

* *

Au total, les nouvelles propositions américaines -qui ne sont que des **propositions** dont la mise en oeuvre prendra du **temps** et dont la **vérification** sera aléatoire- s'inscrivent dans le prolongement de la philosophie des accords START -qui ne sont pas encore ratifiés et qui ne seront, dans le meilleur des cas, pas entièrement mis en oeuvre avant l'an 2000- appellent un certain nombre d'observations pour ce qui est de la France et l'Europe.

1). La défense des Etats-Unis et de l'URSS restera en tout état de cause fondée sur la **dissuasion nucléaire appuyée sur des moyens substantiels et complémentaires** : missiles de croisière à longue portée sur plate-forme aérienne, voire dans certains cas terrestre ou maritime ; missiles sol-sol fortement protégés ou déplaçables (SS. 24 et 25 soviétiques) ; missiles balistiques emportés par sous-marins.

2). **Le chemin sera long** à parcourir avant que le cheminement des Etats-Unis et de l'URSS vers les réductions envisagées soit achevé. Les Etats-Unis et l'URSS accumulent à eux deux près de 30 000 têtes tactiques et quelque 13 à 15 000 têtes stratégiques chacun. Il faudra du temps pour en **détruire** un nombre significatif ainsi que pour vérifier la réalité de ces destructions.

3). Il convient de ne pas perdre de vue le fait que **moins il y aura d'armes nucléaires, plus l'intérêt d'en posséder clandestinement sera grand** car le poids déstabilisateur des armes "non déclarées" sera accru. Les projets en cours, **peu vérifiables**, comportent à cet égard un risque certain. Le risque concerne tant l'un des deux Grands, que certaines puissances nucléaires tierces en devenir.

4). Il apparaît utile de rappeler que la **France**, pour ce qui la concerne, ne possède qu'un **total** de quelque 500 têtes nucléaires et que les programmes en cours -au demeurant révisés à la baisse- ne prévoient pas d'augmentation notable de ce chiffre (abandon du programme S.45, réduction et "gel" du programme Hadès, fin du programme

ASMP, simple remplacement du programme M4 par les programmes M.45 puis M.5, qui ne se traduisent pas par une augmentation du nombre de têtes. La France ne dispose d'ores et déjà pratiquement plus de têtes nucléaires à très courte portée, dont la mise en oeuvre est d'ailleurs peu compatible avec son système nucléaire de stricte dissuasion réfutant toute acceptation d'une "bataille" nucléaire. Les Pluton qui vont être retirés du service ne seront remplacés que par quelque 30 Hadès préstratégiques et de surcroît non déployés. Quant aux missiles à tête multiple basés au sol visés par les propositions Bush, la France ne dispose que de 18 S3D du Plateau d'Albion dont le remplacement devient de plus en plus aléatoire.

5). Outre la disparition du système tactique et la réduction des systèmes stratégiques sol-sol, les propositions du président des Etats-Unis nécessitent en outre de compléter la dissuasion nucléaire-très suffisante- que conserveront les deux plus grandes puissances nucléaires par une renégociation du traité ABM tendant à autoriser le déploiement de systèmes anti-balistiques limités du type "G.P.A.L.S."

6). L'évolution que comporte en devenir les propositions du président américain soulignent que la défense et la sécurité nationale devront de plus en plus être posées en termes européens. La pression mondiale sur nos armes nucléaires sera de plus en plus forte. La défense de la dissuasion -fut-elle de stricte suffisance- impliquera la définition d'une dimension européenne de la dissuasion et de la sécurité nucléaires.

A défaut de réalisations dans ce domaine, une crispation sur les données traditionnelles d'un raisonnement strictement national risque d'induire un isolement croissant de la France. Une telle dérive, dont on peut mesurer les prémices, serait particulièrement inopportune. Elle comporterait en effet les germes d'un abandon de toute dissuasion en Europe et, partant, d'une non-existence de l'Europe en termes de sécurité, cela alors même que l'affirmation d'une réalité militaire européenne apparaît plus nécessaire que jamais. Or l'existence d'une réalité militaire européenne implique la possession de moyens nucléaires strictement suffisants et adaptés à la localisation des menaces potentielles.

7). Votre rapporteur regrette à cet égard l'abandon -qu'il veut encore espérer provisoire- du missile **S.45 déplaçable à une tête**, dont les caractéristiques pouvaient en faire l'embryon d'une dissuasion européenne, nos SNLE restant l'ultime recours national.

8). Que l'on s'en félicite ou qu'on le déplore, il nous apparaît probable que les évolutions démocratiques à l'Est et l'hostilité grandissante à l'égard du nucléaire concourent à générer un **glissement des stratégies nucléaires du concept "anti-cité" vers ce que nous pourrions appeler "l'anti-force décisif"**. Des stratégies tendant à privilégier des frappes contre les centres de vie, fussent-ils de plus en plus économiques et de moins en moins démographiques, de nations qui devraient se rapprocher politiquement, économiquement, culturellement, de plus en plus des démocraties occidentales, semblent destinées à évoluer. L'abandon du S.45 constitue sur ce point également une **erreur de prospective manifeste**.

9). Les menaces potentielles en provenance du Sud ; la nécessité face à ces menaces -si elles se confirmaient- de prendre de plus en plus en compte les **aspirations de sécurité des populations afin de les associer à un esprit de défense**, qui s'émousse ; les réalisations en cours tant aux Etats-Unis qu'en URSS, voire même en Israël dans le domaine de la défense antimissile, sont autant d'éléments qui vont rendre nécessaire une **réflexion européenne sur la défense antimissile** qui pourrait, à terme, apparaître comme un **élément constitutif important de la dissuasion**. Toute réalisation dans ce domaine excéderait en effet les possibilités financières propres de chaque Etat européen.

10). Le plan Bush va inévitablement être **utilisé au profit de deux démonstrations ou de deux facilités** : celles qui concourent à diminuer les budgets de défense jugés "excessifs au regard de menaces qui se diluent", d'une part, et celles qui tendent à conclure à l'inutilité des armements nucléaires et à la réaffectation des crédits qui leur sont consacrés au profit d'armements conventionnels sophistiqués, d'autre part. Nous montrons que, pour notre part, nous considérons que ces deux évolutions seraient aussi dangereuses l'une que l'autre.

B - L'existence d'un déséquilibre nucléaire grandissant en Europe

1. Les accords START : une conception extensive de la suffisance qui n'exclut d'ailleurs pas la poursuite de la sophistication des vecteurs.

Selon les "déclarations START", l'URSS possédait environ **12 700 têtes nucléaires stratégiques** réparties sur quelque **2 600 lanceurs stratégiques** en juin 1990 et les Etats-Unis **14 400 têtes** réparties sur **1 968 lanceurs**. Ces chiffres sont au demeurant généralement considérés comme en-dessous de la réalité.

A l'issue de la mise en oeuvre du Traité, ce potentiel sera réduit en moyenne de **30 à 35% seulement**. En outre, pour certains types de vecteurs et notamment les plus mobiles, tels que les missiles de croisière lancés par les sous-marins ainsi que ceux lancés par les avions, les Etats-Unis et plus encore l'URSS pourront augmenter dans des proportions importantes le nombre de leurs lanceurs. L'URSS, qui ne dispose actuellement que de quelques dizaines de missiles de croisière lancés par sous-marins (SSLM), sera autorisée à en détenir quelque **380** alors que le nombre de ses missiles de croisière lancés par avion (ALCM), qui semble être actuellement de l'ordre de **6 à 700**, pourra atteindre le chiffre de **1 260**.

La valorisation technologique de l'arsenal stratégique des deux Grands se poursuit d'ailleurs activement, notamment en URSS, où les livraisons annuelles de **SS.24 mobiles** (sur rail) ou de **SS.25 mobiles** (sur route et très furtifs) s'élevaient en 1991 à un total de près de **300** missiles. On rappelle que le **SS.24**, d'une portée de **10 000 kilomètres**, et doté de **10 têtes**, est un missile très précis tout comme le **SS.25** doté d'une tête unique de **750 kilotonnes**.

2. S'agissant des potentiels nucléaires non stratégiques, les Pershing II et les missiles de croisière GLCM ont été -de même que les **SS.20** soviétiques- retirés d'Europe.

Le traité INF n'implique cependant pas la destruction des charges. Conséquence : le retrait des vecteurs et des charges nucléaires américaines à moyenne portée hors d'Europe laisse un possible réemploi des charges soviétiques sur d'autres systèmes non soumis au traité. Or les missiles de croisière soviétiques dont le traité START autorise une forte multiplication (+ 170% pour l'ALCM en URSS) pourraient menacer les objectifs initialement dévolus aux SS.20. Il en est de même pour les missiles stratégiques balistiques sol-sol soviétiques, dont la modernisation se poursuit à un rythme soutenu, s'agissant notamment des SS.24 et SS.25 mobiles mais aussi des SS.18 Mod V.

3. Quant aux armes nucléaires à courte portée, elles sont en voie de disparition en Europe occidentale : diminution importante et régulière des armes à très courte portée (artillerie) de l'OTAN, abandon de la modernisation du missile Lance, gel et non-déploiement du missile préstratégique français Hadès, qui ne s'intégrait au demeurant pas dans les plans d'action ou même de dissuasion de l'Alliance atlantique.

Les déclarations Bush ont condamné ce type d'armement. En tout état de cause, l'Allemagne était de plus en plus hostile au déploiement de ce type d'armes sur son territoire. Dès avant les déclarations du 28 septembre, on assistait à une **obsolescence programmée des systèmes nucléaires de l'Alliance atlantique**, alors même que leur nombre en diminution constante était en train de passer de moins de 6 000 têtes actuellement à 3 000, voire à leur disparition totale.

En tout état de cause, la crédibilité politique de ces armes s'affaiblissait substantiellement. En revanche, le nombre des charges tactiques soviétiques ne diminuait pas de façon conséquente, en ne passant que de 9 000 à 8 000 ogives déployées vers l'Ouest (sur un total de l'ordre de 20 000). L'efficacité des systèmes tactiques soviétiques est en outre maintenue par le développement de systèmes modernes sol-sol (SS.21) ou air-sol alors que la **mobilité accrue** de la quasi totalité des systèmes a pour effet de limiter les conséquences du rapatriement des charges à l'intérieur des frontières de l'URSS.

La mise en oeuvre des propositions Bush pourrait contribuer à corriger ce déséquilibre. Il reste que le risque de

réutilisation des charges fissiles, la mobilité et la modernité des vecteurs soviétiques et les aléas concernant les problèmes de vérification et, enfin, les difficultés inhérentes à la destruction vérifiée des ogives sont autant d'éléments qui concourent à permettre d'affirmer que -quoi qu'il arrive- **une menace réelle subsistera pendant de longues années.**

*

* *

Quoi qu'il en soit, sur le strict plan des réalités militaires avérées, les évolutions récentes laissent entière la prépondérance de l'URSS sur le plan nucléaire en Europe.

Ce déséquilibre est d'autant plus net que l'URSS est dotée d'un réseau anti-missile (SH.8 notamment) d'une efficacité certaine, que la plupart des systèmes nucléaires soviétiques sont **mobiles** et que l'ensemble de ses installations militaires sont, à l'encontre de celles de l'Ouest européen, **efficacement durcies, dispersées et camouflées** et souvent positionnées de manière changeante et aléatoire.

Les conséquences de cette constatation sont moins graves qu'au temps de la guerre froide.

Les progrès et la bonne volonté manifestés dans le domaine du contrôle des armements, l'éclatement du bloc de l'Est, les considérables difficultés économiques ainsi que les évolutions politiques en URSS atténuent la portée de l'analyse strictement technique qui précède.

Mais l'existence d'un déséquilibre nucléaire grandissant, au détriment de l'Ouest de l'Europe, est un fait.

Ce fait pourrait être lourd de conséquences en cas d'évolutions incontrôlées en URSS.

C - Les incertitudes à l'Est : de la menace aux risques

1. les incertitudes et les risques de nature politique

L'URSS constituait une menace.

Elle continue -à tout le moins- de constituer un risque. Au delà de changements politiques importants mais inachevés, au delà d'une faillite économique avérée, l'URSS -ou la Russie- **demeure une puissance militaire dotée de moyens excédant les strictes exigences de la défense de la Russie.** Le potentiel militaire soviétique est resserré, il est en voie de rapatriement d'Europe centrale vers le territoire de la Russie. Les riches d'attaque surprise s'en trouvent diminués. Mais la modernisation du potentiel militaire soviétique demeure impressionnante. Le budget de la défense de l'URSS jusqu'en 1991 a continué de croître (plus de 15% du Pibm en 1991). L'allonge et la mobilité des nouvelles générations de matériels compensent en partie le déplacement géographique des forces soviétiques vers l'Est. Mais surtout, au delà de sa puissance militaire, **la zone géographique qu'occupe l'URSS est d'autant plus chargée de risques potentiels que, tant vers les anciennes démocraties populaires que vers le Sud, elle est bordée de zones où les affrontements possibles sont multiples.**

L'URSS, ou les principales de ses Républiques, conservera au-delà de l'horizon 2000 -et quoi qu'il en soit de la réalisation effective des perspectives de désarmement- **une capacité nucléaire excédant un seuil de stricte suffisance.**

Cette capacité est et restera susceptible d'annihiler l'Europe, cela avec une faible partie de la seule composante stratégique. Le putsch d'août 1991 ne marque pas la fin des risques de dérive autoritaire. Des glissements plus lents vers des régimes qui, pour affirmer leur rupture avec le communisme, pourraient

néanmoins s'avérer de dangereuses dictatures nationalistes existent également, et pas seulement en Russie.

Le vide idéologique qui s'accroît à l'Est entraîne une explosion des **nationalismes** tant dans les anciennes démocraties populaires qu'en URSS elle-même. L'ampleur des **réformes économiques** à accomplir, les **traumatismes sociaux** qu'entraîneront inévitablement les changements de l'ordre économique ancien, les **aspirations à des satisfactions matérielles** immédiates, la montée des **intolérances ethniques**, la remise en cause des **frontières**, l'apparition d'**impérialismes locaux**, les **incertitudes concernant le succès des mutations démocratiques en cours**, les **aspirations non déguisées de franges non négligeables** des opinions publiques à un **ordre fort**, sont autant d'éléments susceptibles de générer des **conflits dont l'amplitude serait imprévisible**.

Nous ajouterons ici que l'ampleur, la structure organique, la diversification et la répartition du potentiel nucléaire soviétique contribuent à créer un **risque spécifique**.

Ce risque est d'autant plus tangible qu'il n'existe toujours pas dans l'organisation et dans la doctrine militaire soviétiques -qui jusqu'alors n'a jamais officiellement admis le concept de dissuasion- **de discontinuité entre les armements nucléaires et les armements conventionnels**. De fait, les armées soviétiques sont **organiquement dotées d'armements nucléaires adaptés à leur propres besoins opérationnels**. Certes, les missiles stratégiques les plus menaçants (SS.24, SS.25) ont été ostensiblement désactivés pendant le putsch du mois d'août. Certes, la doctrine militaire soviétique évolue vers des concepts de suffisance et d'emploi retardé du nucléaire. Certes, l'on assiste depuis quelques années à un mouvement de regroupement des armes nucléaires vers le centre et l'ouest du pays. A cet égard, on estime actuellement le plus généralement que **65% des armes nucléaires soviétiques** -dont la plupart des systèmes stratégiques- restantes sont surtout déployées en Ukraine, au Kazakhstan et en Biélorussie.

2. Les risques concernant les armements stratégiques

Des risques existent au niveau des armements stratégiques. Les procédures de mise en oeuvre vont inévitablement faire l'objet de discussions dans la perspective de l'émergence d'une nouvelle répartition géographique, politique et militaire du pouvoir.

En dépit du rejet d'emblée manifesté par certaines Républiques (Ukraine) à l'égard du nucléaire, la multipolarité du pouvoir en URSS (aspirations des Républiques à l'autonomie, rivalités engendrées par la recherche d'une définition exacte des prérogatives du centre, dualité mais aussi complémentarité spécifique et conjoncturelle entre les personnalités de Boris Eltsine et de M.S. Gorbatchev, poids spécifique de l'armée et du KGB, aspiration des forces démocratiques, persistance de structures communistes, émergence de forces nationalistes nouvelles...), risque d'engendrer un débat conflictuel et en tous cas complexe sur un sujet particulièrement sensible. Cela d'autant plus que les systèmes de clés multiples imaginés un temps par certains posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.

3. Les risques concernant les armements tactiques

S'agissant des armes nucléaires tactiques, pléthoriques (de l'ordre de 20 000) et encore largement dispersées compte tenu de leur attribution organique à certaines grandes unités terrestres mais aussi aériennes et navales, le problème est plus complexe encore. Outre leur dispersion, les procédures de mise en oeuvre sont plus souples et décentralisées.

Il est clair que les propositions du président Bush sont de nature à accélérer la diminution des armes nucléaires tactiques de façon à pouvoir les concentrer dans des espaces géographiques définis et contrôlés. Ces propositions seront également utiles pour la partie croissante de la classe politique de l'URSS qui souhaite une diminution des charges budgétaires consacrées à la défense, ainsi qu'un resserrement du potentiel nucléaire.

Mais la destruction du stock nucléaire tactique paraît aléatoire et peu vérifiable.

Elle serait en tout état de cause fort longue à mettre en oeuvre.

Il apparaît de surcroît que des **risques d'emploi ou de menaces erratiques et peut-être plus encore de détournement** -y compris de détournement frauduleux compte tenu de la corruption généralisée et du manque dramatique de devises- ne peuvent être exclus a priori.

D - Le Sud : la confirmation de risques manifestes

Le problème majeur du Sud n'est pas de nature militaire.

Il résulte du fossé grandissant -et inacceptable- que **l'économie et la démographie** creusent entre les sociétés développées et les sociétés sous-développées.

Le rétablissement d'un équilibre Nord-Sud est une priorité pour le Nord.

Les manifestations de cette priorité devraient être principalement **économiques, diplomatiques et culturelles.**

Il reste qu'il existe une **menace militaire au Sud, et que cette menace est grandissante.** Les humiliations, les problèmes nationaux non résolus, la pauvreté, les difficultés économiques, la montée des fanatismes, les ambitions régionales de certains Etats, le terrorisme, l'aspiration déterminée de certains Etats aux armes de destruction massive sont autant de paramètres explosifs qui s'accumulent et dont les effets peuvent s'enchevêtrer dans des crises aux dimensions internationales, ainsi qu'on l'a vu avec

la guerre du Golfe. Dans un tel contexte, l'Europe ne peut se désintéresser des arsenaux considérables qui se sont constitués sur ses marches méditerranéennes ou au Moyen-Orient.

Des travaux récents de notre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) ont quantifié cette menace s'agissant des risques de prolifération nucléaire (Inde, Israël, Pakistan et, à plus ou moins long terme, Irak, Corée du Nord, Afrique du Sud, Iran, voire même Libye, Brésil, Argentine, Algérie), de développement des missiles sol-sol mais aussi air-sol dans le tiers-monde, ainsi que de la dissémination des armements chimiques. Ces risques sont d'autant plus réels que des filières existent entre les pays -même géographiquement et idéologiquement éloignés- qui recherchent avec force, pour des raisons de puissance ou pour des motifs purement commerciaux, à accéder aux technologies permettant d'acquérir des armements susceptibles d'inverser certaines données politico-stratégiques. Il est également instructif de comparer les séries des principales catégories d'armement vers lesquels l'on s'achemine en France (moins de 1 000 chars, moins de 450 avions de combat...) à celles que l'on peut dénombrer dans de nombreux pays méditerranéens (Turquie, Syrie, Israël, voire même Iran, Egypte ou Arabie Saoudite). Les retards pris dans le domaine des équipements de cohérence, des stocks de munitions modernes ainsi que dans le rythme ralenti de renouvellement de nos matériels pour la plupart vieillissants par des systèmes modernes ne confèrent pas -en outre- toujours un avantage qualitatif compensatoire à nos moyens conventionnels.

Les risques de chantage ou de mise en action d'armes de destruction massive (nucléaire, chimique) en provenance du Sud doivent d'autant moins être sous-estimés dans le moyen terme que les moyens existants (Pakistan, Inde, Israël, Chine et peut-être Afrique du Sud) que des filières nouvelles pourraient résulter du démantèlement du pouvoir central en URSS, que les vecteurs existent (missiles air-sol et sol-sol) et, enfin, que les régimes fanatisés de certains Etats du tiers-monde susceptibles d'acquérir un potentiel nucléaire ne partagent ni la culture de la dissuasion, ni la complexe rationalité de retenue qu'elle implique.

(1) .Rapport n° 303, du 25 avril 1991, "Quelques enseignements immédiats de la crise du Golfe quant aux exigences nouvelles en matière de défense", par MM. Jean LECANUET, Président, Michel ALLONCLE, Philippe de GAULLE, Jacques GENTON, Max LEJEUNE, Xavier de VILLEPIN, Albert VOILQUIN

Face à cette situation, un certain nombre d'axes de réflexion semblent s'imposer.

● Il apparaît, tout d'abord, que **la dissuasion risque de ne pas jouer à l'égard de certains Etats qui se trouvent être potentiellement parmi les plus dangereux pour la stabilité mondiale.**

● Il apparaît, en second lieu, que **des contraintes d'autolimitation des armes de destruction massive paraissent devoir s'imposer aux grandes puissances.**

L'emploi de moyens nucléaires ou chimiques par une grande ou moyenne puissance à l'encontre d'un pays du tiers-monde apparaîtrait politiquement fort malencontreux, en raison des **réactions d'hostilité** que ce recours aux armes ultimes par un pays nanti ne manquerait pas de susciter dans l'ensemble des pays pauvres.

Un tel recours serait, en outre, -dans la plupart des hypothèses envisageables à ce jour- pour ce qui est de la France, peu conforme à son concept de dissuasion qui confère un caractère ultime à l'arme nucléaire.

Enfin, le recours aux armes non conventionnelles, et en particulier aux armes nucléaires, par des grandes puissances à l'encontre d'un pays moins puissant, pourrait **aller à l'encontre de l'une des préoccupations majeures des grandes puissances : la non-dissémination** de ce type d'armement. La menace nucléaire que les grandes puissances seraient susceptibles d'exercer sur des puissances non nucléaires pourrait, en effet, légitimer la volonté de ces dernières d'acquérir à leur tour la puissance nucléaire "en réplique", "pour se défendre".

Nous ne croyons pas pour autant qu'il faille exclure d'emblée et définitivement quelque partie du monde que ce soit du champ de la dissuasion.

Les Etats-Unis n'ont jamais exclu l'emploi de l'arme nucléaire ou chimique dans la crise du Golfe. L'incertitude qu'ils ont ainsi fait peser sur l'Irak n'a-t-elle pas été l'un des éléments -il y en a d'autres- qui ont fait que l'Irak n'a employé ses armes chimiques ni contre les troupes de la coalition, ni contre Israël, ni contre l'Arabie Saoudite ?

Les départements et territoires français d'outre-mer, la pérennité de nos approvisionnements vitaux et a fortiori notre territoire national lui-même devraient-ils être écartés de la protection de la dissuasion dès lors que la menace exercée contre nos intérêts vitaux ne proviendrait pas de l'Est ?

Une telle réduction a priori et définitive de la protection que continue d'offrir la dissuasion pour le long terme ne nous apparaîtrait pas pertinente.

D'abord parce qu'une évolution de ce type exclurait du champ de l'élément le plus protecteur, le plus puissant et le plus rapidement projetable de notre système de défense la localisation la plus probable d'émergence de menace contre nos intérêts vitaux à un horizon prévisible.

Ensuite, une telle autolimitation de nos capacités de dissuasion impliquerait en compensation un renforcement qualitatif et quantitatif très substantiel de nos moyens d'action conventionnels assorti d'une protection anti-missile tangible de notre façade méditerranéenne, ainsi que d'une quasi professionnalisation de nos armées. Il est peu probable que les enveloppes prévisibles des budgets de la défense pour les années à venir -et cela quel que soit le gouvernement au pouvoir- permettent la réalisation simultanée de telles ambitions qui requerraient sans transition un budget de l'ordre de 4% du Pibm.

Il doit cependant être clair que, dans l'hypothèse où, à terme, -et faute de progrès radicaux dans la capacité de l'Europe à mettre en place des moyens d'intervention

conventionnels à déploiement immédiat et à l'efficacité militaire incontestable- la dissuasion pourrait être amenée à conjurer une menace directe contre nos intérêts vitaux qui ne viendrait pas de l'Est.

Il importerait alors que la France puisse disposer d'options nucléaires extrêmement discriminantes susceptibles de rendre crédible une action déterminante mais très ponctuellement et exclusivement dirigée contre des cibles militaires (armes peu polluantes, maîtrise des effets électromagnétiques des explosions nucléaires, etc.).

E - Les crédits nucléaires sont-ils surabondants ?

La réticence d'une partie des opinions publiques à l'encontre du nucléaire ; le fait que la part du nucléaire représente - en France- de l'ordre de 30% du titre V d'un budget de la défense en forte déflation ; le fait que la rationalité très spécifique de la logique de la dissuasion n'a jamais été pleinement comprise ou approuvée par certains analystes ou acteurs nationaux importants, sont autant d'éléments qui peuvent conduire à considérer que le chapitre nucléaire est celui sur lequel doivent en priorité porter les économies.

Quitte d'ailleurs à ce que les économies soient acquises pour le budget de la défense et reportées sur d'autres postes jugés prioritaires tels que celui des armements et des munitions sophistiquées modernes, de l'observation ou de la professionnalisation de nos armées.

Tout en restant très attachés pour la France -mais aussi pour les Etats-Unis et l'URSS- au concept de stricte suffisance et au refus de tout glissement du raisonnement nucléaire vers des doctrines ou des moyens tendant à l'acceptation d'un combat nucléaire, nous voudrions rappeler ici quelques données qui tendent à souligner que la marge d'économies dans le domaine du nucléaire, si elle existe, n'en apparaît pas moins plus faible que certains voudraient le penser.

1. La part du nucléaire dans le budget de la défense décroît

La part du nucléaire dans le budget de défense est généralement citée comme étant sensiblement plus élevée en France qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne. Cela est vrai pour les crédits d'investissement qui représentent de l'ordre de 30% (2) du titre V du budget de la défense et dont la tendance est d'ailleurs à la baisse.

1989	32,17% du titre V
	17,29% du budget de la défense
	0,612% du Pibm
1990	31,43% du titre V
	16,94% du budget de la défense
	0,586% du Pibm
1991	30,11% du titre V
	15,86% du budget de la défense
	0,538% du Pibm

Mais, pour être plus précis, la part du nucléaire dans les dépenses de défense doit raisonnablement être appréciée titre III et titre V confondus. Or le coût d'entretien des charges nucléaires diminue régulièrement. Le total des budgets de fonctionnement consacrés au nucléaire en 1991 apparaît être de l'ordre de 5% du titre III. Tous titres confondus, la part du nucléaire dans le budget global de la défense est de 20%. Les chiffres français d'ensemble sont donc peu supérieurs à ceux de nos partenaires occidentaux (16 à 18% pour les Etats-Unis).

(2). Nos chiffres prennent en compte l'agrégat "FNS + ANP" du "bleu". Ils concernent les vecteurs, les charges, les recherches et les essais.

2. Les crédits de paiement consacrés au nucléaire décroissent

Il apparaît par ailleurs que la masse des crédits de paiement consacrés au nucléaire au sens le plus large (vecteurs stratégiques et préstratégiques, charges nucléaires, recherche, essais, etc.) tend à diminuer notablement en termes relatifs : 1,2% du Pibm en 1968, 0,6% en 1989, 0,538% en 1991).

La part de la richesse nationale consacrée au nucléaire militaire diminue clairement.

3. Le coût du nucléaire doit être apprécié en fonction d'autres facteurs qui incitent à le relativiser

Le problème du fardeau financier du nucléaire militaire doit raisonnablement être apprécié en tenant compte :

- de la tendance à la hausse du coût des matériels conventionnels à la suite de l'apport des nouvelles technologies et notamment de la part grandissante de l'électronique dans le système d'armes modernes. C'est ce coût qui avait justifié une prévision de croissance de 5% des crédits de paiement du titre V dans la loi de programmation 1990-1993 initiale, puis de 4% dans la loi révisée. La conception et la fabrication des armements nucléaires ne sont pas affectées d'une telle dérive des coûts alors même que -initialement élevés- les coûts d'entretien des charges diminuent. La part (inférieure à celle constatée en France) du nucléaire dans le budget des Etats-Unis s'explique principalement par l'importance des sommes consacrées aux armements conventionnels sophistiqués.

- du fait que le déséquilibre nucléaire entre l'Est et l'Ouest de l'Europe s'accroît au détriment de l'Ouest, alors même que dans le domaine conventionnel l'avantage demeurera toujours à l'Est, ne serait-ce que pour des raisons géographiques. L'ampleur du déséquilibre, les limites -constatées pendant la guerre du Golfe- de l'efficacité des armes conventionnelles sophistiquées-, ainsi que le coût -et donc la rareté- de ces armes sont autant d'éléments qui permettent d'affirmer que les armes conventionnelles

sophistiquées, si elles renforcent la dissuasion, si elles élèvent le seuil d'emploi du nucléaire, n'ont pas -et n'auront pas à court terme- une valeur dissuasive substitutive à celle du nucléaire.

- du fait qu'un certain nombre de pays du tiers-monde sont en passe d'accéder au nucléaire militaire.

- que dans un tel contexte, l'interdiction généralisée des armements nucléaires apparaît comme une dangereuse illusion. D'abord parce que toute interdiction sera difficile à vérifier. Ensuite parce que tout violateur retirerait un avantage déterminant de la rétention d'un nombre même peu élevé de charges, d'où une incitation à violer une hypothétique interdiction. Enfin, parce que la seule interdiction vérifiable -celle des essais- affecterait la sécurité des armes.

*

* *

CHAPITRE II - LES CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS INTERNATIONALES EN GESTATION SUR L'ORGANISATION DES MOYENS NUCLÉAIRES ET SPATIAUX DE LA DISSUASION EN FRANCE

Face à un environnement évolutif, imprévisible et dangereux, le problème de l'adaptation de la dissuasion est le plus souvent posé de la manière la plus mauvaise qui soit.

Pour le Gouvernement, il s'agit d'opérer une lecture des événements internationaux qui permette de justifier une réduction des crédits consacrés à la dissuasion et plus généralement à la défense.

Pour les industriels enfin, il s'agit -trop souvent- de préserver -voire de proposer- des programmes dans la définition desquels la préservation du potentiel de recherche ou du plan de charge l'emporte parfois sur les exigences nationales de la dissuasion.

Pour les armées qui servent la dissuasion, il s'agit -trop souvent également- de bâtir des raisonnements susceptibles de fournir des arguments supposés permettre de préserver les programmes qu'elles sont chargées d'élaborer ou de mettre en oeuvre.

Nous esquisserons ici une approche différente du problème.

A - L'évolution de l'environnement international et les postulats de la dissuasion

L'évolution de l'environnement international telle que nous venons de l'examiner ne bouleverse pas les postulats de la dissuasion. Elle les modifie cependant.

1. Le nécessaire maintien de la crédibilité d'une dissuasion suffisante

Les événements qui ont été recensés dans la première partie de ce chapitre concourent selon nous à souligner les risques qu'il y aurait à abandonner la **garantie non exclusive mais qui reste essentielle et ultime** offerte par le parapluie de la dissuasion nucléaire.

2. De l'accumulation des armements nucléaires à la suffisance

Les évolutions en cours (START, propositions Bush), réponse de M.S. Gorbatchev) tendent à accréditer un **espoir raisonnable d'une réduction significative des armements nucléaires surabondants** de l'URSS et des Etats-Unis. Cette évolution est accompagnée de changements doctrinaux (stratégie de l'"ultime recours" aux Etats-Unis, plus grande spécificité accordée au nucléaire en URSS) qui, tant pour ce qui est des Etats-Unis que pour ce qui est de l'URSS, tendent vers une **élévation du seuil d'emploi du nucléaire**. L'ensemble de ces évolutions en gestation vont dans le sens d'une réhabilitation de la dissuasion, d'une distanciation à l'égard de l'acceptation d'un combat nucléaire et d'un rapprochement vers la **perception rigoureuse de la dissuasion** qui est celle de la France.

3. La recherche d'une nécessaire sélectivité du nucléaire

Les évolutions qui précèdent, et notamment le refus du nucléaire comme arme d'emploi banalisée, ne sont pas incompatibles avec la nécessaire recherche d'une plus grande sélectivité des armes nucléaires.

L'hostilité grandissante à l'encontre du nucléaire et les évolutions démocratiques à l'Est altéreront de plus en plus la **crédibilité de stratégies nucléaires extrêmes reposant sur un "tout ou rien" dont les populations civiles seront le principal enjeu.**

Le développement de ce que nous pourrions appeler **"l'antiforce décisif"** sera de plus en plus la condition clé de la crédibilité de tout système dissuasif, cela tant vis-à-vis des menaces potentielles à prendre en compte à l'Est qu'au Sud.

4. Dissuasion nationale ou dissuasion européenne ?

La dissuasion ne se partage pas et la survie d'une Nation ne peut dépendre que de celui qui y exerce le pouvoir suprême.

Il reste que la pression des opinions et des Etats étrangers contre les forces nucléaires dites "tierces" sera de plus en plus forte. Il est non moins vrai que le processus d'intégration politique européenne est en devenir et que le **vide en matière de défense, notamment nucléaire, qui existe en Europe occidentale est une faiblesse majeure pour la sécurité et l'autonomie de l'Europe.** Les conséquences de cette situation altéreront de plus en plus le libre arbitre européen en matière politique mais aussi en matière économique et commerciale. **Est-il opportun dans ces conditions que le nucléaire soit éternellement éludé du débat européen ?** Nous ne le pensons pas.

Le postulat de l'existence préalable d'un pouvoir politique européen n'est pas pleinement pertinent car il faut bien voir que si certaines composantes prétendant concourir à la sanctuarisation nucléaire de l'Europe ne sont pas à moyen terme européanisées ou ostensiblement mises au service de la défense de l'Europe, la survie nationale des systèmes de dissuasion indépendants risque d'être inexorablement menacée.

Une première étape vers la prise en compte de cette exigence pourrait porter sur une politique européenne coordonnée dans le cadre des négociations et des réalisations concernant des systèmes antimissiles tant balistiques qu'aérobies. Une seconde phase pourrait porter sur l'existence d'une **capacité antiforce de stricte suffisance**, principalement affectée à la sanctuarisation de l'Europe. L'existence et la reconnaissance d'une telle capacité, qui pourrait dans un premier temps demeurer sous la responsabilité nationale d'un seul ou de deux Etats (France, Grande-Bretagne), pourrait précéder la question des modalités de sa mise en oeuvre au niveau européen.

B - Les atouts et les faiblesses du système de dissuasion française face aux évolutions en gestation

L'état actuel de l'arsenal nucléaire français paraît pouvoir être caractérisé par un certain nombre de caractéristiques dominantes.

1. Une suffisance du nombre des têtes nucléaires et une bonne capacité de durcissement et de pénétration des vecteurs stratégiques prévus

Avec le socle constitué par quelque 500 têtes nucléaires stratégiques et préstratégiques, le missile à tête multiple M4, les sous-marins nucléaires lance-engins de la nouvelle génération, le missile aérobie ASMP et le missile balistique sol sol mobile Hades, la France dispose d'un potentiel nucléaire de dissuasion technologiquement et quantitativement significatif.

L'essentiel semble préservé pour l'avenir avec le développement maîtrisé et à des coûts acceptables de systèmes aussi performants que l'ensemble constitué par la tête TN 75 adaptée au missile M45 dérivé du M4, l'accélération probable du missile porté par sous-marins nucléaires M5 à la suite de l'abandon du missile sol sol déplaçable à tête unique S45, ainsi que les perspectives d'allongement de la portée de l'ASMP.

Si elle sait **préserv**er le développement de son acquis, la France possède quantitativement et qualitativement les principaux éléments de base pour garantir à moyen terme et à un coût acceptable la crédibilité de son système de dissuasion face aux évolutions prévisibles.

2. Un acquis technologique de premier plan

L'expérience acquise par les concepteurs de missiles et notamment l'Aerospatiale, SEP, Thomson et la SNEP, ainsi que par la DAM pour ce qui est des têtes nucléaires constitue un acquis considérable. Le rapport poids/puissance des têtes nucléaires, leur furtivité, les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité et du durcissement des charges (technologie des explosifs insensibles), de la maîtrise de la technique des charges à énergie variable ou de la recherche de nouvelles formules nucléaires moins polluantes ou privilégiant certains effets spécifiques, constituent autant d'atouts inestimables acquis ou en passe de l'être à des coûts très acceptables .

Ces acquis sont cependant **précaires**.

Le maintien du capital technologique constitué tant en matière de missile que de tête nucléaire indique un **seuil minimal de continuité des programmes**.

Ce seuil pourrait être remis en cause par certaines options à l'étude de la future loi de programmation. Les crédits affectés au maintien de la capacité de recherche tant sur les têtes nucléaires que sur les missiles ne doivent pas descendre au-dessous d'un certain plancher à partir duquel le **potentiel et le savoir-faire se délitent**. La stricte limite inférieure n'est pas loin d'être atteinte

dans le budget pour 1992 qui accélère les diminutions de crédits enregistrées les années précédentes.

On doit cependant observer que, dans le domaine des missiles balistiques, l'avenir n'est assuré que par un seul projet, qui ne constitue qu'une évolution du M.4 puis du M.45, le M.5. De même dans le domaine des missiles aérobie, dans lequel un éventuel ASLP ne serait qu'un développement de l'ASMP.

De fait, d'ores et déjà, une dérive vers un simple développement de l'acquis peut être observée, alors que la décennie précédente avait été marquée par le lancement de programmes comportant des sauts qualitatifs importants (missile à tête multiple M.4, missile aérobie ASMP, missile sol-sol mobile Hadès). Cette dérive est inquiétante lorsque l'on sait que la définition et la réactivation d'un programme nouveau exige des délais supérieurs à dix années.

3. Une insuffisance des plates-formes de lancement

Trois et peut-être à terme deux sous-marins en permanence à la mer ; 18 missiles fixes -et peut-être à terme moins- dans des silos au demeurant de plus en plus vulnérables ; quelque 80 ASMP répartis sur des aérodromes qui constituent autant de cibles connues et prioritaires ainsi que 30 Hades "sous cocon" dans un site connu, tel est l'état de nos lanceurs. Compte tenu des progrès des défenses antimissiles et de la précision des vecteurs adverses, la force de dissuasion française comporte une indiscutable faiblesse quant à la vulnérabilité de ses moyens à une frappe préventive. Ces moyens sont en effet peu nombreux, relativement resserrés et en grande partie répartis sur des plates-formes dont l'emplacement est connu. Cette vulnérabilité est cependant loin d'être absolue. Elle affecte néanmoins une partie non négligeable d'un potentiel alors même que celui-ci est un potentiel de stricte suffisance.

4. Le risque d'un glissement vers le tout ou rien en raison de l'inadaptation de nos moyens préstratégiques

Si le système M4, M45, M5, SNLE-NG constitue une évolution satisfaisante et adaptée à une partie de la menace prévisible, il n'en est pas de même des autres composantes de notre dissuasion.

Les missiles S3D du Plateau d'Albion seront de plus en plus vulnérables. Cela en amont par leur localisation connue, mais cela aussi en aval dans la mesure où leurs capacités de pénétration iront en diminuant compte tenu des progrès prévisibles de défense ABM. Nous ajoutons que la disponibilité opérationnelle de ce système -actuellement parfaite- se dégradera inévitablement à partir du tournant du siècle.

Souple et démonstratif, le vecteur Mirage 2000 - ASMP comporte une vulnérabilité à des frappes préemptives sur les aérodromes. Sa capacité d'allonge le rend peu apte à une frappe là où se trouve désormais la menace principale, c'est-à-dire 1 000 kilomètres plus à l'Est que lorsque ce système d'arme a été conçu. Quant au Pluton et à l'Hadès, leur portée en fait une pomme de discorde avec nos actuels et futurs partenaires européens en même temps qu'elle souligne l'inadéquation de ces systèmes d'arme à l'évolution de la carte géostratégique des menaces.

5. Les insuffisances dans le domaine de la localisation des menaces. Le système Hélios qui n'est pas affecté par les diminutions de crédit et qui sera opérationnel en 1994 n'aura pas de capacité tous temps et n'assurera pas une permanence de l'observation. Ces deux caractéristiques seront cependant de plus en plus nécessaires pour la surveillance du processus de contrôle des armements, la gestion des crises et a fortiori la mise en oeuvre d'un ultime avertissement qui devrait être d'autant plus significatif qu'il devrait être délivré avec un nombre limité de moyens et qu'il serait unique et non renouvelé.

C - Les évolutions envisageables des moyens nucléaires de la France

Avec les sous-marins nucléaires de la nouvelle génération, plus difficilement détectables et qui seront en outre équipés de missiles très furtifs M45 puis M5 dont la portée sera encore allongée, la France assure l'adaptation de la composante prédominante de ses moyens stratégiques à l'évolution prévisible -et en cours- des systèmes susceptibles de les contrer à moyen terme. Les progrès prévisibles dans le domaine de la détection des champs magnétiques ainsi que la poursuite probable (cf. propositions Bush) de progrès opérationnels dans le domaine de la défense antimissile balistique tant aux Etats-Unis qu'en URSS incitent cependant à la prudence quant à l'absolue pérennité de la valeur de nos SNLE-NG dans le long terme.

L'ensemble des facteurs qui ont été recensés, ajoutés à certaines inquiétudes concernant notamment la préservation de la capacité de recherche et d'industrialisation des missiliers devraient cependant confirmer l'opportunité de la poursuite des programmes M5 et SNLE-NG. A la condition que les évolutions internationales en cours soient confirmées, le nombre de SNLE en permanence à la mer pourrait être réduit à deux avec une possibilité de repasser dans de brefs délais à trois. La série des SNLE-NG pourrait alors à terme être réduite à 5 alors que 4 lots de M5 pourraient suffire.

La menace que représentent nos SNLE-NG M45 puis M5-apocalyptique et ultime- devra être crédibilisée par la préservation d'une capacité nucléaire antiforce qui soit de nature à retarder le recours au "tout" de la dissuasion nucléaire stratégique extrême.

La menace de l'arme nucléaire stratégique absolue devra de plus en plus être valorisée par des systèmes nucléaires complémentaires susceptibles de conférer un ultime et unique avertissement militairement très significatif, quoique sélectif, à l'adversaire potentiel là où il exerce sa menace. Que l'on envisage la menace qui subsiste à l'Est ou celle qui risque d'apparaître au Sud, une telle exigence implique des moyens d'ultime avertissement à portée accrue.

Cette nécessaire évolution ne devrait pas pour autant conduire à une diversification de notre potentiel nucléaire qui en augmenterait exagérément le coût et qui en altérerait inévitablement la doctrine d'emploi.

Notre dissuasion, pour rester crédible dans le cadre d'une enveloppe financière acceptable, devrait continuer de reposer sur la **menace permanente d'un ultime avertissement suffisant, unique et non renouvelé**. Les moyens dont la portée est insuffisante devraient en outre être progressivement retirés.

Ainsi, **l'ensemble de nos moyens nucléaires pourrait-il être concentré autour de trois composantes dont deux d'entre elles pourraient avoir une capacité polyvalente, stratégique ou préstratégique**. Ces deux composantes, l'une balistique et l'autre aérobie, devraient privilégier les capacités antiforces sur la menace anticités qui risque d'apparaître de moins en moins crédible.

D - La composante sous-marine : les forces et les faiblesses de la composante essentielle de la dissuasion

L'évolution de ce qui constitue le fer de lance de la dissuasion française ne semble pas devoir être remis en cause sous réserve de quelques nouveaux étalements, au demeurant limités. Il est au demeurant possible que ce type de composante soit à moyen terme la moins concernée par les progrès envisageables dans le domaine du contrôle des armements, dans le cas où l'amélioration des relations entre l'URSS (ou la Russie) et l'Ouest se confirmerait.

La continuité de ce programme repose sur deux éléments : la refonte M4 des sous-marins actuellement en service, d'une part, et leur remplacement progressif par les sous-marins de la nouvelle génération, équipés de M45, puis de M5, d'autre part.

● **Le programme de refontes M4 des sous-marins nucléaires actuellement en service lanceurs d'engins** comporte la réalisation de quatre refontes, dont trois sont achevées à ce jour. La refonte du Tonnant s'est déroulée sans retard majeur à Cherbourg de 1985 à 1987. Celle de l'Indomptable a eu lieu à Brest de 1986 à 1989. La refonte du Terrible s'est achevée à Cherbourg en juillet 1990. Ces trois refontes ont été un succès au plan des performances obtenues,

notamment au niveau acoustique. La refonte du Foudroyant est en cours à Brest et sera achevée au début 1993.

Le programme des refontes M4 sera normalement poursuivi sur la période 1990-1993. Quelque 500 MF de crédits de paiement sont inscrits au projet de budget pour 1992 au titre des refontes M4. Ce programme est budgétairement désormais pratiquement achevé.

En 1992, l'entretien de la FOST représentera pour la Marine un effort de près de 1 000 MF tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement.

● La commande du premier SNLE-NG Le Triomphant est intervenue en 1987 pour une admission au service actif à la fin de l'année 1994. Celle du deuxième SNLE-NG Le Téméraire a eu lieu en 1989 pour une admission au service actif en 1997. La commande du n° 3 doit suivre pour une entrée en service actif peu après le tournant du siècle. De l'ordre de 6 500 MF de crédits de paiement et l'équivalent en autorisations de programmes sont inscrits au projet de budget pour 1992 au titre du programme SNLE-NG.

Ce programme devrait donc être exécuté entre 1994 et 2008 au rythme d'une livraison tous les trois ans environ. Si les six unités prévues étaient livrées, ce programme devrait requérir quelque 62 milliards de francs (1990) pour la seule construction des sous-marins. Le coût de développement a été de l'ordre de 15 milliards (francs 1990). Des crédits additionnels non négligeables devront être prévus pour la logistique, la formation et l'amélioration des transmissions (construction d'une nouvelle station). Avec l'adaptation au missile M5, l'ensemble du programme devrait s'élever à environ 126 milliards de francs (1990).

Quoique d'un tonnage inférieur (14.000 tonnes contre 18.000 tonnes), aux sous-marins américains de la classe Ohio, les SNLE-NG devraient avoir des performances et un niveau de discrétion comparables voire, dans certains domaines, supérieurs. Leur vitesse sera identique et leur profondeur de plongée serait inférieure.

*

* *

La priorité accordée au programme des sous-marins nouvelle génération et aux missiles M45 puis M5 ne paraît pas contestable dans son principe. Il serait d'ailleurs cohérent avec une

décision -dont nous contestons l'opportunité- que l'abandon du programme S45, s'il était confirmé, soit compensé par un **lancement plus rapide du programme M5** afin d'éviter un "trou" dans l'indispensable continuité de programmes de missiles stratégiques.

En dépit de son caractère opportunément prioritaire, la valeur politico-stratégique et militaire de la composante sous-marine n'est cependant **pas absolue**, notamment à moyen terme.

1. Des progrès demeurent possibles à plus ou moins long terme dans les domaines de la **détection des champs électromagnétiques** et des performances des radars à balayage latéral, ainsi que et, dans une moindre mesure, de la **détection acoustique** (sonars actifs). Des "percées" sont aussi possibles dans le domaine des **sonars actifs** en dépit de problèmes de localisation.

2. La **disparition non élucidée d'un SNLE** est un risque accidentel mais aussi militaire qui ne peut pas raisonnablement être exclu par un pays comme la France. Il est essentiel que d'autres moyens stratégiques permettent de garantir que la crédibilité de la permanence dissuasion dans son ensemble ne soit pas affectée par un tel événement, alors même que le potentiel dissuasif de la France repose principalement sur trois sous-marins à la mer. Ce risque serait naturellement **accru en cas de réduction de la permanence à la mer de nos SNLE**, de deux à trois.

3. Le risque, pour les SNLE français, qui résulte de l'emploi programmé par certains Etats, des **armes nucléaires dans la lutte anti sous-marine**, ne doit pas être sous-estimé. Les propositions récentes tendant à la suppression de ce type d'armement ne sont, en tout état de cause, pas aisées à vérifier.

4. Les risques inhérents à une possible renégociation du traité ABM mais aussi la réalité des réalisations antibalistiques en cours de développement tant aux Etats-Unis qu'en URSS -où un système opérationnel existe- doivent être pris en compte dans l'évaluation d'un système qui repose sur des **vecteurs à trajectoire balistique**, au demeurant très performants et évolutifs.

5. La **transmission des ordres** aux sous-marins nucléaires implique, par nature, des réseaux complexes qui, en dépit de leur redondance et des travaux de durcissements remarquables dont ils ont fait l'objet en France, peuvent comporter des vulnérabilités, notamment aux impulsions électromagnétiques. Des risques d'altération passagère de leur fiabilité existent également.

6. Les vecteurs de nos SNLE sont destinés à un type de frappe extrême principalement organisée **contre les centres de vie**

d'un adversaire potentiel. Les évolutions en cours laissent à penser que la **pérennité à moyen terme de la pertinence de ce type de stratégie n'est pas évidente**. Il est néanmoins clair que l'évolution des vecteurs et de leur précision permet d'ores et déjà -et permettra de plus en plus- de privilégier les cibles politiques, militaires et économiques sur les cibles purement civiles.

Il apparaît néanmoins que les moyens nucléaires absolus ne sont pas de nature à favoriser le nécessaire mouvement vers une Europe militaire plus consistante et solidaire. Par leur radicalité, ce type de moyens ne peut en effet que dépendre in fine d'un raisonnement dissuasif strictement national.

*
* *

Aucune des observations qui précèdent ne justifie la remise en cause de la composante sous-marine, dont les qualités de **dispersion, de mobilité et de discrétion** sont essentielles à la crédibilité d'un système de dissuasion minimal, mettant en oeuvre un nombre très limité de plates-formes stratégiques, tel que celui de la France. La pertinence de ces remarques devra, en outre, être confirmée par la réalité d'évolutions possibles, **mais non certaines**. Un certain nombre de conséquences s'imposent cependant quant à l'architecture globale du système dissuasif français.

1. Une **seconde composante à portée stratégique est indispensable** à la pérennité de la crédibilité de la dissuasion, compte tenu des différents facteurs énoncés ci-dessus qui pourraient, à terme, éroder la pertinence du choix prioritaire effectué en faveur de la composante sous-marine.

2. La menace que représente un système d'arme, apocalyptique et ultime, tel que celui des vecteurs portés par les sous-marins nucléaires, devra être crédibilisée par la **préservation d'une capacité nucléaire qui soit de nature à retarder le recours au "tout" de la dissuasion nucléaire stratégique absolue**. Une telle capacité, qui devra rester strictement suffisante, doit être à même de signifier un ultime et unique avertissement, militairement déterminant, **sur le coeur même du dispositif offensif** qui demeure le plus menaçant pour la France comme pour l'Europe occidentale.

3. La nécessité de combler en partie le vide nucléaire qui apparaît en Europe occidentale souligne la pertinence de l'exigence de moyens balistiques complémentaires de ceux de la Force Océanique Stratégique. Cela tant pour la sécurité nationale de la France que pour celle de l'ensemble de l'Europe de l'Ouest. L'existence de moyens

répondant à ce besoin pourrait en outre, à terme, conférer une existence significative à la défense de l'Europe en tant qu'entité autonome. Or, cet impératif constituera la priorité des années à venir car il conditionnera le devenir de l'Europe et la pérennité de sa sécurité.

4. Les remarques qui précèdent et qui concourent à la **nécessité de définir une seconde composante stratégique** apte à mettre en oeuvre une action **principalement anti-force mais déterminante** pourraient, à terme, et en fonction de l'évolution de la situation internationale, justifier une **réduction de la FOST** : suppression du dernier SNLE-NG prévu ; léger ralentissement du rythme actuel de construction des SNLE-NG fort soutenu et de ce fait coûteux ; réduction en cohérence d'un lot de missiles ; réduction, à certaines périodes, à deux du nombre des SNLE à la mer avec possibilité de repasser rapidement à trois. Les économies (titre III et titre V confondus) ainsi réalisées pourraient être au minimum de l'ordre de 20 milliards de francs au moins. La plus grande partie de ces économies apparaîtrait évidemment après le tournant du siècle à la suite de l'abandon de la construction du 6ème SNLE.

E - L'avenir du plateau d'Albion et l'éventuelle mise en place d'un successeur à tête multiple au missile S3D actuellement en service

1. Les dix-huit missiles S3D actuellement en silo répartis sur le plateau d'Albion sont de plus en plus vulnérables. Ils le sont en raison de la **fixité** et de la **localisation connue** de silos protégés mais non indestructibles. Cette vulnérabilité doit d'autant plus, désormais, ne pas être exclue que la précision des dernières générations de missiles balistiques et a fortiori aérobies est quasiment chirurgicale. A cette vulnérabilité à une frappe préventive s'ajoute la **vulnérabilité en vol du missile lui-même**. Le S3D est, en effet, moins furtif et moins protégé que les futurs missiles M45 ou M5. Cette observation doit être replacée dans le contexte d'une possible renégociation du traité ABM et de la probable poursuite du développement de systèmes anti-missiles tant aux Etats-Unis (G.P.A.L.S.) qu'en URSS, où un système relativement performant, à la suite des améliorations récentes dont il a fait l'objet, existe déjà autour de Moscou. En tout état de cause, la fiabilité et le taux de disponibilité des S3D du plateau d'Albion iront en diminuant à partir du tournant du siècle.

2. **Nonobstant la vulnérabilité grandissante du système actuel, l'existence d'un système stratégique sol-sol basé en permanence sur le territoire national a cependant une vertu**

dissuasive : celle d'obliger tout agresseur potentiel à "signer" une agression majeure au coeur même du territoire national. L'évolution de la précision des missiles pourrait limiter les dommages collatéraux résultant d'une telle action. Mais la destruction -l'une des composantes stratégiques du système central français- prendrait la nature d'une atteinte à un intérêt national vital avec toutes les conséquences qui s'attacheraient -en termes de dissuasion- à un tel acte.

3. L'abandon du site d'Albion ne rapporterait guère d'argent frais aux budget de la Défense. La désaffectation de ce site de sa destination nucléaire serait en outre **définitive**. Est-il dans ces conditions opportun de se démunir prématurément d'un atout qui ne pourra pas être récupéré si la situation internationale n'évoluait pas favorablement ? Nous ne le pensons pas.

4. Les considérations qui précèdent ont conduit à envisager "une modernisation des missiles du plateau d'Albion au tournant du siècle". La mise en silo d'un dérivé du M45 ou du M5 a été envisagée. La solution du M5 -appelé MS5- serait à tout prendre préférable car, ce missile étant en début de conception, il semble qu'il soit possible de définir un tronc très largement identique pour la version "navale" et la version "terrestre" de ce vecteur. Le coût global du programme ne serait pas obéré par l'existence de deux missiles différents. Il serait même réparti sur une série de missiles légèrement augmentée. Cette solution n'emporte cependant pas notre conviction car :

a) elle serait **coûteuse**. Les seuls frais d'infrastructures impliqués par l'adaptation des silos et des transmissions pourraient être de l'ordre de 10 milliards de francs. A ce coût devra s'ajouter celui des missiles et celui des têtes nucléaires ;

b) elle comporterait une **importante vulnérabilité**. Les données précédemment analysées concernant la vulnérabilité du site d'Albion à des actions préemptive subsistent.

c) elle serait **doctrinalement peu pertinente** dans la mesure où elle valoriserait la composante extrême, principalement anti-cité, de notre potentiel de dissuasion, alors que les évolutions envisageables doivent conduire à privilégier des **moyens plus sélectifs évitant le recours prématuré, exclusivement national, et qui risque de devenir de moins en moins crédible, au "tout absolu"** ;

d) nous observons enfin que les remarquables qualités d'allonge et de furtivité de missiles tels que le M5 ou le MS5, seraient sous-utilisées dans une configuration d'emploi qui n'optimiserait guère la trajectoire de tels missiles rendue beaucoup plus prévisible par un positionnement initial connu et rapproché des cibles potentielles.

*
* *

L'ensemble de ces éléments de réflexion conduisent votre rapporteur, d'une part, à souhaiter que le site d'Albion et les S3D qui s'y trouvent ne soient pas prématurément abandonnés et, d'autre part, que le site d'Albion soit ultérieurement consacré comme site de déploiement privilégié -mais non unique- d'une future composante stratégique qui pourrait devenir déplaçable.

F - L'abandon du projet de missile à tête unique 45 : une grande erreur

Cet abandon paraît dicté par deux considérations. D'une part, l'impact immédiat pour la majorité actuellement au Gouvernement que représente ce programme sur le budget de la Défense et, d'autre part, la crainte qu'un déploiement mobile de ce missile n'affecte la tolérance de l'opinion publique française à l'égard du nucléaire.

Votre rapporteur estime pour sa part que l'abandon -qu'il espère provisoire- de cette composante, programmée de longue date, constitue une erreur majeure. Cette appréciation résulte largement de l'ensemble des observations qui précèdent. Elle est étayée par les faits suivants :

1. **L'aspect financier.** Le S45 était programmé de longue date. Le coût du système était prévu. Il était tolérable (30 milliards de francs sur dix à douze années). Aucun glissement dans les coûts de ce programme -largement lié aux programmes M45 et TN75- ne paraissait devoir apparaître. L'abandon de ce projet auquel 6 à 700 MF étaient régulièrement consacrés depuis 1987 va entraîner une perte de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs. Cette somme doit être rapprochée du coût des programmes de substitution au S45 envisagés dont on peut estimer qu'ils se chiffrent aux alentours de 12 milliards. Nous ajouterons que la poursuite du programme du S45 aurait pu permettre une non anticipation du

programme ASLP ; une non anticipation du programme M5 ; un déserrément du rythme des patrouilles de SNLE ; la suppression du dernier exemplaire de SNLE-NG. Au total, **l'ensemble des effets de l'abandon du S45 risque d'avoir un coût financier plus élevé que les crédits libérés par l'abandon de ce programme.** On observera simplement que les conséquences financières positives de l'abandon concernent les budgets immédiats alors que leurs conséquences négatives affecteront des budgets ultérieures...

Un cofinancement européen du programme S.45 -et de celui là seul- serait-il à terme absurde s'il était un jour acquis que ce moyen -antiforces- pourrait avoir pour vocation principale -sous la seule autorité du Gouvernement français- une mission de dissuasion élargie à celle du territoire des membres de l'UEO ? On rappelle que le traité de l'UEO prévoit d'ores et déjà une assistance militaire automatique entre ses membres en cas d'agression militaire extérieure.

2. L'aspect technique : une solution évolutive qui comblait certaines lacunes du système actuel de dissuasion.

Le système S45, par la furtivité de sa tête unique, par la rapidité de sa **trajectoire très tendue** par le faible délai de réaction qu'il laisserait à la mise en action de défenses ABM a vocation à mettre en oeuvre un **moyen de pénétration efficace** et adapté à l'évolution à moyen terme des défenses ABM. Un petit missile difficilement détectable, offrant des possibilités de tir tendu, risque en effet de paraître à **terme nécessaire pour préparer le tir balistique de nos SNLE et pour aveugler et perturber les moyens ABM adverses.** La trajectoire très tendue, la vitesse de pénétration (supérieure à 5.000 mètres / secondes), la discrétion de la tête d'un petit missile sol-sol tel que le S45, la brièveté du temps de vol, offriraient des **capacités de pénétration** qui pourraient s'avérer nécessaires. Une trentaine de missiles seraient suffisants pour conforter politiquement et militairement la composante MSBS.

Mais surtout, pour ne s'en tenir qu'à l'aspect technique des choses, le S45 permettait -dans un monde mouvant et incertain- **une grande évolutivité.** Il pourrait être déployé **en silo** au plateau d'Albion ; **ailleurs que dans des silos** mais toujours dans le site aménagé du plateau d'Albion ; il pourrait être **réparti entre le plateau d'Albion et certaines bases de l'Armée de l'Air** déjà affectées à des missions nucléaires ; il pourrait, à terme, être rendu **déployable** en cas de menace majeure. Les remarquables progrès accomplis dans le domaine de la sécurité des charges (amorces et explosifs insensibles), suppriment les risques que pourrait comporter une telle solution. Cette évolutivité du système aurait permis son adéquation à la menace. Elle aurait également permis de combler l'un

des handicaps du système français de dissuasion : **l'insuffisante dispersion des plates-formes de lancement**. S'il est clair que les **problèmes d'opinion publique** doivent justifier la plus grande prudence à l'égard de toute composante mobile dans un pays comme la France, il reste que l'absence d'une **composante pouvant devenir déplaçable** est l'une des faiblesses majeures de notre système de dissuasion. Comment ne pas retenir de fait que, **même dans un pays de faible superficie et largement désertique comme l'Irak, les rampes mobiles de SCUD ont constitué un problème majeur ?**

3. L'aspect stratégique : un vecteur adapté à la persistance et à l'éloignement de la menace. On a illustré dans la première partie de ce rapport le déséquilibre militaire en Europe : l'arsenal conventionnel et nucléaire de l'URSS est en passe d'être réduit. Il est déplacé vers l'Est. Mais, dans le même temps, tout en restant surabondant (6 à 8.000 têtes stratégiques en cas de signature et d'exécution effective des accords START, et au moins 8.000 têtes non stratégiques), les armements soviétiques sont intensément modernisés, notamment par un recours généralisé à la mobilité et à l'augmentation des capacités d'impact et d'allonge. Du côté de l'Europe de l'Ouest, on assiste en revanche tout à la fois au démantèlement prévu des armes nucléaires à moyenne portée et à la diminution, à l'obsolescence et à la remise en cause politique des armes à courte portée. Face à ce vide militaire en gestation et à ce déplacement d'une menace toujours existante, **les armements tant conventionnels qu'a fortiori nucléaires, existant en Europe occidentale manquent singulièrement d'allonge. Le S45 aurait pu combler cette lacune. Cela d'autant plus que la portée insuffisante du Hadès, et dans une moindre mesure celle de l'ASMP, ne permettent pas de rééquilibrer la situation ainsi créée.**

4. L'aspect politique : vers un "vide nucléaire" en Europe occidentale. Il existe une convergence dangereuse entre l'objectif historique de l'URSS pour la seconde partie de ce siècle, qui reste plus que jamais d'obtenir la disparition de tout système nucléaire d'Europe occidentale, d'une part, et l'hostilité d'une partie grandissante des opinions publiques en Europe centrale et en Allemagne à l'égard du nucléaire, d'autre part, et enfin, le souci des Etats-Unis de rapatrier la plus grande partie de leur arsenal nucléaire autour de leur sanctuaire national.

Cette convergence, qui engendrera une **pression de plus en plus forte -et d'ores et déjà perceptible- à l'encontre des systèmes nucléaires britannique et français, rend particulièrement inopportune toute réduction unilatérale de l'une des composantes décisives et programmées de ces forces au regard des programmes initiaux qui étaient pourtant des programmes**

de stricte suffisance. La décision d'abandon du S.45 et l'effet d'annonce ainsi provoqué risquent de susciter des pressions internationales à l'encontre d'une éventuelle reprise de ce programme. L'effet pervers de la décision d'abandon se trouve donc amplifié.

5. La crédibilité de notre dissuasion en jeu : la nécessité de pallier le risque du "tout ou rien" par la mise en place d'un échelon dissuasif à vocation européenne entre le "tout" apocalyptique et strictement national de nos SNLE et le "rien" vers lequel s'achemine la défense conventionnelle et nucléaire de l'Europe.

La persistance d'une menace à l'Est en raison tant de l'instabilité du régime soviétique que de la puissance militaire maintenue de l'URSS ; l'apparition de menaces majeures au Sud ; le vide militaire en gestation en Europe occidentale et orientale ; le découplage croissant entre la défense des Etats-Unis et celle de l'Europe ; l'instabilité potentielle de l'Europe de l'Est ; la disparité grandissante existant entre les ambitions économiques et monétaires de l'Europe et sa faiblesse diplomatique et militaire sont autant d'événements qui confèrent une urgence nouvelle à l'émergence d'une défense européenne véritable.

Or, dans le contexte de la diminution de l'engagement conventionnel des Etats-Unis à l'égard de l'Europe comme dans celui de l'érosion de l'engagement nucléaire américain à l'égard du vieux continent, l'inévitable débat sur la mise sur pied d'une défense européenne ne pourra éluder le problème de la dissuasion nucléaire. Dans un tel environnement, un système sol-sol antiforces, peu vulnérable, performant et, le cas échéant, à terme, déplaçable, tel que le S45, pourrait avoir un rôle de dissuasion principalement antiforce élargie beaucoup plus significatif à l'égard de nos partenaires européens que celui - par ailleurs indispensable - des M45 ou M5 de nos SNLE porteurs de la dévastation potentielle de la majorité des centres de vie de l'adversaire possible.

Avec le démantèlement des systèmes nucléaires à moyenne portée, avec l'érosion politique et militaire de la crédibilité des systèmes nucléaires à courte et très courte portées, au demeurant désormais voués à disparition ; avec la réduction unilatérale de ses forces conventionnelles dont les niveaux - à l'encontre de ceux de l'URSS - se situeront en dessous des plafonds du futur accord FCE ; avec le ralentissement de la modernisation de ses forces conventionnelles, la défense de l'Europe occidentale glisse imperceptiblement mais sûrement vers la vulnérabilité au redoutable dilemme "du tout ou rien". L'apport de nos SNLE - décisif pour la

crédibilité de la dissuasion nationale- à la dissuasion globale en Europe pourrait ne pas être déterminant en raison de la menace apocalyptique qu'ils mettraient en oeuvre. En revanche, par sa seule existence, la contribution d'un petit missile peu vulnérable apte à effectuer une frappe préstratégique d'ultime avertissement, sélective mais décisive, sur le coeur du seul dispositif militaire menaçant l'Europe occidentale, pourrait s'avérer déterminante.

6. Les vertus sanctuarisatrices spécifiques à tout système sol-sol doivent être adaptées à la précision grandissante des vecteurs susceptibles de les prendre à partie. En raison de son enracinement -et, le cas échéant, de sa possible dispersion- sur le sol national et, par conséquent, de l'importance de l'agression à mener pour en faire disparaître le risque qu'elle présente pour tout adversaire potentiel, ainsi que du caractère par nature identifiable d'une telle agression, le maintien d'une composante stratégique sol-sol crédible semble nécessaire pour pérenniser la sanctuarisation du territoire national.

La réflexion sur la mobilité de déploiement à terme d'une telle composante ne peut pas ne pas être enrichie par la constatation que, **même dans un pays de faible superficie et largement désertique comme l'Irak, les rampes mobiles de SCUD ont constitué un problème majeur à une coalition qui disposait pourtant de la maîtrise absolue du ciel ainsi que des moyens d'observation.** S'il est clair que les **problèmes d'opinion publique** doivent justifier la plus grande prudence à l'égard de toute composante dite "mobile" dans un pays comme la France, il reste que **l'hypothèse d'une composante pouvant devenir déplaçable se trouve valorisée.**

Les modalités à explorer dans ce domaine sont multiples et la caricature du système S.45 tendant à présenter un missile se déplaçant en permanence sur les camions banalisés n'est pas sérieuse. Selon nous le système S.45, qui pourrait être doté de charges à explosif insensible donc parfaitement sûres, devrait être stationné **sur des bases militaires existantes.** Sa dispersion -éventuellement aléatoire- sur plusieurs bases aménagées d'ores et déjà pour recevoir des armements nucléaires (Albion, bases aériennes des FAS et de la FATAC, champs de manoeuvre de l'armée de terre) renforcerait l'effet de sanctuarisation propre à tout système sol-sol. Sa **déplaçabilité** -éventuelle-, par voie terrestre ou aérienne, ainsi que la possibilité de mise en place à tout moment d'un **système plus aléatoire de positionnement des rampes de lancement,** pourraient être envisagées, à moyen terme, comme élément de gesticulation en cas de crise majeure. Une telle option introduirait un élément de souplesse qui manque à la composante sol-sol en même temps qu'elle contribuerait à remédier à l'une des faiblesses majeures du système

français de dissuasion : l'excessive concentration des plates-formes de lancement.

En tout état de cause, en raison de l'emplacement connu de ses silos et de leur vulnérabilité croissante à une opération chirurgicale menée avec des moyens nucléaires voire conventionnels sophistiqués, le positionnement, en permanence, d'un système fixe sur plateau d'Albion assure de plus en plus mal une telle sanctuarisation. La mise en place coûteuse de nouveaux missiles stratégiques du type MS5 dans les sites d'Albion ne changerait pas cet état de fait.

7. Rappel du caractère actuellement déterminant -mais relatif à terme- de la valeur de la composante sous-marine.

Quoique assurée à moyen terme par les SNLE de la nouvelle génération, rien ne permet d'affirmer que l'indétectabilité des sous-marins nucléaires sera toujours garantie, compte tenu notamment des progrès continus de la défense ASM, des possibilités accrues existant dans le domaine de la **guerre des mines** en eaux profondes ; des recherches effectuées dans certains pays, notamment dans le domaine de la détection des **champs électromagnétiques** et des **radars à balayage latéral**. On sait également que les **transmissions** entre la terre (ou l'air) et les SNLE impliquent des réseaux dont la complexité, malgré leur redondance et leur durcissement, interdit -semble-t-il- d'exclure absolument la possibilité de vulnérabilités temporaires notamment en cas de fortes agressions par impulsion électromagnétique. La **disparition non élucidée** d'un S.N.L.E. est un risque accidentel mais aussi militaire qui ne peut pas raisonnablement être exclu par un pays comme la France. Il est essentiel que la crédibilité de la dissuasion dans son ensemble ne puisse être affectée par une telle disparition, qui ne serait constatée qu'avec un fort retard sur l'événement, alors même que le potentiel dissuasif de la France repose principalement sur trois sous-marins à la mer.

8. Le caractère non stratégique de la composante aérobie et de ses développements envisagés. L'ASMP constitue un système souple et démonstratif, unique au monde par sa spécificité, qui comporte l'avantage de ne pas être concerné par les progrès possibles de la défense ABM. Le coût global de ce système qui comporterait moins d'une centaine de vecteurs est acceptable : **8 milliards de francs.**

Cependant, une telle composante ne peut en aucun cas prétendre, même à la suite de développements actuellement à l'étude,

à une vocation stratégique. Un futur ASLP d'une portée de l'ordre de 1.000 Km améliorerait les capacités préstratégiques de la composante air-sol. Mais la vocation stratégique de ce missile restera aléatoire. Une composante stratégique est une composante apte à produire des effets massifs et dévastateurs au coeur du territoire de l'adversaire potentiel. Or, si l'on peut espérer une portée supérieure à 1.000 kilomètres pour un futur missile ASLP, une telle portée ne pourra être atteinte qu'à partir d'un vol, pour l'essentiel, effectué à haute altitude, avec de ce fait des possibilités d'interception. Quoiqu'il en soit, il est douteux qu'un stato-réacteur puisse propulser le futur ASLP à plus de 1.500 mètres par seconde. Or, à cette vitesse, un missile, quelle que soit sa furtivité, présente une possible vulnérabilité. Le problème de sa signature thermique ne doit pas non plus être éludé. Cette considération mérite d'autant plus d'être pesée qu'à l'encontre de ce qu'il en est pour les missiles de croisière américains, le nombre limité d'ASLP interdira tout effet de saturation.

Le maintien et l'amélioration d'une composante air-sol sont nécessaires en raison de sa souplesse d'emploi, de son aptitude à la gesticulation dans la gestion d'une crise, de sa possibilité de prendre à partie avec une grande précision des cibles mobiles dans tous les azimuts en mer et au Sud, de son type de pénétration différent de celui pris en compte par les défenses ABM en développement. Mais, par ses caractéristiques mêmes, une telle composante restera, même avec le futur ASLP, un instrument principalement préstratégique peu adapté à délivrer une frappe stratégique décisive.

G - La seule composante aérobie suffit-elle pour assurer la crédibilité de la dissuasion aux côtés de la FOST ?

On a vu que la composante stratégique sol-sol était en voie d'obsolescence et que son renouvellement paraissait aléatoire. On verra que le Hadès, missile préstratégique successeur du Pluton -peu adapté à une évolution politico-stratégique qui était au demeurant guère prévisible- était "gelé" et que son rôle dans la dissuasion risquait de devenir symbolique. Dès lors, l'on s'oriente vers une situation dans laquelle la dissuasion française pourrait être organisée autour de deux composantes : la FOST et la composante embarquée.

Le programme ASMP est tout à fait original puisqu'il met en oeuvre le seul missile à stato-réacteur au monde. Ce type de missile, peu vulnérable, très largement supersonique, conférant une allonge non négligeable (de 90 à 350 Km) au vecteur aérien permet un tir préstratégique à des distances qui mettent l'avion tireur hors de portée d'une partie des défenses sol-air de la cible visée. De fait, un

missile de type ASMP, dont la portée serait allongée pour atteindre plus de 1.000 Km, correspondrait à un besoin pour l'ensemble des aviations occidentales.

Le programme ASMP est pratiquement achevé. L'ASMP est opérationnel depuis 1986 sur le Mirage IVP, depuis 1988 sur le Mirage 2000 N et depuis 1989, sur Super-Etendard. Le coût du programme est parfaitement maîtrisé et il pèse désormais faiblement sur la rubrique engins préstratégiques. L'ensemble du programme porte sur environ 80 missiles pour un coût total d'environ 8 milliards de francs (1989), dont 5,6 pour la partie missiles et 2,4 pour les têtes.

Le souci de valoriser l'avion Rafale et de conforter ce programme au demeurant indispensable à la survie de l'aéronautique militaire en France ; l'aptitude d'un missile air-sol à la **dispersion** et à la **gesticulation** ; la **polyvalence** de ce type de missile (charges à énergie variable pouvant aller de quelques Kilotonnes à 200 Kilotonnes) ; l'aptitude à des missions préstratégiques ou stratégiques contre certains états du sud ne disposant pas d'une défense aérienne à tout épreuve sur une large superficie) ; les progrès attendus dans le **développement des défenses anti-balistiques** ; les **perspectives de coopération internationale** qui pourraient être ouvertes par un programme tendant à améliorer les performances de l'ASMP, sont autant d'**éléments qui militent en faveur du développement d'un successeur à l'ASMP.**

Le coût d'un tel programme ne serait pas rédhibitoire puisqu'il serait de l'ordre de **20 milliards** pour une soixantaine de missiles. Ce coût pourrait au demeurant être diminué en cas de participation britannique.

Votre rapporteur est **favorable au développement de l'ASLP** pour toutes les raisons exposées ci-dessus. Mais il nuance cette prise de position par trois observations importantes et **souvent oubliées dans la volonté actuelle de conférer toutes les vertus à l'ASLP.**

- **La participation britannique** à ce programme ne lui paraît pas certaine. Les liens spécifiques entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, notamment dans le domaine nucléaire, et les incertitudes quant aux résultats des prochaines élections législatives sont autant d'éléments qui incitent à la plus grande prudence quant à la participation britannique à ce programme. En tout état de cause, le coût de 20 milliards apparaît sous-estimé à votre rapporteur.

- **La qualification de stratégique** ne pourrait s'appliquer à un ASLP dont la portée serait désormais de 1.000 à 1.200 Km. En effet, une fois encore, l'avion porteur sera tributaire d'un ou plusieurs

ravitaillements. L'avion porteur, son ravitailleur, voire même le missile lui-même (qui effectuera la plus grande partie de son vol -de l'ordre de 1.000 Km sur 1.200- à haute altitude) ne seront pas invulnérables. Même avec une portée allongée, l'ASLP restera un système d'arme très performant, mais préstratégique et non stratégique.

- Il convient d'ajouter que, si la **dissémination du missile** et de son vecteur sur plusieurs aérodromes ainsi que les **possibilités de banalisation** offertes par un missile qui sera porté par un type d'appareil (le Rafale) qui sera alors le principal avion de combat de l'armée de l'air constituent des avantages indéniables compte tenu, notamment, de la trop forte concentration du dispositif français de dissuasion, la guerre du Golfe a bien montré la **vulnérabilité au sol de l'aviation** face à un adversaire puissant doté de moyens les plus modernes. Or, le retrait des forces soviétiques vers l'Est est compensé par le plus grand rayon d'action des dernières générations d'avions soviétiques au demeurant dotés de missiles air-sol à forte allonge. Les aérodromes constitueraient en outre la cible prioritaire pour les missiles balistiques ou aérobies d'un adversaire potentiel.

*
* *

Le maintien d'une composante air-sol est nécessaire par sa souplesse d'emploi, par son aptitude à la gesticulation dans la gestion d'une crise, par sa possibilité de prendre à partie avec une grande précision des cibles mobiles dans tous les azimuts en mer et au Sud, par son adaptation aux progrès de la défense anti-missile, par sa souplesse d'emploi. Mais, par ses caractéristiques mêmes, une telle composante restera, même avec un futur ASLP, un **instrument principalement préstratégique peu adapté à délivrer une frappe stratégique décisive contre une puissance continentale majeure.**

H - Le missile Hadès : un vecteur désormais moins adapté à l'évolution géopolitique en Europe.

Le missile sol-sol Hadès de 500 Km de portée est destiné à remplacer à partir de 1992 les anciens missiles sol-sol Pluton dont la portée est de 120 Km et qui doivent être retirés du service à partir de 1992-1993.

Votre rapporteur n'est pas de ceux qui ont critiqué le programme Hadès dès sa naissance. A l'époque à laquelle ce

programme a été conçu -et cela est encore plus vrai aujourd'hui- la non modernisation et le retrait progressif des armes nucléaires à courte portée de l'OTAN contribuaient à augmenter le déséquilibre nucléaire en Europe. Le Hadès avait vocation à devenir le seul missile sol-sol mobile moderne déployé en Europe de l'Ouest. Sa portée et sa mobilité, le rendaient apte à une frappe préstratégique qui aurait pu épargner nos alliés. Sa puissance au sein de notre corps de bataille paraissait de nature à sanctuariser des forces de manoeuvres déjà peu volumineuses et, déjà, modernisées, à un rythme insuffisant. Le choix opéré en faveur de **charges à très faible puissance** confirmait en outre le caractère résolument anti-forces de ce vecteur au demeurant **très précis** et dont la trajectoire comme la vitesse le rendaient **peu vulnérable**. Cette faible vulnérabilité était augmentée par les facilités de gesticulation qu'offraient une **grande mobilité** rendue très sûre par la maîtrise des charges insensibles. Les critiques contre le Hadès étaient au demeurant fort réservées outre-Rhin.

La situation n'est plus la même.

L'Allemagne est réunifiée ; la menace a glissé de près de 1.000 Km vers l'Est ; les Etats-Unis et l'URSS s'acheminent vers un accord qui pourrait aboutir au retrait des armes nucléaires à courte portée. Ces conditions nouvelles altèrent, en partie, la valeur militaire du Hadès alors que son existence devient -ce qu'elle n'était pas dans la situation antérieure- une pomme de discorde entre la France et l'Allemagne. Cette situation apparaît alors que des progrès importants sur la voie d'une défense européenne s'imposent plus que jamais. Quelle serait la valeur d'un ultime avertissement, qui serait délivré sur le territoire de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie ou de la Pologne ? La réponse n'est pas évidente.

Il reste que le programme Hadès est un programme **achevé**. L'ensemble des tirs expérimentaux a été mené à bien avec succès et les moyens industriels de la production ont été mis en place pour une entrée en service des premiers missiles à la fin 1991. Les crédits pour 1991 nécessaires à la bonne exécution de ce programme ont été de l'ordre de 1.000 MF d'autorisations de programmes et un peu plus en crédits de paiement.

Le coût d'ensemble de ce programme pour 120 missiles et 60 véhicules avait été estimé à 17,5 milliards de francs 1990 dont 6 milliards de dépenses de développement.

La réduction de ce programme à 15 lanceurs et 30 missiles déployés sur le camp de Suippes devrait permettre de ramener à 10 milliards de francs le coût de ce programme. A cette somme devraient s'ajouter la prise en compte des systèmes de transmission.

*
* *

Votre rapporteur ne peut qu'approuver le gel de ce programme. De fait, la réduction de 120 à 30 exemplaires de la série de ce missile qui ne sera pas déployé -mais stocké au camp de Suippes- était attendue. Force est cependant de constater que ce programme quoique réduit -et désormais figé- aura coûté au moins **11 milliards de francs**. "L'instrument de négociation" qu'est en passe de devenir le Hadès dans les pourparlers à venir sur la réduction des armements nucléaires aura été cher payé.

I - La confirmation des lacunes de la France dans le domaine du renseignement spatial

La crise du Golfe a fait apparaître la très grande **dépendance des forces françaises à l'égard des moyens d'observation et de renseignement américains**. Le rôle joué par le système expérimental d'observation hélicoptère Orchidée a été intéressant, mais les données fournies étaient principalement tactiques, de même que celles offertes par les Mirages FIT de reconnaissance photo. Quant aux avions de recherche électromagnétique DC8 Sarigue ou C 160, ils ont joué un rôle important mais limité à un type très particulier de renseignement.

Or, la nécessité de prévoir l'émergence de situations **potentiellement dangereuses, d'en observer le cas échéant l'évolution, de surveiller les processus de désarmement en gestation et, de ce fait, de contribuer à la rendre crédible** deviendront des éléments de plus en plus importants pour l'affirmation d'un rôle mondial pour une Nation.

L'observation des zones de menace potentielle sera également de plus en plus nécessaire à la crédibilité de systèmes de dissuasion dont on peut penser qu'ils devront de plus en plus privilégier des cibles militaires. L'observation spatiale sera également nécessaire pour envisager des préavis d'agression qu'impliqueront des moyens militaires de plus en plus resserrés.

Le **Gouvernement** qui confère pour 1992 une juste priorité aux crédits consacrés à l'espace a **compris tardivement ces exigences**. En effet, initialement prévu comme devant comporter au moins trois satellites, le programme Hélios a été ramené à **deux satellites**. Ce programme semble avoir également **glissé d'environ deux ans** par rapport au calendrier initial qui prévoyait le lancement

du premier satellite en 1992. Le premier satellite ne sera pas lancé avant le courant de l'année 1994 alors que, selon les plans initiaux du texte, votre rapporteur en souhaite l'accélération, le second ne le remplacerait qu'en "fin de vie", c'est-à-dire en 1998 ou 1999.

Décidé en 1986, le système Hélios réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne comprend un satellite en orbite, un satellite en réserve et des centres de contrôle de commandement et de traitement des images.

Le coût de ce programme serait de l'ordre de 7.600 MF pour la France. Dérivé des satellites d'observation civile Spot et réalisé par Matra et Alcatel Espace, Hélios évoluerait à 800 Km d'altitude. Doté d'une caméra à objectif extrêmement élaboré, le satellite pourrait discerner au sol des détails de l'ordre du mètre. Il serait par ailleurs équipé de moyens d'écoute électronique permettant la localisation et la surveillance des fréquences radars et l'observation des communications.

Ce système comportera cependant des limites vite atteintes.

Avec un seul satellite en orbite, la permanence de l'observation ne sera pas assurée, loin de là. **Deux exemplaires opérationnels seraient nécessaires** pour, grâce à des orbites complémentaires, permettre l'observation du même point toute les 24 heures.

Doté de moyens optiques, aussi perfectionnés soient-ils, Hélios ne pourra pas observer la nuit ou par temps bouché. Une deuxième série de satellites Hélios dotés de **capteurs infrarouges** serait nécessaire pour pallier cette lacune majeure. Les deux satellites de ce type qui seraient nécessaires représenteraient une dépense de l'ordre de 4 milliards de francs et il est peu probable qu'ils pourraient être opérationnels avant 1998.

Un troisième perfectionnement devrait porter sur une génération de **satellites radars**. En effet, l'observation des installations souterraines est possible. Les micro-ondes de certains radars peuvent détecter les différences de densité du sous-sol et situer ainsi certains silos ou abris enterrés. Mais de tels systèmes -dont on ne peut pas penser qu'ils pourraient être mis au point en Europe avant le tournant du siècle- seraient coûteux et ils impliqueraient d'importants moyens de traitement au sol.

En tout état de cause, les satellites sont **vulnérables**. Les installations au sol qui requièrent l'exploitation des données qu'ils transmettent le sont également. La **prévisibilité de leur passage**,

ainsi que la **discontinuité dans le temps des renseignements** qu'ils fournissent doivent également être pris en compte.

Au total, il apparaît que la dimension spatiale de la dissuasion devra de plus en plus reposer sur une **coopération européenne accrue**. Un programme spatial minima comprenant trois satellites d'observation Hélios, les satellites de télécommunication Syracuse II, un satellite d'écoute électronique et une participation française à un réseau minimal de satellites européens d'alerte antimissile pourrait faire passer la part "Espace" du budget d'équipement des armées de 3 % actuellement à près de 6 % en 1996.

J - Les essais nucléaires : de la réduction à une pérennité incertaine

La réponse soviétique aux propositions Bush en matière de désarmement nucléaire reprend l'idée ancienne de la diplomatie soviétique relative à un moratoire dans le domaine des essais nucléaires. Quoi qu'il en soit de la mise en oeuvre de cette idée, la pression à l'encontre des essais nucléaires sera d'autant plus forte que les actions convergentes mises en place par les Etats-Unis pour circonvenir les risques de prolifération du nucléaire devraient entraîner, en retour, une critique généralisée des essais nucléaires.

Il nous paraît utile dans ces conditions de rassembler quelques observations sur les essais nucléaires français.

1. La sécurité des tirs

Les **conditions particulières de sécurité** qui caractérisaient les essais français, ainsi qu'en ont témoigné les nombreuses études de radioactivité opérées sur place par de multiples missions internationales, présentent toutes garanties d'objectivité et de sérieux.

En outre, les tirs nucléaires pratiqués par la France dans les atolls de Mururoa et de Fangataufa ont lieu dans une **région beaucoup plus éloignée de zones d'habitation** que les essais pratiqués par les autres puissances nucléaires.

Ces différents éléments expliquent que les essais nucléaires français **ne font pas l'objet de critiques fondamentales à Tahiti même**. Les protestations à l'encontre des expériences nucléaires françaises dans le Pacifique sont cependant la cause de **campagnes récurrentes de protestation**. Ces campagnes se sont atténuées en Australie à la suite, notamment, des explications fournies à l'occasion du voyage officiel de M. Giraud, alors ministre de

la Défense, dans ce pays. Les critiques sont plus virulentes en Nouvelle-Zélande.

Les éléments les plus récents de cette polémique ont résulté du **rapport Buske** qui, détournant certains éléments d'une étude précédemment effectuée par le Commandant Cousteau, a conclu à la présence de **cesium 134** dans les eaux du lagon de Mururoa. Cet isotope proviendrait, selon l'auteur du rapport, de fuites dans le sol du lagon fissuré par les expériences françaises. Les conclusions de ce rapport ont cependant été infirmées par l'analyse de prélèvements récemment effectués sous contrôle international. La brochure **Testimonies**, publiée en août 1990 par l'association **Greenpeace**, témoigne également de la persistance des critiques à l'encontre des essais nucléaires français. Ce recueil réalise des amalgames entre les expérimentations aériennes interrompues il y a plus de quinze ans et les expériences souterraines actuelles. Des associations fréquentes sont suggérées à partir d'observations et de témoignages ponctuels et peu vérifiables. Des parallèles sont tirés entre les expériences françaises actuelles et celles réalisées par d'autres pays à des époques différentes et dans des conditions de sécurité moindre.

En dépit de leur caractère contestable au plan de leur argumentation, ces campagnes soulignent la **persistance d'une sensibilité au problème des expériences nucléaires**. Cependant, notamment à la suite de la visite de M. Michel Rocard, Premier ministre, en Australie et en Nouvelle-Zélande en 1989, on observe une amélioration sensible de la perception de la France dans cette partie du monde.

2. La réduction continue du nombre des tirs annuels

La réduction en 1990 à **six** du nombre de tirs annuels qui étaient auparavant de **huit** et la **concentration** de ces derniers en une seule campagne en 1991 exprime une **contribution significative de la France au climat international** actuel tendant à la réduction des armements. Le nombre de tirs pourrait être encore réduit en 1992 pour tomber à **cinq**.

Les expériences et les réalisations poursuivies, tant aux Etats-Unis que surtout en URSS, dans le **domaine de la défense antimissile** accroissent en outre le **caractère déstabilisant de l'évolution actuelle des potentiels nucléaires des deux Grands**. La poursuite des expériences et des réalisations dans le domaine de la lutte antimissile pourrait être confortée par une renégociation du traité ABM demandé par le Président des Etats-Unis. Dans de telles conditions, la pérennité de la valeur d'un concept de dissuasion du faible au fort implique que la France reste en permanence capable de

mettre en oeuvre les solutions adaptées à un environnement évolutif. Il semble impossible de garantir les voies de progrès nécessaires sans recourir à des expérimentations nucléaires.

Les incertitudes concernant les **risques de prolifération nucléaire** au profit de certains Etats menant des politiques imprévisibles peuvent par ailleurs justifier des recherches portant sur de nouveaux types d'armes adaptées à cette nouvelle situation. De telles armes, dont la puissance serait réduite, pourraient en effet avoir une valeur dissuasive d'autant plus importante à l'égard de ce type d'Etat que leur effet sur les populations seraient quasi nul alors qu'il serait décisif sur la valeur opérationnelle des forces armées, dont la plupart des moyens de transmission et de détection seraient rendus hors d'usage. Or les forces armées sont souvent la colonne vertébrale des régimes faisant planer de forts risques de déstabilisation sur leur environnement international.

3. Les expériences en cours ou prévues : la mise au point des têtes des futurs missiles de nos forces de dissuasion et le maintien de la capacité d'innovation de la DAM.

Les expériences actuelles semblent porter sur la mise en oeuvre des programmes en cours ou prévus : tête TN75 du M45, formules permettant la mise au point des **têtes des futurs missiles M5** ou ASLP. La tête unique du S45 serait strictement dérivée des têtes multiples du M5 et ne justifierait pas d'essais spécifiques.

D'autres expériences -ou les mêmes- sont mises à profit afin d'améliorer la science des formules nucléaires, l'acquisition des données physiques indispensables pour la conception des différents types de charge, l'approfondissement de la connaissance des processus physiques complexes qui permettront de limiter le nombre des essais et, enfin, pour l'amélioration de la fiabilité et de la sécurité des systèmes d'armes atomiques. La possibilité de faire progresser nos connaissances à partir d'expérimentations à échelle réduite fait en particulier l'objet de recherches poussées. Cette technique est intéressante car elle permet de **diminuer très considérablement la puissance des explosions**, ce qui constitue tout à la fois un atout politique non négligeable et un intérêt technique important dans la mesure où des expériences de faible amplitude permettent d'économiser substantiellement le champ de tir.

L'amélioration de la sécurité par le recours aux explosifs insensibles, tels ceux utilisés pour le Hadès, les procédés de réglage de la puissance de la charge en fonction des missions qui seraient souhaitables pour des systèmes d'armes susceptibles de répondre à des besoins préstratégiques ou stratégiques tel le futur missile air-sol ASLP, la **propreté des charges**, la recherche d'autres

types de fusion thermonucléaire, la connaissance des phénomènes d'impulsion électromagnétique sont autant d'éléments qui exigent le maintien d'un fort potentiel scientifique.

4. La pérennité du site de Mururoa et de Fangataufa est assurée à moyen terme

En dépit des campagnes de désinformation fréquentes, il apparaît que l'usure du site à la suite des différents essais pratiqués jusqu'alors demeure modérée. L'expérience acquise a permis tout à la fois une **réduction du nombre des tirs**, une **très sensible diminution de leur puissance** et une **rationalisation optima de leur organisation**.

Par ailleurs la nature du sol, le choix judicieux de l'emplacement des cavités en fonction notamment de la puissance des tirs, et, enfin, l'importance relative croissante des tirs de faible puissance permettent de limiter l'usure mécanique du site. En tout état de cause, d'autres possibilités de site de tir, présentant toutes les garanties de sécurité et d'isolement nécessaires, pourraient être envisagées, si la nécessité s'en faisait sentir, ce qui n'est pas actuellement le cas.

On doit également noter que la dépendance de Fangataufa et de Mururoa à l'égard de Tahiti n'est pas absolue. Les possibilités portuaires existant à Mururoa et la longueur de la piste de l'atoll d'Hao permettraient sans doute d'envisager la poursuite des tirs, indépendamment de toute installation à Tahiti.

*

* *

En dépit de leur **réduction**, de leur sécurité et de leur **justification**, compte tenu des évolutions qualitative de la stratégie des Etats-Unis comme de l'URSS, **la pression à l'encontre des expérimentations nucléaires françaises pourrait augmenter**.

Cette conséquence devrait être **organisée afin de ne pas être discriminatoire** à l'égard des puissances nucléaires moyennes. Il serait en effet attentatoire à la sécurité d'un Etat tel que la France, que les Etats-Unis et l'URSS, qui ont conduit -et qui continuent de conduire- un nombre d'essais sans commune mesure avec celui de la France, continuent d'accroître l'avantage qualitatif dont il disposent et poursuivent ainsi l'accroissement qualitatif de leurs arsenaux nucléaires. Cet avantage est actuellement d'autant plus inquiétant qu'alors que le **potentiel nucléaire français demeure et doit**

demeurer un potentiel de stricte dissuasion, les arsenaux nucléaires très diversifiés des Etats-Unis et de l'URSS sont désormais organisés afin de pouvoir mener des actions anti-forces très sélectives qui accèdent des concepts d'emploi planifié du nucléaire.

Les crédits consacrés aux recherches nucléaires décroissent au demeurant de façon continue. Le CEA s'est vu notifier une annulation de ses crédits défense de 5% sur l'exercice 1991 (en crédits de paiement). Quant à son budget 1992, il est en régression de plus de 8% par rapport au budget initial de 1991. Sur un total de 6.500 personnes près de 400 devront quitter leur emploi prématurément d'ici la fin de l'année 1992. **Il paraît particulièrement regrettable à votre rapporteur que le Gouvernement ait prématurément réduit les moyens affectés aux recherches nucléaires alors qu'à terme des pressions internationales fortes risquent d'en obérer le devenir.** Le maintien de la crédibilité de notre dissuasion passe par son adaptation à des contraintes nouvelles. Il nécessite aussi le maintien d'un outil de recherche performant et adapté à une menace évolutive. Ces observations justifient un certain nombre de recherches. Les palliatifs aux expériences impliqueront des investissements importants. La mise en place de tels moyens ne semble guère compatible avec la réduction continue et progressive des crédits affectés à la recherche nucléaire. En tout état de cause, la connaissance de formules permettant de disposer de paramètres susceptibles de conduire des expérimentations simulées apparaît plus que jamais nécessaire. **Il est particulièrement inopportun que les moyens d'accéder à cette connaissance soient prématurément limités,**

K - L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions fait l'objet d'un programme cohérent et continu

1. **Le programme Hermès.** Lancé en 1989, le programme Hermès vise pour l'essentiel à mener les études et réalisations permettant de **maintenir à niveau la capacité de survie des réseaux et stations de transmissions des forces nucléaires** face à l'évolution des possibilités d'agressions ponctuelles ou d'ambiance, la principale menace prise en compte étant l'impulsion électronique (IEM.) résultant d'explosions nucléaires à haute altitude. Le programme d'ensemble Hermès comprend les programmes et actions suivants :

- . Durcissement des liaisons d'engagement de la FOS : achevé.
- . Durcissement des moyens de transmissions et centres opérationnels des forces aériennes stratégiques : achevé.
- . Rénovation et durcissement du réseau Jupiter : achevé

Ce programme d'ensemble, d'un coût total de l'ordre de **5 000 MF** comprend, outre des actions déjà achevées, les programmes **Astarté, Ramsès et Jupiter** (rénovation)

2. Le programme Astarté. Le programme Astarté (Avion station relais de transmissions exceptionnelles) a pour objet la réalisation de **quatre stations de transmissions** aéroportées, équipées de moyens redondants, durcies et permettant la diffusion de l'ordre d'engagement aux SNLE., à la force SSBS et éventuellement à la composante pilotée. Le programme comprend :

- l'acquisition de quatre Transall nouvelle génération et leurs modifications pour les adapter à la mission,
- la réalisation de centraux de communications permettant de dialoguer avec le réseau Ramsès et de préparer la retransmission des messages,
- l'acquisition d'émetteurs très basse fréquence (VLF.) et systèmes d'antennes associés,
- l'étude et la réalisation de dispositifs permettant de durcir les avions à l'I.E.M.

Les transmissions sont très fortement protégées contre le brouillage et les écoutes. Les portées en ambiance IEM. et brouillage sont compatibles avec les missions des SNLE. **La qualification de l'ensemble de la flotte d'avions Astarté est achevée.**

3 - Le programme Ramsès. Le programme Ramsès (Réseau amont maillé stratégique et de survie) a pour objet la réalisation d'un réseau de transmissions sûr, protégé contre les menaces adverses et notamment l'IEM, et **reliant les PC des centres de décision gouvernementaux aux principales unités ou autorités militaires très directement concernés par l'engagement des forces nucléaires :**

Deux étapes sont aujourd'hui lancées :

- . Ramsès Initial dessert les principales autorités gouvernementales et militaires de la région parisienne, les bases Astarté et les stations sol-air Astarté. Le réseau initial est en service depuis la fin de l'année 1988.
- . Ramsès Etape 2 vise à compléter le maillage, par différentes extensions concernant notamment les forces

aériennes tactiques, les unités chargées de mettre en oeuvre l'arme nucléaire préstratégique, le plateau d'Albion. Les réalisations du réseau Ramsès II sont prévues pour s'échelonner entre 1989 et 1993. **Les opérations Ramsès Etape 2 concernant les systèmes d'armes stratégiques sont achevés.**

. L'étape Ramsès 3 est en phase de définition et sa réalisation n'est pas lancée. Elle devrait étendre les fonctionnalités de Ramsès en les améliorant.

4 - La refonte de la commutation Jupiter Afin de maintenir au-delà de 1990-1991 les services spécifiques offerts par le réseau Jupiter, il est nécessaire de rénover la commutation de ce réseau. Cette action a été entreprise en 1989 et sera achevée en 1991.

5 - Le programme TELEMAT Le programme TELEMAT a pour objet l'extension du réseau Ramsès et son interconnexion avec le système Syracuse II en vue de constituer un réseau unique de commandement de haut niveau. Ce programme ne fait pas partie du programme d'ensemble Ramsès. Il est financé sur des crédits non nucléaires de la section commune (par Etat-major des Armées).

*

* *

CHAPITRE III - Analyse détaillée des crédits consacrés aux armements nucléaires dans le projet de budget pour 1992 : la première année d'exécution d'une loi de programmation clandestine ?

L'érosion des crédits consacrés aux armements nucléaires, observée au cours des deux années précédentes, s'accélère dans le projet de budget pour 1992. L'examen détaillé des principaux postes budgétaires consacrés aux armements nucléaires est particulièrement significatif à cet égard.

A - Le chapitre 51-88 : l'atome stratégique et préstratégique : la poursuite d'une forte décroissance des crédits en termes réels

L'érosion des crédits consacrés aux têtes nucléaires se poursuit : 8 364 MF de CP en 1990, 8 325 MF en 1991, 7 870 MF en 1992. L'érosion est d'autant plus sensible que les chiffres cités -ici comme dans la suite de ce document- sont des valeurs en francs courants.

1. L'atome stratégique

Les crédits consacrés à l'atome stratégique (7 584 MF) décroissent en francs courants.

Au total, la France dispose d'environ 400 têtes nucléaires stratégiques. Ce chiffre est à comparer aux quelque 14 400 et 13 700 têtes nucléaires stratégiques qu'alignent les États-Unis et l'U.R.S.S. (déclarations START).

Les programmes majeurs en cours de réalisation portent sur les têtes TN 71 des missiles M4 et TN 75 du futur missile M 45. Les principaux postes de ces programmes qui se poursuivent de manière très satisfaisante portent notamment sur le développement

et la fabrication de la tête TN 75, les études amont de la DAM et la production de matière nucléaire.

Les principaux axes de recherche actuels concernent l'amélioration de la sûreté nucléaire, le durcissement des têtes, l'augmentation de leur furtivité notamment grâce à la diminution de leur masse et l'affinement des corps de rentrée. L'on doit observer, grâce à des progrès importants dans le domaine de la fiabilité, que les dépenses militaires de maintenance des têtes diminuent sensiblement.

2. L'atome préstratégique

Les crédits consacrés à l'**atome préstratégique** sont très **fortement amputés** en francs courants puisqu'ils passent de 707 MF en CP (1991) à 286 MF de CP en 1992. On rappelle que la diminution de ces crédits était déjà sensible en 1991 puisqu'elle était passée en CP de 818 MF en 1990 à 707 MF en 1991.

Le nombre de têtes nucléaires préstratégiques est inférieur à 150.

L'achèvement du programme ASMP et la réduction du programme Hadès dont le développement est au demeurant achevé expliquent la forte réduction des crédits consacrés à l'atome préstratégique. Il n'y a pas de recherche spécifique concernant les têtes préstratégiques.

Des progrès importants ont été acquis dans le domaine de la sûreté nucléaire grâce à la maîtrise des **explosifs insensibles** utilisés pour la tête TN 90 du Hadès. La technique des charges à énergie variable est également maîtrisée. Les développements en cours portent principalement sur la poursuite de l'amélioration de la sûreté nucléaire ainsi que sur l'amélioration de la durée de vie des composants qui permettent de réduire de façon continue le coût du maintien des têtes nucléaires en condition opérationnelle.

B - Le chapitre 51-89 : les engins stratégiques et préstratégiques : la poursuite de l'érosion des crédits en termes réels

Comme l'ensemble des crédits consacrés à la dissuasion, la rubrique budgétaire consacrée aux engins stratégiques et préstratégiques continue de connaître une érosion sensible en termes réels 8 043 MF en CP en 1990, 7 728 MF en 1991, 7 342 MF en 1992.

1. Les engins stratégiques

L'érosion des crédits se poursuit et s'accélère : 5 698 MF de CP en 1990, 5 674 en 1991, 5 411 en 1992.

. Le missile M4 : l'achèvement dans les délais prévus d'un programme impliquant un saut qualitatif important pour la composante sous-marine.

Quatre dotations de missiles sont opérationnelles. Elles ont été livrées au début 1985, à la fin 1987, à la mi-1990 et à la fin 1990. La cinquième dotation, en version M45 doit être mise en service en même temps que le premier SNLE de nouvelle génération.

Les crédits demandés au titre de ce programme qui comprend également le maintien en condition opérationnelle des têtes, constituent la part la plus importante des crédits consacrés aux engins stratégiques.

. Le missile M 45 : la poursuite satisfaisante d'un programme intermédiaire

Très directement dérivé du M4 afin de pouvoir y adapter la nouvelle tête TN 75, durcie, plus profilée et dotée d'aides à la

pénétration, le M 45 devra être au rendez-vous avec le premier SNLE NG en 1994. La premier essai en vol de la version M 45 du M4 est imminent.

. Le missile M5 : vers la définition de l'ultime développement de la famille M4

Le missile M5 était destiné à remplacer le M4 sur les SNLE de la nouvelle génération. Pour des raisons budgétaires, mais aussi en raison des performances acquises avec la tête TN 75, **ce programme a été reporté à l'horizon 2005**. En dépit de l'abandon du programme de missile sol sol S 45, les crédits d'études consacrés au M5 demeurent faibles en CP. Ils sont supérieurs en AP. Les travaux de la phase de définition du missile devraient débiter avant la fin de l'année 1991. Il est probable en effet que l'abandon du missile S 45 entraîne une accélération du programme M5 afin de limiter en partie l'impact de cette décision sur le plan de charge et la pérennité du potentiel de recherche des sociétés impliquées dans ce programme.

. Le missile S 45 : le coûteux abandon de la modernisation de la composante balistique sol sol

Ce programme, prévu de longue date et inscrit dans la loi de programmation, a été arrêté, par décision personnelle du chef de l'Etat et sans consultation préalable de la représentation nationale en juillet 1991. La résiliation des contrats et le paiement de prestations exécutées antérieurement à l'arrêt de ce programme devrait entraîner encore en 1992 des dépenses non négligeables que nous évaluons autour de 300 MF en CP. Cette somme est supérieure à celle qui sera affectée aux crédits d'étude du M5 en 1992 ... On rappelle par ailleurs que des sommes de l'ordre de 6 à 700 MF étaient régulièrement affectées au programme S45 depuis 1987. Au total, une somme de l'ordre de 3 milliards au moins semble avoir été consacrée par l'Etat à ce projet abandonné sur décision du chef de l'Etat. Plusieurs entreprises l'Aerospatiale, Thomson, la SEP, la SNPE vont être durement touchées par l'abandon de ce programme qui entraînera des licenciements ainsi sans doute qu'une perte de substance dans le domaine de la recherche.

A la suite de l'interruption du projet S 45, la mise en silo d'un missile dérivé du programme M5 semble faire partie des solutions envisagées dans le cadre des réflexions sur l'avenir des programmes stratégiques. Un tel missile, s'il était défini dès maintenant, n'entraînerait guère de coûts supplémentaires par rapport à la version embarquée sur sous-marins dont il serait très proche. Outre les inconvénients précités d'une telle composante, dont la vulnérabilité au sol serait comparable à celle de l'actuelle composante en silo et dont il est à craindre que les très réelles capacités de pénétration ne soient pas exploitées dans des conditions optimales, l'adaptation du site d'Albion à la mise en silo d'un dérivé du M5 entraînerait des coûts d'infrastructure importants qui pourraient être de l'ordre de 10 milliards de francs. Il n'est plus prévu aujourd'hui une option de mobilité pour la composante balistique sol sol.

*

* *

En l'état actuel des programmes dont la plupart sont achevés (M4), maîtrisés (M 45), abandonnés (S 45) ou encore peu définis (M 5) le poste budgétaire le plus important porte sur le maintien en condition opérationnelle des vecteurs. Viennent ensuite les développements puis les études. Le poste consacré aux fabrications est désormais le moins important.

2. Les engins préstratégiques

A ce poste également les crédits poursuivent leur effondrement : 2 359 MF de CP en 1990, 2 056 en 1991 et 1 931 MF pour 1992.

. Le missile sol sol Hadès

Les travaux de développement du système sont en voie d'achèvement. Sept tirs expérimentaux de développement ont été exécutés avec succès.

Les commandes de missiles et lanceurs ont été notifiées et la première unité de tir a été livrée à la mi-1991.

Les crédits demandés au titre de ce programme sont destinés pour l'essentiel au paiement des missiles et lanceurs commandés, dans le cadre de la décision de non-déploiement prise récemment.

Prévu initialement pour 120 missiles et 60 lanceurs, le programme Hadès a été réduit à 30 missiles répartis sur 15 lanceurs. Les Hadès récents qui ne seront pas déployés mais stockés sans doute au camp de Suippes seront équipés de charges à très faible énergie et de haute sécurité (explosifs insensibles). Les 30 missiles devraient être livrés entre 1991 et 1992.

. Le missile air sol ASMP

Le missile ASMP est opérationnel sur Mirage IV/P et Mirage 2000 N depuis respectivement mi-1986 et mi-1988. La mise en service sur Super Etendard est intervenue début 1989. Le troisième et dernier escadron de Mirage 2000 N a été mis en service à la mi-1990. Les derniers missiles seront livrés en décembre 1991.

Les crédits demandés au titre de ce programme sont peu importants et portent principalement sur le maintien des missiles à condition opérationnelle.

L'ensemble du programme désormais achevé porte sur environ **90 missiles** pour un coût total d'environ **8 milliards de francs (1989)**, dont 5,6 pour la partie missiles et 2,4 pour les têtes. Les livraisons se sont échelonnées de 1987 à 1991 et elles sont désormais achevées.

. Vers un missile air sol à longue portée (ASLP) ?

L'orientation prévisible des plans gouvernementaux tend à privilégier la mise au point d'un successeur à l'ASMP. Il semble probable que, par abandons successifs, la dissuasion française s'orienterait vers un système reposant sur deux vecteurs seulement, le M 45 puis le M5 et l'ASLP. Les deux futurs vecteurs sont, au demeurant, à ce jour, aussi imprécisément définis l'un que l'autre.

Nous considérons avec un optimisme mesuré les perspectives de coopération sur un futur ASLP avec la Grande-Bretagne. Les échéances électorales ainsi que la "préférence pour le Grand Large" particulièrement affirmée en Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit du nucléaire, incitent en effet selon nous à nuancer l'enthousiasme de certains.

Le Royaume-Uni a différé le choix d'un missile air-sol nucléaire destiné à remplacer les bombes à gravité WE 177 équipant les Tornado. La concurrence entre les trois solutions envisagées par les Britanniques (SRAM de Boeing, SLAT de Martin Marietta, ASLP d'Aérospatiale) sera-t-elle maintenue ? Quel sera l'avenir de la composante air sol dans la dissuasion britannique compte tenu notamment des récentes propositions du président Bush concernant les armements nucléaires à courte portée et les missiles aérobie ? Ces interrogations incitent à la prudence.

Quant au futur ASLP, sa portée pourrait, dans l'état actuel des études, varier selon la configuration du tir et du plan de vol, de 140 à 1 300 km. Le coût d'un tel système pourrait être légèrement supérieur à une **vingtaine de milliards pour une soixantaine de missiles**. Une éventuelle participation britannique serait de nature à réduire ce coût.

Tout comme pour les engins stratégiques, l'analyse des crédits consacrés aux engins préstratégiques fait apparaître que la dissuasion a atteint un pallier et qu'elle se pérennise désormais en capitalisant sur l'acquis de programmes antérieurs.

C'est ainsi que les crédits consacrés au maintien en condition opérationnelle des vecteurs sont importants, que ceux consacrés aux fabrications diminuent, et que ceux consacrés au développement sont faibles.

En fait, l'avenir de la dissuasion apparaît plus tournée vers le développement qualitatif d'un acquis défini il y a plus d'une décennie (missile M4, ASMP, SNLE-NG) que vers la réalisation de programmes radicalement nouveaux réalisant des "sauts qualitatifs décisifs".

C - La direction des centres d'expérimentation nucléaire (DIRCEN) - (Action 12)

La DIRCEN est chargée de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du Centre d'expérimentations nucléaires, directement placée sous l'autorité du ministre de la Défense. La DIRCEN se compose d'un organisme de commandement et de gestion central situé à Villacoublay, d'un organisme de commandement opérationnel chargé du commandement sur les sites d'essai de tous les éléments des armées participant aux expérimentations nucléaires et, enfin, d'organismes extérieurs, le Service mixte de sécurité radiologique, le Service mixte de contrôle biologique, la Direction des travaux et surtout le **Centre d'essais du Pacifique (C.E.P.)** et ses bases espacées de 400 à 1 200 kilomètres : la base logistique aérienne de **Tahiti**, la base complémentaire dotée d'une piste de 3 400 mètres de **Hao** et, enfin, les sites d'expérimentation des atolls de **Mururoa** et **Fangataufa**.

On rappelle que la DIRCEN participe pour environ **un quart** au coût des expérimentations nucléaires, la moitié du coût étant assurée par le C.F.A. et le quart restant à la charge des armées.

1. L'évolution des crédits de la DIRCEN pour 1992 : la poursuite de l'érosion : 2 262 MF contre 2 453 en 1991 et 2 441 en 1990.

. Pour ce qui est du **titre III**, les crédits de la DIRCEN passent de **617 MF à 631 MF**.

La décroissance du coût de fonctionnement de la DIRCEN avait été importante et continue au cours des dernières années, 840 MF en 1984, 812 MF en 1987, 648 MF en 1988, 623,7 MF en 1989, 622 MF en 1990 et 617,2 MF pour 1991. Elle se stabilise cette année avec 631 MF soit une stagnation en francs constants.

. Le titre V continue de décroître. De 1 834,5 MF en 1990 à 1 836,1 MF en 1991, il passe à 1 631 MF dans le projet de budget pour 1992. Cette tendance s'explique notamment par la réduction de 8 à 6 du nombre des tirs.

Outre la participation de la DIRCEN, les dépenses occasionnées par les expérimentations qui pourraient être ramenées de 6 à 5, les principales opérations nouvelles pour 1992 portent sur des **travaux d'infrastructure**, notamment immobilière, à **Hao, Tahiti, Villacoublay et Montlhéry** et surtout à **Mururoa** où des renouvellements et moyens majeurs sont nécessaires.

Des dépenses moins importantes sont en outre prévues pour le renouvellement de matériels terrestres et maritimes.

2. Les moyens de la DIRCEN

Ces moyens sont en **réduction continue** depuis l'abandon en 1975 de la technique des expérimentations aériennes. Les tirs ont actuellement lieu depuis la **zone centrale de l'atoll** et non plus dans la frange corallienne. Cette technique nouvelle -complexe mais parfaitement maîtrisée- de tirs à partir du fond du lagon, dans des points creusés jusqu'à moins 1 000 mètres, **accroît considérablement la capacité des champs de tir.**

Les effectifs de la DIRCEN sont de l'ordre de **2 400 personnes**. Participent en outre aux expérimentations, des personnels du C.E.A. (environ 1 450) et des employés locaux polynésiens rémunérés les uns par la DIRCEN, les autres par le C.E.A. (environ 950).

Outre ses **bâtiments**, la DIRCEN doit entretenir d'importants **moyens logistiques**. 3 DC 8 chargés du trafic avec la métropole ainsi que 3 Caravelles chargées du trafic interinsulaire transportent au total quelque 70 000 passagers et 2 200 tonnes de fret chaque année. Le **trafic maritime** est assuré par 3 porte-conteneurs de la C.G.M. (environ 38 500 tonnes de fret par an). Les **moyens maritimes locaux** sont un bâtiment de transport et de soutien, 3 engins de débarquement (EDIC) et bâtiment de contrôle biologique, 2 pétroliers, 10 remorqueurs et une vingtaine d'engins divers de port et de batellerie.

Il est à noter que les dépenses du C.E.P. exercent un **impact économique important** sur le territoire.

Les dépenses des armées et du C.E.A. au profit du seul territoire sont supérieures à **2 000 millions de francs**. Elles comportent des dépenses auprès des entreprises locales, des droits et taxes, la rémunération du personnel local et, enfin, la part de la rémunération du personnel métropolitain dépensée localement.

D - Le chapitre 51-89 à 70 : l'espace

Les crédits consacrés à l'espace continuent d'**augmenter** en passant de 2 435 MF (CP en 1991) à 2 894 MF (en 1992). Les AP croissent dans les mêmes proportions en passant de 2 662 MF à 3 103 MF.

1. Le programme de satellite d'observation Hélios : l'amélioration d'un système très performant mais insuffisant.

Le programme de satellite militaire d'observation optique Hélios a été lancé en 1986. Ce programme est réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne. Ces deux pays disposeront d'un taux d'utilisation opérationnelle respectivement de 14,1 % et de 7 %.

Le programme initial comprend un satellite en orbite, un satellite dit "de rechange" au sol, prêt à être placé sur orbite en cas de nécessité, un centre de contrôle implanté en France, ainsi que des centres de réception et de traitement des images dans chaque pays. Le centre de commandement du système sera situé en France.

Le système Hélios est un système militaire d'observation **optique** par télescope très performant. Ses capacités sont donc limitées à l'observation **de jour et par ciel clair**.

L'orbite et les capacités de manoeuvre du satellite garantissent une possibilité d'observation moyenne d'un site donné **tous les deux jours**. Le **délai d'exploitation** d'une prise de vue peut être très bref.

Les essais technico-opérationnels devraient débuter en 1993. Le lancement du satellite par un lanceur Ariane 4 doit intervenir au milieu de l'année 1994. Une utilisation opérationnelle devrait être possible à la fin de l'année 1994. L'efficacité du système

d'observation prévu serait améliorée si le satellite prévu en rechange était mis sur orbite dès que possible soit, selon votre rapporteur en 1995 ou 1996. En tout état de cause un satellite, qui serait alors un troisième satellite de rechange, paraît nécessaire.

Le coût de la part du programme en coopération à la charge de la France et des travaux spécifiques nationaux est estimé à environ **7 900 millions de francs** pour le programme initial.

L'insuffisante continuité des observations autorisée par le système Hélios justifierait deux développements rapides. Le premier devrait porter sur l'**accélération de la mise sur orbite d'un second satellite d'observation** optique Hélios afin de pouvoir garantir une possibilité d'observation toutes les 24 heures sur la plupart des sites potentiellement intéressants. Le second satellite Hélios pourrait, selon votre rapporteur, raisonnablement être lancé en 1995 ou 1996. Un **troisième satellite Hélios** muni d'un détecteur infrarouge doté d'équipement anti-leurrage, ainsi que d'un détecteur infrarouge pour le renseignement de jour et de nuit, pourrait être mis sur orbite en 1998. Un ultime développement devrait porter sur l'**accélération d'un complément radar** au système Hélios afin de rendre possibles les observations nocturnes et par mauvais temps.

Le programme d'un satellite d'observation radar est envisagé dans le plan pluriannuel spatial militaire 1991. Appelé Osiris, il comporterait un seul satellite en orbite basse et un satellite de rechange au sol.

Grâce à son radar à ouverture synthétique, ce satellite aurait une capacité d'observation "tout temps" lui permettant de détecter des indices d'activités sur des sites militaires. Les possibilités d'observation dépendront de l'orbite choisi.

Le développement de ce programme devrait -compte tenu de son coût- se faire en coopération européenne. Des actions semblent en cours à ce sujet.

Un tel système pourrait être opérationnel au début du siècle prochain.

2. Les programmes Syracuse concernant le réseau de communication

. Le programme Syracuse I

Les dernières stations fournies au titre du programme Syracuse I ont été mises en service en 1989. Le coût total du programme Syracuse I est de 2 170 MF courants.

Au-delà de 1988 et jusqu'en 1991, les autorisations de programmes nouvelles servent uniquement à payer la redevance à France Télécom pour l'utilisation de Télécom 1. Il n'est rien prévu au-delà puisque le programme Syracuse II doit prendre le relais.

. Le programme Syracuse II

Le lancement du premier satellite, réalisé en coopération avec France Télécom est imminent. La livraison des stations s'effectuera de 1992 à 1996 en respectant la contrainte de continuité du service opérationnel rendu par Syracuse I.

Le coût total du programme Syracuse II serait évalué à environ 9 800 MF.

Un peu plus d'un milliard de francs CP est consacré en 1992 au programme Syracuse II et la même somme est prévue en AP.

E - L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions

1. Le programme Hermès

On rappelle que, lancé en 1989, ce programme d'ensemble vise à améliorer la capacité de survie des réseaux et des stations de transmission des forces nucléaires face à l'évolution des possibilités et des techniques d'agressions envisageables. Ce programme d'ensemble comporte quatre sous-parties.

2. Le programme Astarté

Ce programme a pour objet la réalisation de quatre stations aéroportées permettant d'augmenter la fiabilité et la redondance des ordres aux différentes composantes de la dissuasion. La qualification des quatre avions Transall Astarté est **achevée** et les coûts impliqués par ce programme sont modiques et maîtrisés. Ils ne portent que sur le maintien des appareils en condition opérationnelle .

3. Le programme Ramsès

Ce réseau de transmission protégé et durci contre des agressions IEM relie les PC des centres de décisions gouvernementaux aux principaux acteurs militaires concernés par un engagement éventuel des forces nucléaires. Le réseau **Ramsès initial** est **en service** depuis la fin de l'année 1988 et les crédits qui lui sont consacrés portent sur le maintien en condition opérationnelle du système. Ils sont modestes.

4. La rénovation du réseau Jupiter

Le travail de rénovation du réseau Jupiter est **en voie d'achèvement**. Ce projet n'implique donc plus de crédits en AP. Les crédits encore nécessaires en CP pour l'année 1992 sont peu importants.

5. Le programme Telemac

Le programme d'extension du réseau Ramsès se poursuit de manière satisfaisante.

Au total, l'ensemble des actions visent à améliorer la fiabilité des transmissions, notamment après une agression nucléaire qui privilégierait les effets de l'impulsion électromagnétique, se poursuit de manière satisfaisante et à des coûts maîtrisés. Moins de 300 MF de CP sont consacrés à l'ensemble de ces programmes dans les projet de budget pour 1992.

*

* *

QUELQUES CONCLUSIONS SUR L'AVENIR DE LA DISSUASION FRANÇAISE

Au terme de cette analyse, qu'il a voulue raisonnable et sans le moindre a priori, votre rapporteur aboutit aux esquisses de conclusions suivantes :

1. Malgré les pressions grandissantes qui vont s'exercer à l'encontre des "forces nucléaires tierces", aucun élément de la situation internationale nouvelle en gestation ne justifie un abandon par la France de ses moyens nucléaires.

Ces derniers sont en effet strictement suffisants et ils sont mis au service d'une stratégie de stricte dissuasion, qui réfute tout emploi planifié des armements nucléaires.

La situation en Europe, caractérisée par un découplage désormais quasi consommé ainsi que par un retrait de l'essentiel des moyens américains qui assuraient la dissuasion nucléaire à l'échelle de l'Europe de l'Ouest, justifie plus que jamais le maintien, en Europe, d'une dissuasion crédible et, de ce fait, dotée d'une souplesse accrue.

2. Les évolutions internationales récentes et notamment la dimension nouvelle prise par le processus de désarmement, le glissement d'une menace -qui se transforme au demeurant en risques- d'un millier de kilomètres vers l'Est, l'intensification probable des relations de toute nature avec l'Est, l'émergence de possibilités d'atteinte à nos intérêts vitaux qui pourraient prendre naissance ailleurs qu'à l'Est, sont autant d'éléments qui justifient une révision de notre concept de dissuasion ainsi qu'une adaptation des moyens qui lui sont consacrés.

La pertinence d'un concept privilégiant une menace apocalyptique contre les cités des hommes risque de s'éteindre alors que la frappe préstratégique, ultime avertissement, pour rester crédible devra pouvoir être signifiée là où se trouvent désormais les menaces potentielles, c'est-à-dire à des distances "stratégiques".

3. Les coûts qu'induirait une telle adaptation de nos moyens nucléaires interdisent de considérer que les crédits traditionnellement alloués au nucléaire puissent devenir une "réserve" susceptible de compenser la réduction de nos budgets militaires.

En revanche, le coût de l'adaptation de la dissuasion à un contexte nouveau n'est en rien dirimant au regard de ce qui est en jeu, à savoir :

- le maintien de la crédibilité de la dissuasion française et, au delà, la sécurité de la nation face aux menaces, différentes de celles auxquelles nous étions préparés, et qui seront celles désormais à venir ;

- la réalité de la contribution de la France à une sécurité européenne qui se cherche dans un environnement qui, pour être nouveau, n'est pas exempt de risques ;

- la réalité du libre arbitre du pays dans les affaires du monde.

C'est de la **sécurité de la France et de l'Europe, du maintien de leur autonomie** dans les domaines principaux de la vie internationale dont il est question. Le choix n'est pas, en effet, technique et militaire.

4. Le découplage nucléaire de l'Europe et la pression en faveur de la disparition des armes nucléaires d'Europe risquent de faire **dépendre la sécurité et, partant, l'autonomie politique et économique de l'Europe des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de l'URSS.**

Le remplacement progressif d'un pôle nucléaire autonome en Europe par la protection supposée d'un système anti-missile au sein duquel les Etats-Unis joueraient un rôle déterminant constitue un risque majeur à cet égard. Plus que jamais l'Europe -tout en participant activement au processus de limitation des armements surabondants et les plus dangereux tels que les armes nucléaires tactiques- doit acquérir une **existence autonome en matière de sécurité.**

Une telle existence ne sera tangible que si elle comporte, parmi les moyens militaires que l'Europe sera susceptible d'afficher, **des moyens nucléaires qui, pour être strictement suffisants, doivent être dissuasifs et, pour ce faire, adaptés à des menaces qui sont différentes de celles de la dernière décennie.** Un autre aspect de ce système d'ensemble devra comporter des **moyens spatiaux d'observation** autonomes, ainsi qu'une défense aérienne susceptible de prendre en compte la menace d'une frappe ponctuelle de missiles balistiques mais aussi aérobie.

5. Si la part consacrée à l'espace est vouée à croître dans le budget de la défense, il n'en est pas de même pour le nucléaire.

La part des crédits d'équipement consacrés à l'espace pourrait passer de 3% à 5,5% ou 6% dans les années à venir.

En revanche, et nonobstant les adaptations nécessaires et urgentes de nos **moyens nucléaires**, la **part du nucléaire dans le budget de la défense** -qui a fortement décru au cours des trois dernières années- pourrait se stabiliser à son niveau actuel.

En effet, la **concentration de nos moyens nucléaires tant stratégiques que préstratégiques autour de trois composantes dont deux pourraient être polyvalentes**, c'est-à-dire être optimisées pour répondre, selon les circonstances, à une vocation stratégique ou préstratégique, pourraient permettre d'espérer que la **part des systèmes nucléaires dans le budget global de la défense**, qui est descendue à **15,86% en 1991**, continue sa décroissance jusqu'aux alentours de **15%**.

En effet, si les crédits d'investissement ne peuvent raisonnablement décroître en- deçà de **30%** du total du titre V du budget de la défense, compte tenu des adaptations à mettre en oeuvre et des recherches à poursuivre, la **réduction de certaines contraintes pesant sur les crédits de fonctionnement** (abandon du système Pluton, abandon des bombes à gravitation, gel du système Hadès, desserrement des contraintes actuelles dans le rythme des patrouilles des SNLE, réduction des coûts d'entretien et de renouvellement des armes nucléaires), devrait permettre de confirmer la **réduction ou, à tout le moins, la stabilisation de la part du nucléaire dans le budget de la défense**

6. Les choix ou les non-choix récents concernant l'avenir de la dissuasion en France donnent -à tort ou à raison- l'impression de paraître dictés par le souci de réaliser **des économies à court terme** (qui risquent d'apparaître coûteuses dans le long terme), par la volonté de réaliser des **compromis déséquilibrés entre des pressions contradictoires d'origine industrielle**, ou par des **a priori conceptuels** qui figent la sérénité nécessaire à l'examen de la profondeur des mutations géostratégiques en gestation.

L'analyse -sans passion, influences ou a priori- des paramètres politiques, géostratégiques, techniques et financiers qui paraissent devoir être pris en compte pour réaliser l'adaptation de

notre outil de dissuasion nous conduit à privilégier les orientations suivantes :

● **Retrait accéléré du service des missiles Pluton et des bombes à gravitation AN 52. Gel du système Hadès réduit à 30 exemplaires au lieu des 120 prévus initialement.** Les économies ainsi réalisées par cette orientation -qui est, dans les grandes lignes, celle du Gouvernement actuel- peuvent être évaluées à **6 ou 7 milliards de francs libérés à court terme.** Elles concernent tant des crédits d'investissements que des crédits de fonctionnement.

● **La révision de la décision d'abandon d'un missile balistique sol-sol à la trajectoire tendue**

- par l'évolutivité possible de son mode de déploiement ;

- par sa **déplaçabilité** -éventuelle et entre sites militaires- ; par les **capacités de pénétration** spécifiques qu'offre un petit missile à trajectoire tendue et à tête unique munie de leurres ; par son aptitude à signifier un avertissement ultime, non renouvelé et décisif mais sélectif sur le coeur même de ce qui demeure le dispositif militaire le plus menaçant pour l'Europe ;

- par le **"trou"** dans la sécurité de la France et de l'Europe que comble cette aptitude ; par sa capacité ultérieure à prendre en compte des menaces qui ne se situeraient pas à l'Est ;

- par son **impact sur le développement du potentiel de recherche et sur le maintien du plan de charge de l'industrie aérospatiale française,**

le missile M.45 paraît particulièrement adapté aux exigences nouvelles en matière de dissuasion. Cela d'autant plus que sa mise en place permettrait l'abandon corrélatif de tous les autres systèmes français sol-sol stratégiques ou préstratégiques. Le coût de cette décision -au demeurant initialement programmée- serait de l'ordre de 30 milliards au total. il est à noter que 3 à 4 milliards au total ont déjà été dépensés sur ce programme qui comporte par ailleurs des troncs communs avec les programmes M.45 et M.5 ainsi qu'avec ceux qui concernent les têtes correspondantes.

● **Abandon de l'idée d'une adaptation coûteuse des sites du plateau d'Albion à une version terrestre du M.5 ou du M.45**

La poursuite du programme S.45 sur lequel 3 à 4 milliards semblent avoir déjà été dépensés permettrait d'éviter la dépense d'au moins 11 milliards qu'occasionneraient les solutions, guère convaincantes, quoique un moment envisagées, de mise en silo de missiles M.45 ou M.5.

- **Poursuite des recherches tendant à l'adaptation de la composante aérobie à l'éloignement géographique des menaces**

La soudure entre le programme ASMP et un programme ASLP devrait pouvoir être effectuée au début du siècle prochain. Un total de 80 missiles devrait paraître suffire compte tenu du caractère dissuasif réfutant tout concept d'emploi gradué que doit conserver la dissuasion française. Coût : de l'ordre de 20 à 23 milliards de francs (hors avion). La complémentarité entre le système SNLE-NG - M.45 puis M.5, le système balistique évolutif à tête unique et à tir tendu S.45 et la composante aérobie à portée allongée et à charge à énergie variable ASLP permettrait de **ramener à trois composantes dont deux seraient polyvalentes, à la fois stratégiques et préstratégiques, l'ensemble des moyens nucléaire de la France.** Les perspectives offertes par des moyens actuellement en cours de développement pour porter des charges conventionnelles telles que le missile Apache, apte à porter des armes nucléaires à faible énergie, complèteraient si nécessaire la cohérence et le resserrement de l'ensemble de nos moyens nucléaires.

- **Poursuite du programme de SNLE-NG dont le dernier exemplaire, prévu pour 2008, pourrait être annulé ;** construction des SNLE-NG à un rythme allongé de six mois environ, qui desserrerait certaines contraintes industrielles ; poursuite du programme M.5 dans les délais prévus mais **sans accélération** inutile compte tenu des performances du système M.45 et des incertitudes pesant sur les systèmes ABM futurs ; **adaptation du nombre de lots de missiles à l'exigence de trois sous-marins en permanence à la mer ; réduction -en fonction de l'évolution de la situation internationale- à deux du nombre de SNLE en permanence à la mer avec montée occasionnelle à 3** afin de maintenir l'aptitude à garantir la permanence opérationnelle de 3 SNLE à la mer en cas de nécessité.

Les économies globales ainsi réalisées pourraient porter sur près de 17 milliards de francs au moins, dont il est vrai que

l'essentiel (abandon du sixième SNLE-NG, le prochain "tournant de génération" se réalisant dès le cinquième) n'apparaîtrait que dans le long terme (2004-2008).

● **Le maintien au niveau actuel -en forte réduction depuis plusieurs années- des crédits consacrés à la recherche nucléaire** permettrait de compenser la réduction du nombre des tirs par l'acquisition progressive de moyens de simulation. Les recherches devraient porter sur des **systèmes peu polluants** ou privilégiant certains effets spécifiques tels que le **rayonnement électromagnétique**. L'acquis dans le domaine de la sécurité des charges (explosifs insensibles), des charges à énergie variable ainsi que de la réduction du volume des têtes nucléaires peut être considéré comme remarquable.

● Les moyens d'observation spatiaux devraient être développés afin d'assurer une capacité d'observation plus continue au **système Hélios**, qui n'entrera en service qu'en 1994. Les performances de ce système devraient progressivement le rendre apte aux **observations nocturnes** et par temps nuageux, puis, si le suivi de ce programme est assuré, aux **observations radar** les plus sophistiquées. La participation de la France à la mise en place d'un **réseau européen de satellites d'alerte anti-missile** répond à une préoccupation stratégique et politique justifiée. Ces ambitions devraient faire passer la part spatiale du budget d'équipement des armes de 3 à 5,5, voire 6%.

Au terme de cette étude, il nous apparaît que **la valeur de la dissuasion française peut se trouver hypothéquée à moyen terme.**

A cela quatre raisons majeures :

1. Les moyens, mais aussi la doctrine, de la dissuasion française présentent des **inadéquations aux évolutions géostratégiques et politiques récentes.**

2. Cette tendance risque de se trouver confirmée par le fait -qu'en dépit de leur coût acceptable- les nécessaires adaptations de la dissuasion à la situation géostratégique et politique actuelle risquent de se trouver hypothéquées par le fait que le **Gouvernement semble**

de plus en plus considérer les crédits affectés aux armements nucléaires comme une réserve dans laquelle il est possible de puiser de manière indolore. L'analyse des trois derniers budgets est révélatrice à cet égard.

3. La pression des Etats-Unis, de l'U.R.S.S., des puissances non nucléaires d'Europe et d'une partie du Tiers-Monde risque d'être de plus en plus forte à l'encontre des puissances nucléaires tierces qui risquent d'être considérées comme des «empêcheuses de désarmer en rond». La pression d'une partie des opinions publiques -notamment en Europe- risque d'accélérer l'effet de ces pressions.

4. Une désinformation construite ou innocente ainsi que les intérêts -dans ce domaine, convergents- des deux plus grandes puissances tendront de plus en plus à opposer au nucléaire les performances des armements conventionnels sophistiqués dits intelligents ou les constructions de type bouclier antimissile. Nous ne contestons pas la valeur -au demeurant relative et d'un coût considérable- de ce type de système de défense. Mais nous contestons qu'ils puissent se substituer entièrement au nucléaire.

La conclusion de notre étude est donc simple.

L'Europe n'existera pas politiquement si elle ne possède pas -dans l'Alliance atlantique- de moyens nucléaires autonomes, strictement suffisants mais doctrinalement et techniquement crédibles.

La France pourrait, par une démarche pragmatique -et à un prix raisonnable qui pourrait, au demeurant, à terme, être cofinancé- contribuer de manière décisive à la mise en place de tels moyens.

C'est l'un des enjeux de la loi de programmation actuellement en cours de définition. Puisse-t-il ne pas être occulté.

TROISIEME PARTIE

**LES AUTRES ACTIONS POURSUIVIES AU TITRE DE LA
SECTION COMMUNE**

A - L'ADMINISTRATION CENTRALE (ACTION 01)

1. Les crédits de fonctionnement

Les crédits nécessaires au fonctionnement (en crédits de paiement) de l'administration centrale du ministère passent de 577 MF à 593 MF, soit une augmentation de 2,75%.

• Les crédits affectés aux **rémunérations et charges sociales** évoluent de 11,410 MF soit + 2,78%. Cette évolution résulte :

- des mesures normales de mise à niveau des crédits de rémunération, des salaires ouvriers et des charges sociales (7,738 MF) ;

- des mesures de traduction des textes statutaires et du régime indemnitaire des personnels (0,404 MF) ;

- de la traduction des mesures "Durafour" (1,718 MF) ;

- de la mesure de résorption des situations de sous-classement ouvriers (0,495 MF) ;

- du plan de revalorisation de l'indemnité pour charges militaires - tranche 1992 (0,076 MF) ;

- de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de l'administration centrale (1,768 MF) ;

- des mesures suivantes portant sur les effectifs :

. réduction des effectifs - 40 emplois (- 3,400 MF) ;

. adaptation des effectifs aux besoins du service (0,033 MF)

. création gagée d'un emploi de contractuel (mémoire) ;

. prise en charge des rémunérations des postes permanents à l'étranger gérés par l'administration centrale (1,900 MF) ;

. transfert de postes budgétaires entre l'administration centrale et la section des personnels civils extérieurs (0,744 MF).

● Les crédits de fonctionnement proprement dits croissent de 2,68% par rapport à 1991.

● Les effectifs budgétaires 1992 de l'administration centrale restent relativement stables.

Titulaires	=	2.161
Contractuels	=	45
Ouvriers	=	454
Militaires	=	63

		2 753

L'évolution des effectifs par rapport à 1991 résulte de :

- la suppression de 40 emplois au titre de la déflation 1992 ;

- la prise en charge de la gestion des personnels en poste à l'étranger (+ 3 emplois) ;

- la création gagée d'un emploi de contractuel (- 1 emploi) ;

- l'adaptation des effectifs aux besoins du service (-1 emploi) ;

- le transfert d'emplois de conservateurs du patrimoine (+ 5 emplois) ;

le transfert d'emplois d'infirmiers (- 2 emplois).

Le personnel civil de l'administration centrale bénéficiera en 1992 des mesures traduites au budget au titre de l'application des dispositions du protocole "Durafour" (+ 982 000 francs).

2. Les dépenses en capital

Le montant du titre V de l'administration centrale pour l'année 1992 s'élève à 95 MF d'autorisations de programme et 91 MF de crédits de paiement.

Les principales actions qui seront entreprises au cours de l'année 1992 intéressent :

- la poursuite de l'équipement, notamment en **matériels informatiques** des directions et services de l'administration centrale ;

- la poursuite de l'aménagement et de la **rénovation des immeubles** de l'administration centrale, notamment à l'Ilôt Saint-Germain (réfection de toiture, travaux de peinture), à la Cité de l'Air (rénovation de bâtiments), à l'Etat-major de la marine (ravalement) ;

- la réalisation d'une bibliothèque et d'une crèche à l'Ilôt Saint-Germain.

B - LES PERSONNELS CIVILS EXTÉRIEURS (ACTION 02)

1. Généralités

Ce poste constitue l'un des postes les plus importants de la section commune puisque cette action, qui n'implique que des **dépenses ordinaires (titre III)**, concerne tous les **personnels civils, fonctionnaires et ouvriers, rattachés au ministère de la Défense**, à l'exception de ceux qui dépendent de la D.G.A. Près de 60 000 personnes sont ainsi concernées.

Les crédits affectés à ce poste connaissent une croissance très modérée puisqu'ils passent de **7 948,9 MF** en 1991 à **8 081**

MF dans le projet de budget pour 1992, soit une augmentation de 1,66% en francs courants.

2. L'évolution globale des crédits pour 1992

La faible proportion des crédits consacrés aux personnels civils extérieurs s'explique par les **déflations d'effectifs** qui, à hauteur de **2 236 emplois** supprimés, permettent une économie de **190 MF**.

Ces réductions d'effectifs permettent la poursuite d'une série d'actions dans le cadre d'une enveloppe budgétaire en stagnation en termes réels. Ces actions portent sur :

- La prise en compte des **hausses de rémunérations** des non-ouvriers (+ 1,20%) ainsi que des salaires ouvriers (+ 2,37%).

- L'extension en année pleine de la 2ème tranche et traduction de la troisième tranche d'**application du protocole "Durafour"**.

- L'**augmentation du taux de cotisation relatif au fonds spécial des ouvriers** (10,34% au lieu de 9%).

- La mesure prise en faveur des **personnels ouvriers** tranche 1990, concernant la résorption complémentaire des sous-classements).

- **Diverses mesures catégorielles** notamment de revalorisations **indemnitaires**.

3. L'évolution des effectifs

Les effectifs concernés par les différentes mesures inscrites au budget 1992 s'élèvent à **59 978** répartis comme suit :

- Titulaires	19 469
- Contractuels	2.522
- Ouvriers	37 987

Les variations d'effectifs (- 2,251) par rapport à 1991 résultent de la suppression de 2.236 emplois au titre de la déflation (336 titulaires, 313 contractuels, 1 587 ouvriers) ainsi que de la suppression de 16 emplois au titre de diverses mesures d'aménagements liés aux besoins des services, transfert des postes permanents à l'étranger, transfert des conservateurs du patrimoine à l'administration centrale, etc...).

4. L'évolution des salaires

Les décrets n° 51-582 du 22 mai 1951 et n°s 67-99 et 67 100 du 31 janvier 1967 ont posé le principe selon lequel les taux des salaires horaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier de la défense suivent l'évolution moyenne constatée, au vu des enquêtes trimestrielles du ministère chargé du travail, dans les salaires servis dans les entreprises de la métallurgie privée et nationalisée de la région parisienne.

Ces décrets, qui ont connu diverses périodes d'application limitée et de suspension notamment de juin 1986 au 1er janvier 1989, ont été pleinement rétablis dans leurs effets depuis cette date.

Au cours des dernières années l'évolution des salaires ouvriers a été la suivante :

Evolution des salaires des ouvriers

ANNEES	EVOLUTION ANNUELLE
1985	+ 5,54 %
1986	+ 1,91 %
1987	+ 2,12 %
1988	+ 2,54 %
1989	+ 3,06 %
1990	+ 3,74 %

C - LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT (ACTION 03)

1. L'évolution générale des crédits

La DGA est le principal poste budgétaire de la section commune. Avec un total général de **26 739 MF** contre **26 947 MF** en 1991 ce poste **décroit en termes réels**. Les crédits d'équipement de la DGA n'en représentent pas moins quelque **22,50%** de l'ensemble des crédits d'équipement du ministère de la Défense.

Les crédits du **titre III**, qui passent de **3 334** à **3 529 MF**, **progressent de 5,5%** par rapport à 1991. Le rythme est sensiblement supérieur à celui qui caractérise le total des crédits du titre III du budget de la Défense : **+ 1,02%**. Ainsi, la part des crédits de la section commune DGA dans ce total s'établit à **3,8%** au lieu de **3,7%** en 1991.

Les **crédits d'équipement** passent de **23 603 MF** à **23 210 MF**. Ils **diminuent de 1,7%** en valeur. Cette diminution résulte pour l'essentiel de la forte décroissance des crédits affectés au domaine nucléaire à la suite de l'arrêt du programme S.45, l'achèvement du programme ASMP et de l'option retenue de non-

déploiement du système Hadès dont le développement est au demeurant achevé.

2. La situation générale de la DGA en 1991

• Les objectifs de gestion de la DGA

La délégation générale pour l'armement a pour première mission de concevoir et de réaliser (ou de faire réaliser) les matériels les plus aptes à satisfaire les besoins des armées françaises, dans les meilleures conditions de coût et de délai.

S'agissant de la conduite des programmes, les objectifs à atteindre portent principalement sur la recherche d'une **meilleure maîtrise des coûts** et d'une **intensification de la coopération internationale**.

S'agissant de la maîtrise des coûts, la mise en oeuvre de techniques nouvelles de gestion de programmes, l'élargissement de la concurrence à l'étranger (achats croisés), et l'exportation de nos matériels vers les pays amis semblent être les axes actuellement privilégiés.

Pour ce qui est de l'intensification de la coopération internationale, on observe une recherche de partage des frais de développement par la promotion de coopérations internationales et en particulier européennes.

Les missions industrielles de la DGA concernent les constructions navales (constructions neuves et entretien de la flotte) et les constructions aéronautiques (maintenance des avions militaires). L'ensemble de ces missions occupe quelque **30 000 personnes**, soit un peu plus de 10% de l'effectif du secteur national de l'armement et près de **60% des effectifs de la DGA**.

● Le plan de charge des établissements de la Direction des Armements terrestres (DAT), de la Direction des Constructions navales (DCN) et de la Direction des Constructions aéronautiques (DCAé).

L'estimation de l'activité des établissements industriels de la DGA en 1991 est présentée dans les tableaux ci-dessous.

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE LA DCN

Charge en milliers d'heures annuelles	1990	1991 Estimations
Cherbourg	5 636	5 930
Brest	7 432	7 655
Lorient	3 525	3 805
Toulon	6 328	6 200
Indret	2 210	1 990
Ruelle	1 449	1 415
Saint-Tropez	677	390
Paris et Papeete	846	800
Total DCN	28 103	28 185

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE LA DCAé

Charge en milliers d'heures annuelles	1990	1991 Estimations
AIA Bordeaux	1 321	1 310
AIA Clermond-Ferrand	1 667	1 695
Total établissements industriels de la DCAé	2 988	3 005

● **La situation sociale, l'évolution des rémunérations, de la pyramide salariale et des effectifs**

La situation sociale dans les établissements de la DGA se caractérise, en 1990, par une baisse des journées de grèves sur les cinq premiers mois de l'année par rapport à la même période en 1990.

L'évolution des rémunérations apparaît dans le tableau ci-dessous :

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

Date d'effet	Agents relevant de la fonction publique	Ouvriers	I.C.T.
1.01.90	1 point d'indice + 0,5%	0,84%	-
1.03.90	-	-	1%
1.04.90	1,2%	1,62%	-
1.06.90	-	-	0,7%
1.07.90	-	1,24%	-
1.10.90	-	0,99%	-
1.12.90	1,3%	-	-
1.01.91	-	0,87%	-
1.04.91	-	0,92	-
1.07.91	-	0,84%	1,2%
1.10.91	-	-	1%

● **L'évolution de la pyramide salariale**

Une augmentation générale de la pyramide salariale, notamment en ce qui concerne les indices du bas de l'échelle, est en cours d'application dans le cadre du protocole d'accord sur la grille de la fonction publique.

● L'évolution des effectifs est marquée par la poursuite d'une tendance à la déflation

EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

Charge en milliers d'heures annuelles	1990	1991
Titulaires	13 029	13 144
Non titulaires	5 689	5 784
Militaires	5 200	5 343
Ouvriers	42 638	41 335

3. Le point sur la transformation du GIAT

Votre rapporteur, qui avait en 1989 été chargé de rapporter le projet de loi sur le changement de statut du GIAT, tient ici à faire le point sur la situation de **GIAT Industries**.

En application de la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989, la société **GIAT Industries** a été créée effectivement le 29 juin 1990. L'Etat, qui en détient 99,99% des actions, lui a apporté les droits, biens et obligations attachés aux activités des établissements industriels constituant l'ancien GIAT. Un conseil d'administration, conforme à la loi de démocratisation du service public, a été mis en place, et l'ensemble des affaires en cours a été transféré à la nouvelle société.

Le premier exercice comptable a couvert le second semestre 1990. Le chiffre d'affaires réalisé sur six mois, de l'ordre de 3 000 F, se situe dans la fourchette des ambitions annoncées au début de l'année 1990. Comme cela était prévu pendant la période de

démarrage, le résultat est négatif. La perte pour le demi-exercice 1990 est de l'ordre de 300 MF.

La transformation du GIAT en société nationale reposait sur la réalisation de trois séries de conditions majeures :

a) Une série de **mesures sociales** permettant notamment au personnel de conserver son ancien statut et assortissant, d'autre part, les nécessaires déflations d'effectifs de mesures de garantie d'emploi ou de reconversion.

b) La réalisation d'un **bilan de départ** acceptable qui pourrait permettre d'espérer un équilibre des comptes de la société à l'horizon 1995 grâce à une dotation d'un milliard de francs et une obligation corrélative de réduction des coûts et de rationalisation des structures.

c) La **garantie du soutien des commandes de la défense pendant 5 ans**

Si les deux premiers aspects de ce plan d'ensemble ont été globalement menés à bien dans le cadre du schéma prévu, il n'en est pas de même pour ce qui est des **commandes de l'Armée française**.

Nous devons rappeler ici que

- les annulations de commandes annoncées au mois d'**août 1990** ont entraîné l'annulation de la commande de **68 canons de 155 autotractés AUF1** ;

- les annulations de commandes annoncées au mois d'**août 1991**, cumulatives avec les précédentes, ont porté sur plus d'un **milliard de francs** et ont entraîné l'annulation de la commande de la modernisation de **92 chars AMX 30 en version B2**, de **24 véhicules d'observation d'artillerie VOA** ainsi que l'annulation de programmes prévus mais non encore exécutés (tranches à venir de canons 155 TR, engins du génie EPG) ;

- les **commandes de munitions au GIAT** ont été **diminuées de moitié** entre 1989 et 1992.

L'ensemble de cette situation a tout fait à créer des situations industrielles aberrantes : arrêt ou mise en réserve de productions déjà commandées. Elle a en outre pour effet immédiat d'augmenter dans des proportions importantes le sureffectif du GIAT. A la suite des annulations de commandes précitées, ce sureffectif pourrait être évalué à 4 ou 500 000 heures par an à partir de 1992 si la réduction des commandes de l'armée de terre n'était pas compensée -comme on peut l'espérer- par une forte croissance des exportations.

Au total, il apparaît donc que l'avenir du GIAT sera **largement tributaire du programme Leclerc** dont votre rapporteur se félicite que le coût unitaire ait pu être ramené à un **niveau inférieur à 27 millions de francs (hors taxes)**. Il reste que, compte tenu des baisses successives de la cible du programme Leclerc -initialement prévu à 1 400 chars- **une percée à l'exportation s'impose**.

Cette percée est indispensable pour l'avenir du GIAT mais également pour le respect d'un coût unitaire inférieur à 30 MF. On rappelle que la montée en puissance prévue de la ligne de production des chars Leclerc était la suivante :

1 en 1991
3 en 1992
13 en 1993
37 en 1994
68 en 1995
165 (ramené à 100) en 1996.

Votre rapporteur attachera la plus grande vigilance quant au respect de ce programme qui **impose une commande de l'ordre de 40 Leclerc dans le projet de budget pour 1992**. Il est en effet impératif que les perspectives de commandes qui paraissent se dessiner à l'étranger **puissent être honorées dans les délais requis par les clients potentiels**. Cet impératif implique une production de l'ordre de 100 chars à partir de 1996, avec une montée en puissance industrielle progressive et continue avant cette date. Il est en outre patent que les commandes à l'étranger **devront s'appuyer sur les possibilités de démonstration d'un régiment français opérationnel (une quarantaine de chars en ligne et une dizaine en réserve)**.

Ces observations faites, votre rapporteur se félicite de **l'effort de rationalisation actuellement en cours à GIAT Industries** malgré la drastique diminution des commandes de l'armée de terre :

- réforme de structures ;
- accompagnement social des réductions d'effectifs ;
- réduction des coûts (- 12% des coûts d'achat) ;
- active politique d'exportation.

On rappelle que les pertes du GIAT, qui étaient de l'ordre de 600 MF en 1989 ne sont plus désormais que de 450 MF pour 1991, malgré le contexte très défavorable précité. On rappelle également la **remarquable percée du GIAT à l'exportation** puisque les prises de commandes à l'exportation pourraient approcher les 5 milliards en 1992, alors que le chiffre d'affaires export du GIAT était de 850 MF en 1989.

Il est clair que la constitution autour d'un GIAT d'un **pôle d'industrie d'armements terrestres**, et notamment le rachat de sociétés (F.N. Herstatt, PRB munitions, Manhurin, Luchaire Défense, SFM...) a permis de développer des réseaux commerciaux à l'exportation qui faisaient défaut à l'ancien GIAT, ainsi qu'une judicieuse politique d'alliance avec des sociétés françaises et étrangères.

Il reste que les réductions d'équipement sont une politique dangereuse.

Cette politique est dangereuse quant à l'**efficacité opérationnelle** de nos forces terrestres, dont on sait que la plupart des matériels majeurs sont peu nombreux (séries très inférieures au plafond autorisé par les accord de désarmement CFE), vieillissants, alors que des lacunes grandissantes apparaissent au niveau de matériels de cohérence (NBC, vision nocturne, munitions, etc.). Mais cette politique est également dangereuse sur le plan économique car

les fausses économies qu'elle peut paraître procurer à court terme occultent trop souvent les nécessaires réformes de structures. Est-ce par une réduction des séries que l'on obtiendra que l'armée de terre cesse d'acquérir -comme c'était le cas avant 1984- ses matériels à des coûts supérieures de 15% au coût de matériels équivalents sur le marché mondial ? Les diminutions et les étalements de commandes unitaires qui en résultent masquent également les économies substantielles qui pourraient être réalisées sur la maintenance pléthoriquement prise en charge par un service du matériel de 35 000 hommes, alors que les armées de la plupart des pays modernes recourent à d'autres méthodes plus adaptées.

4. La recherche de la maîtrise des surcoûts et dérives des coûts

Votre rapporteur avait à l'occasion de ses précédents rapports examiné et chiffré les surcoûts apparus sur un certain nombre de programmes majeurs. La Cour des Comptes elle-même s'était émue de ce problème.

De fait, on constate, au cours des dernières décennies, une évolution des prix de série de matériels de générations successives qui croissent plus vite que le PIBm pour les avions de combat dont la complexité est grande, et un peu moins vite pour les matériels terrestres ou navals dont la complexité est moindre. De fait, entre deux matériels supposés remplir des missions similaires à des époques différentes, il existe une évolution technique notable tant en performances qu'en menace qui influe sur le prix du matériel. En revanche, les prix des matériels d'armement d'une même série (donc à qualité donnée) croissent sensiblement comme l'indice du prix du PIBm.

Il apparaît en outre que les programmes d'armement souffrent d'un handicap particulier : la difficulté de la prévision financière pour un matériel dont le cycle de réalisation demandera généralement plus d'une dizaine d'années, dans un environnement opérationnel profondément évolutif auquel il devra dans toute la mesure du possible rester adapté. Dès lors la qualité de la prévision financière deviendra un facteur de plus en plus décisif.

A cet égard, une amélioration significative semble recherchée dans le cadre de la plus grande formalisation de la conduite des programmes au stade de conception. On a pu constater, en effet, que le plus souvent les augmentations de devis des programmes résultaient d'une phase de définition insuffisamment approfondie.

Par ailleurs, le programme dit "Pampa" d'aide au management des programmes d'armement, destiné à promouvoir un ensemble d'actions à caractère méthodologique et d'outils de gestion de programme, est maintenant lui-même entré en pleine phase de réalisation et les premiers résultats concrets devraient être disponibles dans les prochaines années.

Une action de formation particulière des directeurs de programme a aussi été mise en place et devrait rapidement se renforcer.

Enfin, vis-à-vis de l'industrie, dans le but de peser sur les coûts, une politique de concurrence a été généralisée non seulement en France, mais aussi vers l'étranger.

5. La politique internationale de la DGA

● Cette politique vise à satisfaire les besoins nationaux dans les meilleures conditions, tout en améliorant nos relations politiques et militaires avec les pays concernés. Elle s'exerce principalement dans un cadre bilatéral, mais aussi dans un cadre multilatéral, notamment celui du Groupe européen indépendant de programme GEIP.

La politique de coopération internationale paraît s'appuyer sur un certain nombre d'axes prioritaires.

● Le premier concerne la **phase de développement** des armements :

. la coopération traditionnelle sur les programmes de **développement**, après accord sur un besoin militaire commun : cette politique est largement utilisée depuis les années soixante, elle permet de réduire les coûts de développement et de série, et de fédérer les efforts à l'exportation ;

. la coopération sur les **recherches et développements exploratoires**, qui permet, en amont des développements, de faire des économies et surtout de préparer les conditions psychologiques et industrielles de co-développements à venir ;

. la **planification en commun des besoins d'armement** à 20 ans, a pour but de détecter à temps les co-développements ou achats possibles ;

. les **échanges de résultats scientifiques entre laboratoires** entretiennent une compétition intellectuelle et évitent les impasses déjà reconnues par d'autres ;

. les **échanges de personnels** et la formation en commun contribueront à créer, très en amont, les conditions de coopérations à venir.

Un deuxième axe d'action concerne le **commerce international**. De fait, le marché français semble progressivement de plus en plus ouvert.

Cette politique tend à réduire les coûts de série par un renforcement de la concurrence et l'accroissement du nombre des équipements produits. Dans le même temps, des efforts vigoureux d'exportation (accompagnés, en général, de coproductions, de

compensations, voire de trocs) sont mis en oeuvre de façon à continuer à disposer d'une industrie suffisamment active et capable, de ce fait, de s'associer dans de bonnes conditions à d'autres partenaires.

● Un troisième axe d'action, géré pour l'essentiel par l'industrie, concerne les **restructurations et accords industriels transnationaux**.

Les accords et restructurations, dans un contexte de surcapacité et de variété excessive de l'offre, visent, pour les industriels, à mieux répartir les risques et à s'assurer une meilleure position concurrentielle. Corrélativement, ils devraient, pour les Etats, contribuer à réduire les besoins budgétaires. Ils devraient également favoriser les co-développements ultérieurs et réduire les réactions nationalistes des acheteurs.

L'incertitude qui a régné chez certains de nos partenaires en matière de doctrine militaire, et donc d'armement, ainsi que la situation indécise présidant à la préparation de la loi de programmation française n'ont pas facilité en 1991 la conclusion rapide des accords en négociation. Par ailleurs, le protectionnisme est avivé, en particulier aux Etats-Unis, par les réductions des budgets militaires, qui pourtant devraient inciter à un recours accru aux co-développements et aux achats à l'étranger de matériels déjà développés.

Au GEIP, l'effort de décloisonnement progressif des marchés européens de matériels de défense s'est poursuivi et un code de bonne conduite préservant la liberté de décision de l'acheteur a été publié.

La France a par ailleurs fait poursuivre, malheureusement sans succès, la discussion sur une structure de réflexion à long terme visant à favoriser les co-développements.

L'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.) pourrait également jouer un rôle dans l'adaptation des structures de sécurité occidentales au nouvel environnement européen, notamment en

matière de maîtrise des armements conventionnels et de vérification des accords de désarmement. L'impulsion donnée par les ministres lors de leur réunion en avril 1990, à la suite de la proposition française de création d'une agence européenne de vérification satellitaire, en témoigne.

● **Etat en 1991-1992 des principaux programmes de coopération.**

L'état actuel des principaux programmes en cours de réalisation peut être résumé dans les termes suivants :

- **L'hélicoptère de combat "Tigre" (France-Allemagne).**
L'accord portant sur la phase de développement a été signé en 1987 ; des contrats de développement ont été paraphés à la fin de l'année 1989. Un effort de promotion a été activement poursuivi auprès d'autres pays européens (Grande-Bretagne, Espagne) en 1990. Un premier vol a eu lieu en avril 1991.

- **Le missile porte-torpilles "Milas" (France-Italie).**
Signature en 1987 de l'accord portant sur l'étude de développement. Signature en avril 1988 du marché du développement.

- **Le drone de reconnaissance CL 289 (France-Allemagne-Canada).** Signature en 1987 de l'accord de production.

- **Le satellite d'observation Helios (France-Italie-Espagne).** Programme lancé en 1988. La phase de définition est aujourd'hui achevée. Le lancement du premier satellite est prévu pour mai 1994.

- **Le missile anti-char de 3e génération moyenne et longue portée (France-RFA- Royaume-Uni).** Les contrats de développement ont été notifiés en septembre 1988. Extension, début

1990, de la coopération sur la version "moyenne portée" à la Belgique et aux Pays-Bas.

- **Le radar de contrebatterie Cobra** (France-Allemagne-Royaume-Uni). L'accord relatif à la phase de développement a été signé début 1990. Le contrat de développement a été signé en février 1990 avec le consortium industriel Euroart (Thorn Emi, Siemens, Thomson-CSF, General Electric).

- **La torpille légère MU 90**. Le premier accord a été signé le 16 mai 1991 par la France et l'Italie. Le programme est dans sa phase de développement dans le cadre d'un GIE DCN/Witehaed (Italie).

- **Le lance-roquettes multiples MLRS**. La "phase 1" couvre le véhicule lanceur et la roquette à grenades et fait l'objet d'un accord de production entre Etats-Unis, France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni. La France ne participe pas à la phase 2 (tête à mines).

- **La mine anti-char pointable à effet dirigé (MACPED)**. Ce programme tripartite (France-Allemagne-Royaume-Uni) progresse normalement depuis la signature du premier accord en décembre 1988. Un consortium a été choisi pour le développement.

- **L'hélicoptère de transport NH 90** (France-Allemagne-Italie-Pays-Bas). L'accord entre les Etats relatif au développement a été signé le 28 décembre 1990 par l'Allemagne et la France, et début 1991 par les Pays-Bas. L'Italie a signé l'accord en juin 1991. Reste à conclure le contrat de développement.

D'autres programmes sont en cours de prédéfinition et des accords pourraient intervenir à plus ou moins court terme. Ils concernent notamment le missile anti-navire supersonique (France-Allemagne), l'engin de reconnaissance télépiloté Brevet (France-Allemagne), un nouveau système d'identification, un système de communications tactiques (MIDS), la famille des missiles sol-air futur

(France-Italie-Espagne) ainsi que le programme de défense aérienne du centre de l'Europe (ACCS).

D - LE CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES (ACTION 04)

Les crédits consacrés à la gestion du corps du contrôle général des armées, qui compte **144 personnes**, connaissent une **évolution normale**. Ils passent de **62,6 à 63,9 MF** et ne comportent que des crédits du titre III.

Pour la fin de 1990 et pour 1991, les principaux thèmes d'enquêtes dont a été chargé le contrôle général des armées sont les suivants :

- formation du personnel dans les armées ;
- suivi du déroulement de la réforme "armées 2000" ;
- enquête sur la déconcentration de l'administration militaire en Grande-Bretagne ;
- audit sur la conduite des programmes d'armement et la programmation militaire ;
- conditions de la mise sur pied de l'opération Daguet ;
- sécurité des personnels et protection de l'environnement ;
- carrières, conditions de vie, rémunérations des personnels militaires ;
- enquêtes de régularité sur les formations militaires.

E - LES AFFAIRES PÉNALES (ACTION 05)

Modestes, en raison du transfert aux juridictions de droit commun de l'essentiel des activités de la justice militaire, les crédits consacrés aux affaires pénales passent de **40,75 MF en 1991 à 41,75 MF dans le projet de budget pour 1992**.

En voie d'extinction, le corps des magistrats militaires ne compte désormais plus qu'un seul officier en situation d'activité. Au nombre de onze, les magistrats du corps judiciaire détachés au ministère de la défense remplacent les magistrats militaires au fur et à mesure de leur départ du service actif.

En raison du privilège de juridiction dont bénéficient les membres des forces armées françaises sur le territoire de certains Etats étrangers en vertu de plusieurs accords internationaux, la loi n° 82-621 du 21 juillet 1982 portant suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix a ouvert la possibilité de faire juger par des tribunaux "militaires" les infractions commises hors du territoire de la République. Subsistent aussi deux tribunaux militaires.

Le tribunal aux armées des forces françaises en Allemagne de Landau. Ce tribunal connaît des infractions de toute nature commises en Allemagne par les membres des forces françaises ainsi que par les personnes à la suite de ces forces. Le parquet traite une moyenne de 5 000 procédures par an. 2156 jugements ont été rendus par le tribunal en 1990.

Le tribunal des forces armées siégeant à Paris. Ce tribunal a été créé afin de respecter les accords bilatéraux liant la France à huit Etats d'Afrique (Djibouti, Sénégal, Gabon, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Centrafrique, Togo, Burkina Faso) qui prévoient les circonstances dans lesquelles les juridictions militaires françaises sont compétentes pour connaître des infractions commises par les membres des forces françaises stationnées sur le territoire des Etats considérés.

Le parquet traite une moyenne de 600 procédures par an. 202 jugements ont été rendus par le tribunal en 1990.

Cette juridiction est, en outre, chargée de la formation des sous-officiers qui se destinent aux fonctions de greffier des juridictions des forces armées.

F - LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES (ACTION 06)

Les crédits affectés au service de santé des armées passent de 1 895,8 à 1 957,8 MF, soit une progression de 3,10% en francs courants.

1. Le titre III

Les crédits du titre III, 1 730,8 MF, progressent de 2,66% en francs courants.

Le chapitre consacré aux **rémunérations et charges sociales** prévoit 957 MF. Il prend en compte les diverses mesures tendant à la revalorisation de la condition militaire.

Le chapitre consacré au fonctionnement (770 MF) tient notamment compte des relèvements de la dotation prévue au titre de l'alimentation des personnels du contingent et élèves des écoles ; du transfert des ressources d'alimentation et d'entretien des 100 emplois provenant de l'armée de terre et de l'ajustement aux besoins des dépenses de fonctionnement proprement dit (hors produits pétroliers).

2. Le titre V

Le titre V passe de 213 à 227 MF (+ 6,57%).

Les enveloppes budgétaires attendues à ce titre au cours de la prochaine gestion concernent :

- celle destinée au chapitre 53.91 "Fabrications" (48 MF) pour la modernisation et l'entretien des formations sanitaires de campagne, la poursuite du programme de réalisation des seringues à trois

compartiments, l'acquisition de matériels techniques médico-chirurgicaux, d'exploitation, d'imagerie, d'électricité médicale, la réalisation de matériels scientifiques d'équipement destinés aux centres de recherches, le remplacement de centraux téléphoniques, et divers travaux de câblage et de renouvellement de matériels informatiques ;

- celle intéressant le chapitre 54-92 "infrastructure" (179 MF), permettra la réalisation de plusieurs opérations portant sur les bâtiments (construction, reconstruction et restauration d'hopitaux).

3. Les concours perçus en 1991 au titre des activités rémunérées du service de santé des armées

Le budget du service de santé des armées est également alimenté par des fonds perçus au titre des activités rémunérées du service et qui n'apparaissent pas, de ce fait, dans le "bleu" budgétaire.

Les recettes provenant des fonds de concours perçus au titre des activités rémunérées par le service de santé des armées s'élèvent au 15 août 1991 à la somme de 876 304 078 francs.

- Remboursement des soins dispensés dans les hôpitaux	=	875 074 418 F
- Cessions de petits matériels et médicaments =	=	690 014 F
- Prestations diverses servies à des tiers	=	539 646 F

4. Les objectifs principaux de la politique de gestion des personnels

Comme pour les exercices 1989 et 1990, les objectifs poursuivis en matière de gestion des personnels appartenant au service de santé des armées (officiers et MITHA) ont pour ligne directrice la satisfaction des besoins prioritaires exprimés par le commandement pour le soutien des forces et de la logistique "santé",

ainsi que par d'autres ministères ou organismes extérieurs aux armées (ministères de la Coopération, des DOM-TOM, de l'Intérieur, SAMU, sapeurs-pompiers, etc.).

Cette gestion, qui tend à l'utilisation optimale de la ressource disponible en personnel, prend en compte des impératifs propres aux armées ou extérieurs à elles :

- **nécessité de résorber le sureffectif budgétaire des médecins d'active** par une limitation des admissions dans les écoles de formation et par l'octroi de facilités de départ pour les officiers les plus anciens ;
- **adpatation à la diminution de la ressource en personnels médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes du contingent** engendrée par la pratique du numerus clausus et la féminisation croissante des professions de santé ;
- **recrutement sous le statui d'ORSA ou d'officier sous contrat de certains spécialistes** en nombre insuffisant et indispensable au fonctionnement des hôpitaux et centres de recherches (médecins réanimateurs, chirurgiens dentistes) ;
- **augmentation du nombre de personnels paramédicaux au lit du malade** par le redéploiement, au profit des formations hospitalières, des effectifs devenus disponibles à la suite de la fermeture de postes extra-hospitaliers.

Il est prévu dans le cadre du projet de budget pour 1992 la création de 11 MITHA (infirmiers soignants) par transformation de 12 emplois d'élèves des écoles du service de santé. Il est également à noter que 100 emplois d'appelés seront transférés de la section terre au service de santé.

5. Les moyens du service de santé

● **Les moyens mobiles terrestres.** Le service de santé disposera au 1er septembre 1991, compte tenu de la dissolution de la 3ème division blindée, de **270 formations sanitaires de campagne** disposant d'un parc de plus de 5 000 véhicules.

- 34 sections de ramassage,
- 22 sections de triage,
- 5 groupements santé de division blindée (incluant 10 sections de ramassage et 10 sections de triage déjà décomptées ci-dessus),
- 8 compagnies médicales,
- 1 compagnie médicale de montagne,
- 7 antennes chirurgicales,
- 3 antennes médicales,
- 29 hôpitaux mobiles de campagne,
- 3 hôpitaux chirurgicaux d'évacuation,
- 4 compagnies de ravitaillement du service de santé,
- 2 compagnies de désinfection et de désinsectisation,
- 7 escadrons de transport sanitaire,
- 3 éléments chirurgicaux d'intervention d'urgence,
- 5 hôpitaux de transit air,
- 1 bâtiment de soutien santé,
- 59 autorails sanitaires,
- 28 trains sanitaires de petite capacité,
- 60 trains sanitaires de grande capacité.

En outre, le service de santé des armées verrait travailler à son profit, après la mise en oeuvre des mesures de mobilisation, **9 escadrons de transport sanitaire** (unités de l'armée de terre), ainsi que **14 sections de véhicules sanitaires** (mises sur pied par l'armée de l'air).

Il est à noter que la brigade franco-allemande dispose pour son soutien, en plus des moyens énumérés ci-dessus, d'une compagnie médicale.

● **Les moyens de transport aériens.** Le service de santé des armées ne dispose d'aucun aéronef. Les besoins sont satisfaits en temps de paix -et ils seraient couverts en temps de guerre- grâce aux hélicoptères et aux avions des trois armées et de la gendarmerie.

● **Les moyens de transport maritimes.** Le bâtiment de soutien santé "Rance", qui appartient en temps normal au centre d'entraînement de la flotte, a vocation à assurer en temps de crise ou de conflit les évacuations sanitaires par voie maritime.

● **Les moyens de transport par voie ferrée.** La mise en oeuvre des mesures de mobilisation implique la mise à la disposition des forces armées par la société nationale des chemins de fer français de :

- 59 autorails sanitaires,
- 28 trains sanitaires de petite capacité,
- 60 trains sanitaires de grande capacité.

6. Le soutien sanitaire de l'opération Daguet

Le soutien sanitaire de l'opération Daguet a dû être mis en place dans des conditions particulièrement contraignantes, résultant en particulier de l'importance inhabituelle des portées logistiques.

De plus, tout comme la division Daguet allait absorber une partie importante de la ressource professionnalisée de l'armée de terre, le soutien santé de l'opération allait mobiliser la quasi-totalité des éléments d'active du service de santé.

Un bref commentaire de l'action du service de santé des armées dans le cadre de l'opération Daguet apparaît particulièrement intéressant.

● **Le bilan.** Ainsi, le dispositif sanitaire comprenait environ 1 200 personnes, soit près de 10% de l'effectif Daguet.

La majorité des personnels des antennes et des hôpitaux de campagne provenait des formations hospitalières de France et des FFA. Pour ceux qui périodiquement remettent en cause l'existence des hôpitaux militaires, la guerre du Golfe apporte la réponse : les hôpitaux des armées représentent le noyau dur autour duquel s'articule le soutien des forces en temps de guerre et garantissent le soutien d'une force engagée hors d'Europe.

Au total des soins ont été apportés à 39 blessés par faits de guerre pour un total de 577 malades ou blessés. Aucun décès en cours d'évacuation ou après l'arrivée à l'hôpital en Arabie ou en métropole n'a été déploré.

Le ravitaillement sanitaire a porté sur 700 tonnes représentant 3 000 m³ préparés, conditionnés (conteneurs) et acheminés.

● **Les contraintes spécifiques.** Différentes contraintes importantes sont apparues :

- absence de possibilité de recours au personnel du contingent ou des réserves à la suite des directives présidentielles excluant la présence d'appelés ou de rappelés même volontaires ;
- aucune prestation de la nation hôte ni des alliés à escompter a priori lors de la conception ;
- le milieu physique, très agressif, imposait de rigoureuses mesures de prophylaxie et d'hygiène : protection contre la chaleur et le sable, hygiène de l'eau et de l'alimentation... qui se traduiront par des mesures de protection individuelles et collectives.

Cependant, le facteur déterminant pour la conception du soutien sanitaire fut enfin l'extrême importance des portées logistiques :

- d'une part sur le théâtre d'opérations : distances
 - entre les régiments et la base divisionnaire,
 - entre la base divisionnaire et le groupement de soutien logistique (GSL),
 - entre le GSL et le groupement santé Riyad ;
- d'autre part entre le théâtre d'opérations et la métropole (5 000 km).

Ce caractère tout à fait "anormal" des élongations, joint à un terrain peu praticable en raison du sable (mouvance du sol, visibilité souvent réduite) eut deux conséquences fondamentales :

- **le recours systématique et massif à la voie aérienne** : hélicoptères sanitaires à l'avant, relayés par les avions tactiques et gros porteurs en raison du double éloignement de la plaque tournante qu'allait devenir Riyad et de sa variante possible que représentait Yanbu, et de la métropole à partir de ces deux points ;
- **l'adaptation des étapes techniques de la chaîne des évacuations** par rapport à la simple transposition initialement envisagée d'un système de soutien du type engagement en Centre-Europe. C'est ainsi que les extrêmes urgences ont été traitées dès le triage et que les "U2" ont été soignés sur le théâtre d'opérations.

● **Les enseignements.** La guerre du Golfe a été l'occasion pour le service de santé de retenir quelques enseignements, au nombre desquels :

- les moyens de transport sanitaire, mis en place par les états-majors pour assurer le ramassage et l'évacuation des blessés, doivent non seulement exister en nombre suffisant, mais ils doivent également pouvoir **s'adapter au concept logistique et au terrain** ;
- le soutien médico-chirurgical d'une intervention extérieure est issu des hôpitaux qui représentent le seul réservoir de spécialistes immédiatement opérationnels. Ces derniers ont **tous été mis à contribution** et le personnel a témoigné d'une grande disponibilité ;
- le service de santé dans les forces doit pouvoir disposer, **dès le temps de paix, de formations sanitaires de campagne professionnalisées** ;

- les **activités de recherche** sont indispensables pour suivre les technologies du futur et anticiper sur les différents défis auxquels le service de santé en opérations peut être confronté ;
- le **caractère interarmées du service** garantit la présence en son sein d'éléments qui, par leurs origines diverses, lui apportent des expériences exceptionnelles dans tous les domaines spécifiques aux trois armées. C'est là une véritable richesse et il serait souhaitable qu'à l'avenir le service étende cette maîtrise à l'ensemble des personnels qui concourent à la fonction santé au sein des forces ;
- l'**autonomie des moyens de la "logistique santé"** (hôpitaux, système de ravitaillement, centres de recherches, écoles) ainsi que l'autonomie financière, facilitent incontestablement l'adaptation du service aux besoins des forces dont le soutien constitue sa raison d'être.

G - LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIÈRE (action 07)

Les crédits de paiement consacrés à la D.G.S.E. passent de 901,8 MF à **989,8 MF**. Cette progression de **9,76 %**, qui fait suite à celle de 19,1 % constatée en 1991 est **appréciable**. Elle n'en traduit pas moins un **déficit au regard du plan de cinq ans** visant à assurer la remise à niveau de la D.G.S.E.

1. Un net ralentissement des crédits consacrés à la remise à niveau de la D.G.S.E.

. Le titre III : de + 17,9 % à + 7,6 %.

Les crédits du titre III passent de 486,8 MF à 523 MF. Le projet de budget marque donc une rupture de la montée du titre III. La résorption de l'écart entre la croissance du titre V et la stagnation du titre III (hors rémunération et charges sociales) était cependant l'un des objectifs majeurs du plan de cinq ans. C'est ainsi que 200 postes avaient notamment pu être ouverts en 1991. Cette année, la rupture dans la progression du titre III entraînera des distorsions dans le fonctionnement des équipements dont la technologie de plus en plus avancée implique des coûts de fonctionnement élevés. Les crédits consacrés au fonctionnement et aux dépenses informatiques,

bureautiques et télématiques stagnent en effet (+ 2,47 %). Ces éléments moins négatifs, quoiqu'insuffisants au regard des objectifs recherchés, apparaissent cependant au niveau des crédits consacrés aux personnels et aux rémunérations et charges sociales, **création de 107 postes** qui permettra de renforcer les moyens humains de recherche et la revalorisation, moins substantielle que prévue, de l'indemnité de contrainte.

. Le titre V : de + 20,64 % à + 12,29 %.

La nécessaire montée en puissance des moyens informatiques et des moyens d'écoute sera ralentie.

2. La politique d'amélioration des moyens de la D.G.S.E.

Le programme de remise à niveau sur cinq années 1991-1996 était destiné à pallier en partie le déficit des moyens de renseignements de la France au regard de ceux mis en oeuvre par ses principaux partenaires. En effet, il est essentiel pour la France de disposer d'informations spécifiques inédites seules susceptibles de lui ouvrir un accès à des informations détenues par des partenaires et nécessaires à la définition de sa sécurité.

Sur le plan technique, l'objectif du plan de cinq ans était de développer et d'adapter les capacités de **renseignements d'origine électromagnétique**, de moderniser les moyens - notamment **informatiques**- de traitement de l'information et enfin d'améliorer et de développer le recrutement de personnels très qualifiés et hautement spécialisés.

Il est de plus en plus clair que les efforts de recrutement de la D.G.S.E. doivent s'accompagner d'une amélioration de la communication extérieure du service ainsi que d'une **revalorisation des perspectives de carrière**. A cet égard, le régime juridique des personnels du service devrait être rénové. La définition d'**un statut d'emploi** permettrait en particulier d'harmoniser la gestion des personnels quelle que soit leur origine, civile au militaire.

On rappelle qu'actuellement la D.G.S.E. dispose d'un effectif d'environ 3 500 personnes parmi lesquelles environ un millier de militaires dont environ 400 officiers.

H - LES POSTES PERMANENTS À L'ÉTRANGER (action 08)

Il existe des postes dans **84 pays**. Y sont affectées environ 800 personnes dépendant du ministère de la Défense dont quelque 200 militaires. Les crédits consacrés à cette action, qui comportent surtout des dépenses de rémunérations et charges sociales et quelques faibles dépenses au titre IV (aménagement de locaux), s'élèvent à 128 MF (CP).

I - LE SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DES ARMÉES (SIRPA) (action 09)

Les crédits du SIRPA passent de 76,5 à **77,4 MF (CP)**.

1. Le titre III

En augmentation de 2,47 % seulement en francs courants, les crédits du titre III diminuent donc légèrement en francs constants (57,4 MF).

Outre le poids des rémunérations et charges sociales, les principales actions engagées au titre III sont les suivantes :

- Information écrite, dont le magazine « Armées d'aujourd'hui »
- Communication audiovisuelle, dont le magazine télévisé « Top Défense »
- Sondages, évaluations
- Visites, rencontres, personnalités relais d'opinion

- Synthèses de presse

2. Le titre V

Ce titre passe de 20,5 MF à 20 MF. Les principales actions nouvelles concernent :

- le renouvellement des équipements audiovisuels du SIRPA
- la poursuite de l'informatisation du SIRPA
- la poursuite de la rénovation des locaux de l'ECPA (dont reconstruction du bâtiment pour photos grand format : 4,5 MF).

3. Le rôle du SIRPA pendant la crise du Golfe

Durant le déroulement de la crise puis de la guerre du Golfe, le SIRPA s'est efforcé -conformément à sa mission- d'entretenir l'adhésion majoritaire de l'opinion publique en faveur de la décision d'engager les forces françaises dans la coalition constituée sous l'égide de l'ONU.

Vis-à-vis des médias et de l'opinion publique, l'activité du SIRPA a poursuivi deux buts essentiels :

- faciliter le travail des envoyés spéciaux sur le théâtre de l'opération Daguet,
- valoriser l'apport français à l'application des résolutions de l'ONU.

A l'égard de l'institution militaire dans son ensemble, et en particulier forces engagées et leurs familles, il s'agissait de répondre à un double besoin :

- assistance du commandement opérationnel dans la gestion du volet médiatique de la crise,

- information aussi rapide et complète que possible de la communauté militaire afin de contribuer au maintien du moral des personnels et des familles concernées et de renforcer la cohésion de toute l'institution dans l'épreuve.

Les principales activités du SIRPA liées à l'affaire du Golfe ont porté sur :

. L'élaboration du protocole presse/défense et de la Charte des journalistes

Le texte portant statut de correspondant de guerre remonte à près d'un demi-siècle (1944). Il n'est plus adapté à l'évolution des mentalités et aux performances des moyens modernes d'information.

Pour pallier cette carence et préparer la phase délicate de communication sur l'engagement des forces françaises, le SIRPA a mis au point, avec toutes les rédactions des divers médias, **un protocole et une charte**. Leur objet était de tenter de concilier deux logiques : le droit à l'information pour la presse et le contrôle de l'information pour la défense. La sécurité des troupes, d'une part, et le respect de la dignité humaine, d'autre part, étaient admis comme préalables par tous.

En amont de la rédaction de ces documents contractuels, une mission exploratoire d'Antenne 2, déléguée par toutes les chaînes, avait eu lieu en Arabie saoudite. Ses propositions ont été en grande partie retenues de sorte que la signature de ces textes n'a pas soulevé de difficulté.

. L'effort financier direct auprès des forces

Le SIRPA a mis à la disposition du Commandement des forces «Daguet» un budget qui a permis d'acheter une quarantaine de lecteurs de cassettes vidéo destinés aux unités. Cette aide a aussi permis d'équiper le bureau de presse de Riyadh de photocopieurs, télécopieurs et bancs de duplication.

En outre, la station de transmission Inmarsat mise en place pour faciliter les communications des journalistes sur place a été mise à la disposition des militaires, sous certaines conditions, pour leurs communications privées.

. L'information

Deux fois par jour, les «**synthèses de presse du ministre de la Défense**» ont été aussi envoyées en une douzaine de points au Moyen-Orient. De plus, une «**synthèse générale de presse**» était expédiée aux mêmes chaque jour. Enfin, chaque lundi, une «**synthèse de la presse sportive**» leur était adressée dans les mêmes conditions. Tous ces envois ont été effectués par télécopie (500 feuilles par jour).

A partir de la fin septembre, le SIRPA a expédié au Moyen-Orient de 100 à 150 exemplaires d'un certain nombre d'organes de la presse écrite nationale comme régionale, quotidienne comme hebdomadaire. Le principe de la gratuité a été accepté par tous les titres concernés (Le Monde, Libération, Le Point, L'Express, L'Equipe, Le Nouvel Observateur, Sud-Ouest, Air et Cosmos, Valeurs actuelles, Le Sport, Auto-Plus, La Marseillaise, Paris-Match, Ouest-France, La Dépêche du Midi, Le Parisien, Midi Olympique, Les Dernières Nouvelles d'Alsace).

A compter du 6 décembre 1990, sur les ondes de RMC Moyen-Orient et à partir de son émetteur de Chypre, le SIRPA a diffusé une émission spécifique de 4 heures à 4 heures 30, heure de Paris, 6 heures à 6 heures 30 en Arabie saoudite. Pour ce faire, le SIRPA a détaché un officier comme responsable d'antenne et six appelés pour assurer l'ensemble de la production tant sur le plan de la conception et de l'exécution qu'au niveau technique.

Le SIRPA a créé un produit spécifique, nommé STH (SIRPA Télé Hebdo). Conçu en trois parties pour une durée de trente minutes, il donnait des nouvelles du Moyen-Orient, de l'actualité générale nationale et internationale, et se terminait par des nouvelles du monde du sport et des spectacles.

En outre, la Synthèse de Presse internationale était également envoyée chaque semaine. Enfin, de grandes émissions d'informations, de variétés ou de sports ont été expédiées sur cassettes.

Enfin, le SIRPA a négocié, avec un certain nombre d'éditeurs, l'envoi de livres ou de bandes dessinées à titre gracieux. Pour certains, les dons ont dépassé 70 000 francs.

La société «**Fil à Film**» a cédé gratuitement des films différents sur cassettes adressées aux formations.

. L'action en faveur des familles

Le SIRPA a fait tout son possible pour informer les personnels de la Défense et les familles particulièrement concernées par la crise. Cet effort s'est matérialisé par :

- la mise en place d'une cellule d'information des familles des militaires engagés sur zone. Activée dès le 17 janvier 1991 par l'ouverture d'un numéro vert, fonctionnant 24 heures sur 24 grâce au dévouement d'une quarantaine de personnels interarmées et de civils de la Défense volontaires, cette cellule avait enregistré plus de 22 000 appels à la date du 1er mars 1991 ;

- la création d'une rubrique spéciale Golfe sur le 36 15 SIRPA (200 pages d'écran ont ainsi été créées). Pour les mois de janvier et février 1991, ce service d'information télématique a enregistré 1 500 connexions par semaine, soit dix fois plus qu'en temps normal. (Parallèlement, le serveur 36 15 Armées a lui-même vu augmenter son trafic : 1 500 connexions par semaine) ;

- l'envoi quotidien à toutes les bases arrières des formations engagées de l'intégralité de l'information dispensée au cours des points de presse de la Défense ;

- un effort particulier de couverture des événements dans les produits du SIRPA (magazine «Armées d'aujourd'hui», Lettre d'information des Chefs de corps «Objectif Défense», émission télévisée «Top Défense», etc ...).

*

* *

Quelques enseignements

. Le problème du contrôle de l'information

Le SIRPA a choisi un contrôle a priori, en sélectionnant les lieux de reportage et les unités visitées, mais en n'exerçant aucune censure sur les images et les commentaires des journalistes.

Ce choix n'était pas celui de nos alliés. Les Américains ont appliqué une censure a posteriori des images et articles des journalistes. Les relations entre les militaires américains et la presse n'ont pas été parfaites, on se souvient de l'effet produit lorsque le Général Schwarzkopf remercia publiquement les journalistes américains pour leur collaboration et avoua s'être servi d'eux afin de faire croire à un débarquement au large de Koweït City.

. Le statut des correspondants de guerre

A l'évidence, le décret de 1944 est aujourd'hui inadapté. Il mérite donc une refonte en profondeur. La réflexion pourrait être conduite dans le cadre d'un groupe de travail associant étroitement les professionnels de l'audiovisuel et de la presse écrite, les deux ministères de la Défense et de la Communication, ainsi qu'avec des représentants du SIRPA. Cette proposition est en cours d'étude.

. Le pool de guerre

Dans un conflit majeur de cette importance, le problème essentiel du point de vue du SIRPA semble avoir résidé dans la gestion d'un nombre considérable de journalistes : 219 pour la période de guerre. Dans ces conditions, la formule du pool de guerre est à coup sûr la mieux adaptée.

Pour faciliter à l'avenir la mise sur pied et le fonctionnement souple d'un pool de guerre, il est nécessaire de définir, dès le temps de paix et de façon contractuelle, des règles connues et admises par tous et concernant en particulier : les différentes compositions possibles du pool, les conditions d'attribution des places par type de média, l'existence de coordinateurs pour chaque catégorie de média. Là aussi, une réflexion doit être conduite avec la profession.

L'adaptation des moyens du SIRPA

La montée en puissance de la cellule SIRPA en Arabie saoudite s'est faite progressivement, en fonction des événements, avec le souci de ne pas les dramatiser. Au total 40 personnels du SIRPA y compris les opérateurs de l'E.C.P.A. étaient présent sur le théâtre de l'opération Daguet. Parmi eux il n'y avait que 13 officiers.

Les moyens ont été adaptés aux missions du Service ; les effectifs ont permis de couvrir l'ensemble des besoins (présence à Riyadh, CRK, Rafha, dans les unités puis à Koweït City) ; le matériel mis en oeuvre notamment par l'ECPA a assuré une couverture complète du théâtre d'opération.

Le principe de permanence des structures, sur lequel est fondée l'organisation interne du SIRPA, s'est révélé, dans ce cas particulier, tout à fait judicieux.

J - L'ACTION SOCIALE DES ARMÉES (action 10)

Les crédits (CP) consacrés à l'action sociale des armées de 636,3 MF à 675 MF.

Cette évolution permet de poursuivre dans des conditions acceptables les actions que nous avons analysées de manière détaillée les années précédentes.

K - LA DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ DÉFENSE (D.P.S.D.) (action 11)

Les crédits consacrés à la D.P.S.D. (CP) passent de 81,6 à 109,5 MF.

Le service occupe environ 1 650 personnes dont près de 300 civils. Il poursuit un effort d'informatisation qui implique des travaux immobiliers non négligeables.

On rappelle que les missions de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense sont fixées par le décret n° 81-1041 du 20 novembre 1981 (JO des 23 et 24 novembre 1981, page 3191).

Aux termes de ce texte, la D.P.S.D. :

- participe à l'élaboration et à l'application des mesures à prendre en matière de protection et de sécurité du personnel, des informations, des matériels et des installations sensibles ;
- prévient et recherche les atteintes à la défense nationale telles qu'elles sont définies aux articles 70 à 85, 100 et 418-1 du code pénal ;
- contribue à assurer la protection des personnes susceptibles d'avoir accès à des informations protégées ou à des zones, des matériels ou des installations sensibles ;
- met en oeuvre la procédure d'habilitation prévue par l'organisation de la protection des secrets et des informations concernant la défense nationale et la sûreté de l'Etat ;
- participe à l'application des dispositions législatives concernant la répression du commerce illicite des matériels de guerre, armes et munitions ;
- coordonne les mesures nécessaires à la protection des renseignements, objets, documents ou procédés intéressant la défense, au sein des forces et services des armées ou des organismes qui leur sont rattachés ainsi que dans les entreprises titulaires de marchés classés de défense nationale passés par le ministère de la défense.

Actuellement la D.P.S.D. tend à renforcer son action dans le domaine de la **protection des secrets industriels**. Elle exerce ses attributions non seulement au sein des armées et de la délégation générale pour l'armement, mais aussi dans les entreprises titulaires de marchés classés ou à clause de sécurité passés par le ministère de la défense, soit dans 1 700 établissements étatiques et sociétés privées.

A ce titre, elle prend en considération les technologies dites «stratégiques» qui réunissent les technologies militaires et certaines technologies duales. Elle participe ainsi, dépassant largement le cadre militaire, à la protection du patrimoine scientifique et technique français.

Par ailleurs, la D.P.S.D. a pris en considération le développement et l'importance des systèmes d'information, particulièrement vulnérables en milieu industriel.

Il apparaît que dans l'exécution de ses missions de sensibilisation, de contrôle des mesures de protection et de recherche du renseignement, la D.P.S.D. est particulièrement confrontée à la **difficulté de définir et de localiser le secret.**

La D.P.S.D. doit par ailleurs s'adapter au redéploiement des forces dans le cadre du plan "Armées 2000". A ce titre, elle doit accentuer le caractère «inter-armées» de ses personnels.

L - DIRECTION DES CENTRES D'EXPÉRIMENTATION NUCLEAIRE (action 12)

La poursuite de la **déflation** des crédits de la DIRCEN qui passent de 2 453 à 2 262 MF (CP) a été examinée dans la seconde partie du présent rapport.

M - ORGANISMES INTERARMÉES - SPORT ET COMPÉTITION (action 13)

Les crédits connaissent une **forte diminution** en passant de 1 030,9 MF à 847 MF (CP).

Ces crédits portent principalement sur des travaux d'infrastructure ainsi que sur des livraisons de matériels informatiques et électroniques divers.

Les actions menées en faveur de la promotion du sport sont poursuivies.

N - DÉPENSES COMMUNES (action 14)

Ce poste passe de 48 216 à 49 093 MF en CP. Ce poste est évidemment tributaire de l'évolution des rémunérations ainsi que des prestations associées.

La revalorisation des prestations sociales est organisée en tenant compte de l'augmentation de 2,5 % des crédits de fonctionnement fixée pour le budget de 1992.

O - LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES (action 15)

Les crédits en CP passent de 347,9 à 352,8 MF. Les effectifs du service sont de l'ordre de 2 000 personnes dont les deux tiers sont des civils.

Les travaux de protection et de durcissement des établissements sont considérés comme pratiquement achevés, quoique votre rapporteur les considère, pour sa part, comme encore insuffisants.

Le coût des travaux relatifs à la protection passive des établissements du SEA s'est élevé à 160 000 F en 1990.

Dans l'attente de l'approbation par le SGDN du reclassement des établissements dans le répertoire des points sensibles PS1, PS2 et PS3, aucun investissement n'a été prévu en 1991.

La réfection de l'éclairage périphérique du Centre régional des Essences de Cergy est prévue en 1992.

Les stocks qui se répartissent en un stock appartenant au service et disponible pour cession aux armées, d'une part, et, d'autre part, en un stock d'ordre équivalent, appartenant aux armées, peuvent être considérés comme suffisants.

Le niveau des stocks ne devrait pas varier en 1992.

*

* *

LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR

Au terme de cette étude, et compte tenu des tensions inquiétantes qu'elle révèle ainsi que des remises en cause qu'elle confirme, votre rapporteur formule, en ce qui le concerne, un **avis défavorable** pour ce qui est de l'évolution des crédits du titre III comme du titre V de la section commune tels qu'ils sont inscrits dans le projet de budget pour 1992.

*

* *

LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Au cours de sa réunion du jeudi 14 novembre 1991, la commission des Affaires étrangères de la Défense et des Forces armées a émis un **avis défavorable à l'adoption de l'ensemble des crédits du titre III et du titre V du budget de la Défense**. Les commissaires socialistes et une partie des commissaires du groupe du R.D.E. ont exprimé un avis favorable à l'adoption de ces crédits. M. Jean Garcia a, pour sa part, émis un avis défavorable au nom du groupe communiste qu'il a motivé par l'engagement de crédits excessifs consacrés aux armements.